



RESSOURCES STRATECO INC.

1225 GAY-LUSSAC, BOUCHERVILLE, QUÉBEC, CANADA, J4B 7K1

NOTICE ANNUELLE

21 mars 2012

Ressources Strateco inc.

1225 rue Gay-Lussac, Boucherville (Québec) J4B 7K1

Tél : (450) 641-0775 1-866774-7722 Télécopieur : (450) 641-1601

Site Internet : www.stratecoinc.com Courriel : info@stratecoinc.com

Bourse de Toronto : RSC Bourse de Frankfurt : « FSE » : RF9

1. PAGE DE TITRE

Cette notice annuelle est datée du 21 mars 2012, soit de la date du rapport de l'auditeur de la Société sur les derniers états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

MISE EN GARDE RELATIVE AUX ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les sections de cette notice annuelle portant sur la stratégie et le plan d'action de la Société et ses activités d'exploration renferment des « énoncés prospectifs » qui dépendent du contexte, particulièrement les énoncés qui reflètent les opinions, les estimations et les attentes de la Société face aux événements et aux résultats futurs. Ces énoncés prospectifs dépendent d'un certain nombre de facteurs et comportent certains risques et incertitudes et il n'y a aucune garantie que ces énoncés s'avéreront exacts. Les facteurs pouvant faire varier de façon importante les résultats, les activités et les événements futurs par rapport aux attentes exprimées expressément ou implicitement dans ces énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, la volatilité du prix de l'uranium, les risques liés à l'industrie minière, les incertitudes relatives à l'estimation des ressources minérales et les besoins additionnels de financement ainsi que la capacité de la Société à obtenir ces financements. Ces risques et incertitudes sont décrits plus amplement à la sous-section **6. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ d) Facteurs de risques** dans la présente notice annuelle.

2. TABLE DES MATIÈRES

1. PAGE DE TITRE	2
2. TABLE DES MATIÈRES	2
3. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	3
4. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	3
5. PROJETS ET ACQUISITIONS D'INTÉRÊTS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	4
6. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	4
7. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE- LE PROJET MATOUSH	12
8. PROPRIÉTÉS MINIÈRES D'EXPLORATION	23
9. DIFFÉRENTS ASPECTS DES PROPRIÉTÉS	25
A. RAPPORTS TECHNIQUES	33
B. ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE	38
10. DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS	58
11. STRUCTURE DU CAPITAL	58
12. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	59
13. TITRES ENTIÈRES ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION	60
14. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	60
15. PROMOTEURS	63
16. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	63
17. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES	63
18. AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES	64
19. CONTRATS IMPORTANTS	64
20. INTÉRÊTS DES EXPERTS	65
21. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	65
22. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	65
23. HONORAIRES POUR LES SERVICES DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	68
ANNEXE « A » ASSURANCE-QUALITÉ ET DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	70
ANNEXE « B » CONTRATS IMPORTANTS	74

3. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

a) Nom, adresse et constitution

Ressources Strateco inc., (« la Société » ou « Strateco ») a été constituée en corporation en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, par statuts de constitution datés du 13 avril 2000. Strateco a établi son siège social au 1225 rue Gay-Lussac à Boucherville, Québec J4B 7K1. Elle a aussi un établissement pour les relations avec le milieu à Chibougamau et un bureau situé à Mistissini.

4. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

(a) Documents intégrés par renvoi : Rapports de gestion et États financiers audités d'une société d'exploration :

La Société, une société au stade de l'exploration, intègre par renvoi à la présente notice annuelle, les rapports de gestion et les états financiers de la Société pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2009, 31 décembre 2010 et 31 décembre 2011 déposés sur SEDAR à www.sedar.com.

(b) Développement général de l'activité au cours des trois derniers exercices

Les activités de la Société portent essentiellement sur l'exploration de propriétés minières en vue de leur exploitation commerciale. La Société n'exploite présentement aucune propriété minière. La Société détient dans son portefeuille 100 % de quatre propriétés minières et des participations dans trois propriétés minières. Toutes les propriétés sont situées au Québec. Ces propriétés totalisent 941 titres miniers pour une superficie de 49 606 hectares (496 kilomètres carrés). Elle concentre ses activités sur l'exploration, et la mise en valeur du projet Matoush. À l'exception de certains projets situés dans le bassin d'Athabasca en Saskatchewan, le projet Matoush, situé dans les Monts Otish au Nord du Québec, peut être considéré comme l'un des projets ayant la plus forte teneur uranifère au monde.

Depuis 2006, la Société concentre ses efforts sur le projet d'exploration uranifère Matoush (« Projet Matoush ») situé à 275 kilomètres au nord de Chibougamau au Québec. Le Projet Matoush est composé des propriétés Matoush et Matoush Extension (« Propriété Matoush » « Propriété Matoush Extension ») dans lesquels la Société détient un intérêt de 100 % et deux autres propriétés dans lesquelles la Société a gagné un intérêt dans les dernières années soit les propriétés Eclat et Pacific Bay-Matoush (« Propriété Eclat » « Propriété Pacific Bay-Matoush »). La Société a construit, sur la Propriété Matoush un camp d'hébergement pouvant héberger 50 personnes, une piste d'atterrissage pour les avions de transport de matériel et de passagers ainsi que trois méga dômes et des bureaux aux fins de réaliser le Projet Matoush. L'exploration uranifère étant la principale activité de la Société, celle-ci avait complété au 31 décembre 2011 plus de 261 834 mètres (565 sondages) mètres de forage sur le Projet Matoush. Les résultats obtenus de ces forages ont permis au cours des trois dernières années de démontrer le potentiel uranifère du Projet Matoush et d'encourager l'équipe de la Société à poursuivre et mettre en valeur le programme avancé d'exploration souterraine du Projet Matoush.

Au cours des trois dernières années, afin d'évaluer les ressources inférées et mesurées en uranium la Société a mandaté Roscoe Postle Associates (« RPA ») auparavant Scott Wilson RPA une firme indépendante pour rédiger un rapport technique préparé selon le *Règlement sur l'information concernant les projets miniers 43-101* (« Règlement 43-101 ») en septembre 2008 et une mise à jour en septembre 2009 et un nouveau rapport technique en 2012. Une étude préliminaire d'opportunité économique du Projet Matoush a aussi été réalisée en 2008 suivie d'une révision en 2010. De nombreuses études environnementales ont aussi été complétées par des firmes indépendantes et soumises dans le cours de l'étude approfondie de l'évaluation de l'impact environnemental du projet d'exploration souterraine du Projet Matoush afin d'obtenir de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN ») la licence pour le programme d'exploration avancée souterraine du Projet Matoush. La Société s'est aussi concentrée sur la communication avec les communautés locales, une entente d'information et de communication avec la Nation Crie de Mistissini et la diffusion de l'information nécessaire à l'acceptabilité sociale du Projet Matoush. Tous ces sujets ont été discutés en détail dans les rapports de gestion annuels pour les années 2009 et 2010 incorporées par référence et déposés sur SEDAR ainsi que dans la présente notice annuelle à la section 6. **DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.**

5. PROJETS ET ACQUISITIONS D'INTÉRÊTS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

a) Propriété Eclat

Le 15 juin 2009, la Société a acquis un intérêt de 100 % sur les 90 titres miniers de la Propriété Eclat sur toutes les substances minérales autres que le diamant, aux termes de l'entente intervenue le 12 juillet 2005 entre Vija Ventures Corporation (« Vija ») et la Société en contrepartie de paiements totalisant 150 000 \$ sur quatre ans, incluant 7 000 \$ à la signature de l'entente puis 7 000 \$ au premier anniversaire, 20 000 \$ au deuxième et troisième, et finalement 96 000 \$ au quatrième anniversaire; de travaux d'exploration totalisant 500 000 \$ sur une période de quatre ans; et de l'émission de 600 000 actions ordinaires de la Société sur trois ans. La propriété est assujettie, advenant la mise en production, à une redevance de 2 % Revenu net de fonderie (« NSR ») en faveur de Vija pour toutes les substances autres que le diamant et une partie de 2 % en faveur de Vija du produit brut total de la vente ou la disposition éventuelle des droits d'émission de carbone liés à la production d'uranium sur la propriété.

b) Propriété Pacific Bay-Matoush

Le 14 janvier 2008, la Société avait signé l'entente finale selon laquelle elle avait l'option d'acquérir un intérêt indivis de 60 % dans la Propriété Pacific Bay-Matoush de Pacific Bay Minerals Ltd (« Pacific Bay ») située au Québec, dans le secteur Matoush des Monts Otish. L'entente prévoyait que la Société devait payer à Pacific Bay un total de 500 000 \$ et émettre 200 000 actions ordinaires sur la période de l'option de quatre ans et investir 3 M \$ en frais d'exploration sur une période de quatre ans incluant un minimum de 10 000 mètres de forage à raison d'un minimum de 2 500 mètres par année. De plus, à la date de signature de l'entente finale, la Société a acquis 1 000 000 d'unités de Pacific Bay au prix de 0,30 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription où chaque bon de souscription donne le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,60 \$ l'action pour une période de 24 mois. Les bons de souscription ont échus sans avoir été exercés.

Avec prise d'effet le 29 octobre 2011, la Société a rencontré toutes les obligations prévues à la convention d'option et a acquis un intérêt indivis de 60 % dans la propriété Pacific Bay-Matoush et la société a signé et a entrepris avec Pacific Bay une convention d'entreprise en coparticipation dans laquelle la Société demeurera gérant du comité de gestion des programmes d'exploration et d'exploitation aussi longtemps qu'elle détiendra un intérêt de 50 % dans la propriété.

Dans le cadre de l'entreprise en coparticipation, chaque partie, dont l'intérêt sera dilué à moins de 10 %, aura son intérêt converti en une redevance de 2 % sur le Revenu net de fonderie (« NSR ») et *yellow cake* de la propriété Pacific Bay-Matoush. Une royauté de 2 % sur le NSR est aussi payable seulement et exclusivement par Pacific Bay à un particulier sur 142 des 277 claims de la propriété.

c) Propriété Mistassini

Le 14 février 2008, la Société a signé une convention d'option et d'entreprise en coparticipation avec Ressources Majescor inc. (« Majescor ») afin d'acquérir un intérêt de 60 % dans les droits d'uranium de la propriété Mistassini située à 40 kilomètres au sud-ouest de la Propriété Matoush (« Propriété Mistassini »).

Le 14 février 2011, la Société a complété ses obligations prévues à la convention d'option en totalisant les dépenses d'exploration requises au montant de 1 300 000 \$ sur une période de trois ans. En conséquence, la Société a acquis un intérêt de 60 % dans les droits d'uranium de la Propriété Mistassini. L'entreprise de coparticipation avec Majescor concernant cette propriété a été conclue et la Société demeurera l'opérateur et le gérant du comité de gestion de l'entreprise aussi longtemps qu'elle détiendra un intérêt de 50 % dans la Propriété Mistassini.

6. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Société est une compagnie junior engagée en exploration pour l'uranium et à sa connaissance, il n'y a aucune concurrence entre les sociétés actives dans ce domaine. L'objectif principal de la Société est de découvrir, par le biais de travaux d'exploration, la plus grande quantité possible de ressources en uranium pour éventuellement devenir un

producteur d'uranium et vendre cet uranium à la valeur marchande. Il y a très peu de compagnies étant au stade d'exploitation de l'uranium au Canada et la demande mondiale excède la capacité de production de ces compagnies. La plupart des sociétés coopèrent entre elles, s'échangent ou partagent l'équipement, les services de consultants et les connaissances pour répondre aux exigences complexes en matière de normes de santé et sécurité, d'autorisations et de permis gouvernementaux, de méthodes d'exploration et d'exploitation.

Toutefois, dans l'industrie minière canadienne en général, un certain niveau de concurrence existe lorsqu'une société doit attirer et engager des géologues et des techniciens miniers qui sont difficiles à trouver au Québec ou au Canada. La Société a tout de même été en mesure jusqu'à maintenant de recruter du personnel et des consultants qualifiés en Europe et au Québec et de s'assurer de leurs services.

Un autre élément de concurrence dans l'industrie minière en général se situe au niveau de l'acquisition de titres miniers et des nombreux facteurs qui ont une incidence sur la valeur de ces derniers. Mais du moment que la Société a acquis un intérêt dans les titres miniers d'une propriété ou conclu une entente à cet effet, les titres miniers de la propriété et les titres adjacents sont alors protégés dans un secteur d'intérêt défini dans l'entente. La Société détient présentement suffisamment de titres miniers pour poursuivre ses objectifs d'exploration.

a) Le marché de l'uranium

Depuis le début des années 2000, le marché de l'uranium a pris beaucoup d'envergure en raison des avantages qui en découlent et des besoins enregistrés dans de nombreux secteurs d'activités. La demande croissante d'énergie, notamment des pays émergents tels que la Chine et l'Inde, les enjeux environnementaux ainsi que la disponibilité de la ressource pour une exploitation à grande échelle sont quelques facteurs qui expliquent la reprise du marché de l'uranium. Le prix « spot » de l'uranium est passé d'environ 10 \$ US / livre en 2002 à des prix aux alentours de 70 \$ US / livre en 2011, sans compter le sommet atteint de 137 \$ US / livre en 2007.

Les événements de Fukushima au Japon, survenu le 11 mars 2011, ont toutefois affecté le marché de l'uranium. Le prix « spot » de l'uranium, de même que tous les indices des sociétés uranifères, ont connu une baisse importante.

Pourtant, de nombreux analystes sont optimistes quant à l'avenir du marché de l'uranium. Malgré l'annonce de la fin des programmes nucléaires allemand, suisse et belge, et l'opposition par référendum du peuple italien contre la reprise du nucléaire dans leur pays, le besoin de ressources uranifères demeure important. En effet, la demande énergétique mondiale augmente sans cesse et le nombre de réacteurs nucléaires continue de croître.

Il y a actuellement plus de 440 réacteurs nucléaires à travers le monde répartis dans une trentaine de pays et plus de 60 réacteurs sont en construction dans une quinzaine de pays, principalement en Asie. Une augmentation de la présence du nucléaire est également attendue en Corée du Sud et en Russie, mais également dans de nouveaux endroits qui cherchent à diversifier leurs sources énergétiques, tels les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite. Les pays qui ont mis fin à leur programme nucléaire à la suite des événements survenus au Japon représentent un faible pourcentage de la demande mondiale en énergie nucléaire; la majorité des pays européens qui ont un programme nucléaire ont décidé de le maintenir.

Depuis le début de l'année 2012, un nouvel intérêt pour le secteur de l'uranium a été observé. Après avoir connu une année difficile à la suite des événements survenus au Japon, l'industrie semble se diriger vers de meilleurs jours. En effet, pour la première fois en 30 ans, les États-Unis ont approuvé la construction de deux nouveaux réacteurs nucléaires en Géorgie. De plus, plusieurs pays tels la France, la Chine, l'Inde, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Russie ont réaffirmé leur soutien au nucléaire et presque tous les pays ont maintenu leur programme nucléaire.

b) Contrats importants

La Société ne compte aucun employé en raison de l'entente de services avec BBH Géo-Management inc. (« BBH »), qui fournit des employés et des consultants pour la gestion, le secrétariat, la géologie, les opérations, les affaires juridiques, les relations avec les investisseurs, les études techniques et environnementales et les services professionnels, tel que décrit plus en détails dans la sous-section **17. MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES a) Transactions entre parties liées** de la présente notice annuelle.

Le contrat de services avec BBH, une compagnie dont le président et administrateur est aussi président et administrateur de la Société qui est en vigueur depuis l'an 2000 a été renouvelé sur une base mensuelle cette fois, le 1^{er} août 2011 et une copie de cette entente est produite à l'**Annexe « B » CONTRATS IMPORTANTS** de la présente notice annuelle.

c) Protection de l'environnement

i) Dépenses en environnement

La Société a dépensé tout au long de l'année pour obtenir les permis et autorisations environnementales, pour se conformer aux exigences environnementales des différents paliers de gouvernement, et pour s'adjoindre, par le biais d'une société de gestion, les services d'un directeur de l'environnement et enfin organiser les audiences publiques qui sont requises dans le cadre des évaluations environnementales reliées à la rampe souterraine d'exploration, un montant d'environ 976 000 \$ en 2009, un montant d'environ 470 000 \$ en 2010 et un montant d'environ 732 000 \$ en 2011. Ces montants représentent respectivement environ 5,6 %, 4 % et 5,8 % des dépenses totales d'exploration de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2009, 2010 et 2011 tels que présentés dans le tableau suivant :

Exercice	Dépenses approximatives en environnement	Pourcentage des dépenses d'exploration	Dépenses d'exploration
2009	976 000 \$	5,6 %	15,3 M \$
2010	470 000 \$	4 %	11,7 M \$
2011	732 000 \$	5,8 %	12,6 M \$

La conformité aux lois environnementales aux niveaux fédéral, provincial et local, tant que la Société demeure à l'étape de l'exploration pour l'uranium, n'exige pas de dépenses importantes en immobilisations pour la Société.

d) Facteurs de risque.

i. Risques opérationnels liés aux projets d'exploration et d'exploitation minière

Les activités de la Société en sont au stade de l'exploration. Les activités d'exploration, d'évaluation et d'exploitation minières comportent un degré de risque élevé. Peu de propriétés d'exploration atteignent le stade de mise en production. Des formations inhabituelles ou imprévues, des incendies, des pannes de courant, des conflits de travail, des inondations, des explosions, des éboulements, des glissements de terrain et l'incapacité d'obtenir de la main-d'œuvre, de la machinerie ou de l'équipement appropriés ou adéquats sont tous des risques associés aux activités d'exploitation minière et à l'exécution de programmes d'exploration. L'occurrence de l'un ou l'autre de ces risques pourrait réduire la rentabilité d'une opération ou même empêcher carrément le développement d'une propriété.

La récupération du coût des actifs miniers dépend de la capacité de découvrir des réserves pouvant être exploitées de façon économique, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et la mise en valeur de ses propriétés, et de l'éventuelle mise en production rentable ou du produit de la disposition des propriétés. La Société devra obtenir périodiquement de

nouveaux fonds pour poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle y soit parvenue dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

ii. Risques liés à la mise en valeur des ressources

La mise en valeur de propriétés de ressources est tributaire de nombreux facteurs, dont le coût d'exploitation, les variations de la matière extraite, la fluctuation des marchés des ressources naturelles et des bourses, le coût de l'équipement de traitement et d'autres facteurs comme les revendications des autochtones, la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation portant sur les redevances, la production autorisée, l'importation et l'exportation de ressources naturelles et la protection de l'environnement. Selon le prix des ressources naturelles produites, la Société peut déterminer qu'il n'est pas opportun d'entreprendre ou de poursuivre la production commerciale. L'occurrence de l'un ou l'autre de ces risques pourrait réduire la rentabilité d'une opération ou même empêcher carrément le développement d'une propriété.

iii. Risque d'exploration (Géologique)

La probabilité qu'un prospect individuel recèle des réserves qui répondent aux exigences de la norme du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« *Règlement 43-101* ») est extrêmement ténue. La plupart des projets d'exploration ne débouchent pas sur la découverte de minerai. Selon toutes probabilités, la majorité des propriétés ne renferment pas de réserves et tous les fonds investis en exploration seront probablement perdus.

iv. Risque lié aux substances

Le marché pour l'uranium, comme pour toute autre substance minérale, peut être affecté par des facteurs qui échappent au contrôle de la Société. Les prix des ressources ont été sujets à de grandes fluctuations, particulièrement durant les dernières années. L'incidence de ces facteurs ne peut être prévue avec précision, toutefois la faiblesse du prix de l'uranium pourrait réduire la rentabilité d'une opération ou même empêcher carrément le développement d'une propriété.

v. Réglementation environnementale et autre

Les lois, les règlements et les mesures actuelles, possibles ou futures en matière d'environnement pourraient entraîner des frais, des dépenses en immobilisations, des restrictions et des retards additionnels dans les activités de la Société dont on ne peut prévoir l'étendue. Les exigences de la réglementation et des normes environnementales sont constamment réévaluées et pourraient devenir beaucoup plus strictes, ce qui pourrait nuire sérieusement à la Société ou à son aptitude à mettre en valeur ses propriétés de façon économique. Avant que la production ne puisse débiter sur une propriété, la Société doit obtenir les approbations des autorités réglementaires et environnementales. Rien ne garantit que de telles approbations soient obtenues ou qu'elles le soient en temps opportun. Le coût lié à l'analyse des changements dans la réglementation gouvernementale pourrait réduire la rentabilité de l'exploitation ou empêcher entièrement la mise en valeur économique d'une propriété. La Société est d'avis qu'elle est, dans l'ensemble, en conformité avec les lois environnementales en vigueur.

vi. Financement et développement

La Société a subi des pertes jusqu'à maintenant et ne dispose pas de ressources financières suffisantes à l'heure actuelle pour financer ses programmes d'exploration et de mise en valeur prévus. La mise en valeur des propriétés de la Société dépend donc de l'aptitude de cette dernière à obtenir le financement supplémentaire requis. Rien ne garantit que la Société réussisse à obtenir le financement requis et elle pourrait en conséquence subir une dilution importante de ses intérêts (existants ou qu'elle se propose d'acquérir) dans ses propriétés. L'incapacité d'attirer suffisamment de financement ou de personnel qualifié pourrait avoir une incidence néfaste sur la rentabilité ou la viabilité d'un projet. Les futurs financements pourraient prendre différentes formes, dont la nature et les conditions ne peuvent être prévues avec précision. Un financement par emprunt pourrait être assorti de clauses restrictives. Les émissions de capitaux propres

pourraient avoir un effet dilutif sur les actionnaires actuels. La direction travaille sans relâche pour assurer le financement requis pour atteindre les objectifs de la Société.

vii. Ententes de coentreprise

La Société a conclu des ententes de coentreprise en vertu desquelles : 1) d'autres parties pourraient avoir des participations dans les mêmes titres miniers mais pour des substances minérales autres que l'uranium; ou 2) la Société doit obtenir le consentement des parties pour avoir la priorité d'explorer et de produire de l'uranium pour la durée de l'option ou l'entente de coentreprise; ou 3) des redevances doivent quelquefois être versées non pas par la Société mais par l'autre partie, à une tierce partie en vertu d'un engagement antérieur avec l'autre partie à l'entente; ou 4) l'autre partie peut être gérant de l'option ou de la coentreprise; ou 5) la participation de la Société pourrait être diluée si la Société n'engageait pas de dépenses d'exploration. Si la Société néglige de verser les sommes dues conformément aux conditions des ententes, la participation dans la propriété pourrait être abandonnée ou perdue et tous les montants investis par la Société dans ces titres miniers pourraient alors être perdus ou convertis en redevances.

viii. Risque jusqu'à l'inscription des titres de propriété

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier les titres des propriétés minières dans lesquelles la Société a une option ou une participation, conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces propriétés, les options ou participations dans les propriétés pourraient être assujetties à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conformes aux exigences réglementaires jusqu'à ce que la participation dans les titres miniers soit enregistrée au Québec, au nom de la Société.

ix. Risque lié au personnel

La Société possède une expérience limitée dans la mise en valeur d'une propriété de ressources et son aptitude en ce sens dépendra du recours à un personnel dûment expérimenté ou de la conclusion d'ententes avec d'autres grandes sociétés minières qui pourraient fournir cette expertise.

x. Risques non assurés

La Société pourrait devoir assumer la responsabilité découlant d'éboulements, de pollution ou d'autres risques contre lesquels elle ne peut s'assurer ou choisit de ne pas le faire en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres motifs. Le paiement de ces responsabilités pourrait diminuer ou même épuiser les fonds disponibles pour les activités d'exploration et d'exploitation minières.

Pour les risques reliés à l'information financière de la Société veuillez consulter le Rapport de gestion annuel et les États financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 déposés sur SEDAR à www.sedar.com.

e) Relations avec les investisseurs

Une description détaillée des relations avec les investisseurs au cours des années 2009 et 2010 peut être consultée aux pages 13 et 14 du rapport de gestion annuel 2009 et à la page 22 du rapport de gestion annuel 2010.

Malgré un marché principalement défavorable pour l'industrie uranifère au cours de l'année 2011, la Société a continué à accorder une importance particulière aux relations avec les investisseurs. Certaines mesures ont été prises pour maintenir le bon développement de la Société.

D'abord, le conseil d'administration a procédé à la nomination d'un nouvel administrateur, le 13 janvier 2011, soit monsieur Paul-Henri Couture. Ce dernier a comblé un des deux postes qui étaient disponibles cette année au sein du conseil d'administration de la Société. M. Couture est président de Fonds de gestion Sentient Canada Ltée, une société du Groupe Sentient. Son expérience de plus de 30 ans dans le milieu financier, de l'investissement et des ressources naturelles est un atout majeur pour le conseil d'administration de la Société.

Ensuite, la Société a publié un communiqué à la mi-mars 2011 pour annoncer à ses actionnaires qu'elle avait décidé, dans leur meilleur intérêt, de mettre fin à ses obligations d'information aux États-Unis afin de réduire substantiellement les coûts de conformité réglementaire de la Société ainsi que les efforts consentis pour répondre aux exigences de la *U.S Securities and Exchange Commission*. La Société a donc déposé le formulaire 15F, le 15 mars 2011, afin de mettre un terme à ses obligations de produire des rapports trimestriels et annuels aux États-Unis avec prise d'effet le 15 juin 2011.

Par ailleurs, le président et chef de la direction de la Société, monsieur Guy Hébert, a amorcé l'année 2011 par des présentations et rencontres individuelles à Paris, Londres, Zurich et Genève. Il s'est ensuite rendu, au mois de février 2011, à New York et Boston, et au mois de mars 2011, à Ottawa et Toronto pour d'autres présentations. Des représentants de la Société ont également participé aux Congrès du *Prospectors and Developers Association of Canada* (« PDAC »), du 6 au 9 mars en 2011 ainsi que du 4 au 7 mars en 2012.

En avril 2011, la Société a retenu les services de monsieur Jason Roy à titre de consultant pour les relations avec les investisseurs. M. Roy a plus de six ans d'expérience dans le secteur des relations avec les investisseurs. Il a travaillé avec plus de 300 sociétés publiques provenant de divers domaines. Son professionnalisme ainsi que son approche proactive permettent certainement à la Société de renforcer sa position et d'augmenter sa visibilité dans les secteurs financiers.

Au mois de mai 2011, le président et chef de la direction de la Société a poursuivi son programme intensif de relations avec les investisseurs en se rendant notamment, à Calgary, Edmonton et Québec pour des présentations et des rencontres individuelles.

De plus, la Société a tenu son assemblée générale annuelle des actionnaires le 8 juin 2011, à l'hôtel *Fairmont Le Reine Elizabeth*, à Montréal, Québec. Celle-ci a notamment permis de procéder à la réélection de sept des huit membres du conseil d'administration; monsieur Robert Marchand ne pouvant présenter sa candidature en raison d'engagements professionnels. Les actionnaires ont aussi renouvelé le mandat de l'auditeur indépendant, soit PricewaterhouseCoopers, LLP/ s. r. l. / s. e. n. c. r. l.

Au cours du troisième trimestre de 2011, soit du 13 au 17 septembre, le président et chef de la direction de la Société s'est rendu à Londres pour rencontrer des investisseurs et partenaires potentiels, ainsi qu'à Toronto pour des présentations et rencontres institutionnelles qui sont très populaires et qui permettent de promouvoir la Société et son Projet Matoush.

Finalement, au cours du dernier trimestre de l'année, des membres de la Société ont assisté à Québec Exploration 2011, du 21 au 24 novembre 2011. Le président et chef de la Société s'est également rendu à Toronto, le 3 octobre 2011, pour des rencontres institutionnelles.

f) Sources de financement

Voici les sources de financement de la Société dans les 3 dernières années

Date du placement	Produit du placement	Placement privé (PP) / Prêt garanti (PG)	Unités (U) /Billets convertibles (BC)		Actions émises	Actions ordinaires accréditives (AOA) /Actions ordinaires (AO)	Bons de souscription émis
2009-12-09 ⁽¹⁾	2 500 000 \$	PP			2 500 000	AOA	
2010-01-27 ⁽²⁾	95 000 \$	PP	100 000	U	100 000	AO	50 000
2010-01-27 ⁽²⁾	14 905 000 \$	PP	14 905	BC			7 844 737
2010-01-27 ⁽²⁾			789 474	U	789 474	AO	394 737
2010-09-15 ⁽³⁾	2 500 000 \$	PG					300 000
2010-11-26 ⁽⁴⁾	4 000 000 \$	PG					500 000
2010-12-23 ⁽⁵⁾	8 000 370 \$	PP	9 639 000	U	9 639 000	AO	4 819 500
2010-12-23 ⁽⁵⁾	5 000 040 \$	PP			5 263 200	AOA	
2010-12-23 ⁽⁵⁾	1 494 000 \$	PP	1 800 000	U	1 800 000	AO	900 000
2011-06-23 ⁽⁶⁾	2 500 100 \$	PP			3 571 571	AOA	
2011-06-23 ⁽⁶⁾	1 000 000 \$	PP			1 333 333	AOA	
2011-12-29 ⁽⁷⁾	3 000 000 \$	PG					500 000
2012-02-29 ⁽⁸⁾	9,999,988 \$	PP			16 025 620	AOA	
2012-02-29 ⁽⁹⁾	3 000 000 \$	PP	6 180 000		6 180 000	AO	3 090 000

(1) Le 8 décembre 2009, la Société a clôturé un placement privé accréditif de 2,5 M \$. Dans le cadre de ce placement privé, la Société a émis un total de 2 500 000 actions ordinaires accréditives au prix de 1,00 \$ l'action. La Société a aussi versé un montant de 100 000 \$ à titre de frais d'intermédiaire dans ce placement.

(2) Le 27 janvier 2010, la Société a clôturé un placement privé sans intermédiaire pour un produit total de 15 M \$. Le financement a été souscrit par Sentient Executive GP III Limited agissant pour deux fonds (« Sentient »), Sentient est une société indépendante qui gère des investissements dans le secteur des ressources naturelles.

Dans le cadre du placement, Sentient a souscrit 100 000 unités au prix de 0,95 \$ l'unité pour un montant de 95 000 \$. Chaque unité est constituée d'une action ordinaire (« action ») de la Société et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription (« bon ») permet à son porteur d'acquérir une action de la Société au prix de 1,00 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la clôture et au prix de 1,05 \$ l'action pour la période subséquente de 24 à 36 mois suivant la date de clôture. La Société a émis lors de la clôture un total de 100 000 actions et 50 000 bons en contrepartie du prix de souscription de ces unités.

Sentient a aussi souscrit 14 905 billets convertibles, pour un montant de 14 905 000 \$, ayant pour date d'échéance le 27 février 2015. Chaque tranche de 1 000 \$ de billets est accompagnée de 527 bons pour un total de 7 844 737 bons ayant les mêmes conditions d'exercice que les bons compris dans les unités.

Sentient a, jusqu'à la date d'échéance des billets, l'option de convertir les billets par tranche de 1 000 \$ pour 1 053 actions ordinaires sur la base du prix de conversion de 0,95 \$ l'action pour un total de 15 689 474 actions.

La Société a payé à Sentient des frais de transaction représentant 5 % du produit brut du placement privé. Ces frais au montant de 750 000 \$ ont été payés par l'émission lors de la clôture de 789 474 unités soit 789 474 actions et 394 737 bons de souscription ayant les mêmes conditions d'exercice que les bons de souscription compris dans les autres unités.

(3) Le 15 septembre 2010, la Société a conclu une entente pour un prêt transitoire de 2,5 M \$ de SIDEX, société en commandite (« SIDEX ») et a remboursé en entier, le 8 octobre 2010, le prêt et les intérêts encourus. Le prêt portait intérêt au taux de 9 % et était garanti par les crédits d'impôts remboursables relatifs aux ressources de 2010 liés aux frais d'exploration. En lien avec le prêt, la Société a émis 300 000 bons de souscription d'actions ordinaires à SIDEX. Chaque bon de souscription conférait au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 1,00 \$ l'action sur une période de 18 mois.

- (4) Le 26 novembre 2010, la Société a conclu un accord de prêt transitoire de 4 M \$ de SIDEX. Le prêt portait un taux d'intérêt annuel de 8 % et le 19 décembre 2011, la Société a remboursé en entier le prêt et les intérêts. En lien avec le prêt, la Société a émis 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires à SIDEX. Chaque bon de souscription confère au porteur le droit de souscrire une action ordinaire de la Société sur une période de 24 mois au prix de 1,05 \$ l'action.
- (5) Le 23 décembre 2010, la Société a annoncé la clôture d'un placement privé par prise ferme auprès d'un syndicat de courtiers pour un montant total de financement de 13 000 410 \$. Le placement privé consistait en l'émission de 9 639 000 unités au prix de 0,83 \$ l'unité et 5 263 200 actions ordinaires accréditives émises au prix de 0,95 \$ l'action. Chaque unité est constituée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire transférable; chaque bon de souscription permet au porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,05 \$ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture. Une prime d'intermédiaire de 650 025 \$ a été versée par la Société au syndicat des courtiers.
- À la suite du placement privé de 13 000 410 \$, Sentient a exercé un droit de participation et a accepté, le 31 décembre 2010, d'acheter 1 800 000 unités représentant un produit global de 1 494 000 \$. Aucune commission n'a été payée dans le cadre de ce placement privé non accréditif.
- (6) Le 23 juin 2011, la Société a clôturé un placement privé d'actions accréditives sans l'entremise d'un courtier pour un montant total de 3 500 100 \$. Le placement privé consiste en 3 571 571 actions accréditives fédérales émises au prix de 0,70 \$ l'action et de 1 333 333 actions accréditives du Québec émises au prix de 0,75 \$ l'action. Une prime d'intermédiaire équivalente à 6 % du produit brut de la transaction a été versée en espèces à la clôture par Strateco.
- (7) Le 29 décembre 2011, la Société a conclu un accord de prêt transitoire de 3 M \$ de SIDEX. Le prêt porte un taux d'intérêt annuel de 8 %. En lien avec le prêt, la Société a émis 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires à SIDEX. Chaque bon de souscription confère au porteur le droit de souscrire une action ordinaire de la Société sur une période de 24 mois au prix de 0,75 \$ l'action. Le prêt est garanti et devra être remboursé dans les 30 jours suivant la réception des crédits d'impôts de 2011 relatifs aux ressources, ou au plus tard le 31 décembre 2012.
- (8) Le 29 février 2012, la Société a clôturé un placement privé avec des investisseurs qualifiés par l'entremise de Primary Capital Inc., ce dernier agissant comme placeur pour compte principal avec la collaboration de Versant Partners Inc., Dundee Securities Ltd., Stonecap Securities Inc. et Haywood Securities Inc. La Société a vendu dans le cadre du placement privé 7 692 320 actions ordinaires accréditives (« actions accréditives ») du Québec à un prix de 0,65 \$ l'action, pour un produit brut de 5 000 008 \$, ainsi que 8 333 333 actions accréditives fédérales, à un prix de 0,60 \$ l'action, pour un produit brut de 4 999 980 \$. Au total, 16 025 620 actions accréditives ont été émises pour un financement total de 9 999 988 \$. La Société a payé en espèces une commission aux placeurs pour compte représentant 5,5 % du produit de ce placement.
- (9) Le 29 février 2012, la Société a aussi clôturé un placement privé avec Sentient, un initié de la Société (voir note 2) sans intermédiaire. Sentient a procédé à l'achat de 6 000 000 d'unités à 0,50 \$ l'unité pour un financement de 3 000 000 \$. Chaque unité était composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon entier de souscription donne le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,65 \$ par action jusqu'au 1^{er} mars 2014 représentant 3 000 000 de bons de souscription. Sentient a reçu 180 000 unités additionnelles représentant 3 % du produit brut du placement à titre de frais de transaction, soit 180 000 actions ordinaires et 90 000 bons de souscription supplémentaires.

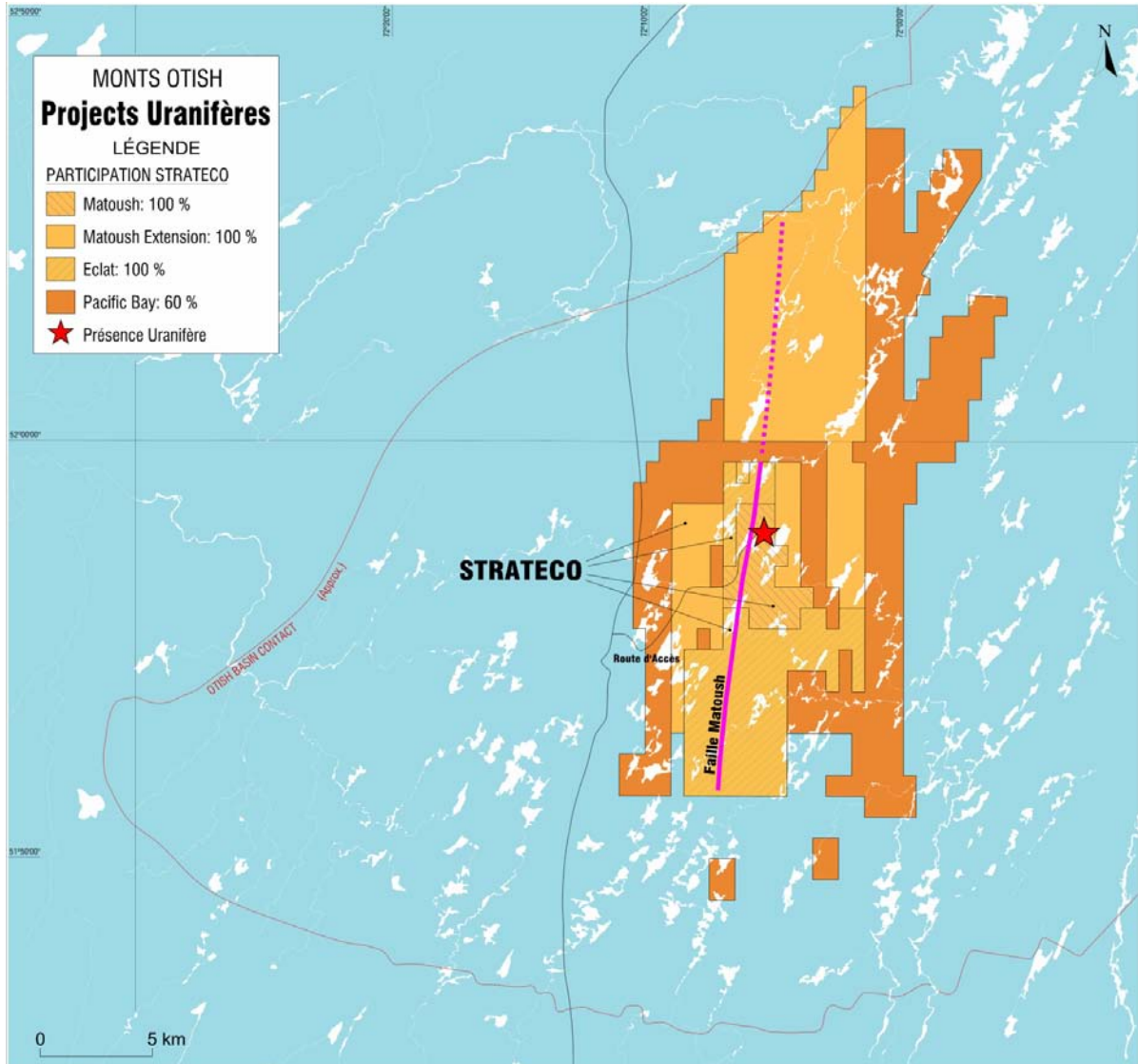
Pour chacun des placements de titres plus amplement décrits dans les notes précédentes, la Société a obtenu une exemption statutaire des exigences en matière de prospectus des autorités réglementaires des juridictions applicables au Canada par le dépôt de documents requis en vertu du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*. La Société a aussi obtenues approbations de la Bourse de Toronto pour l'inscription des titres.

Les produits des financements accréditifs sont utilisés par la Société pour engager des dépenses d'exploration admissibles, pour l'acquisition de matériel et d'infrastructures sur le Projet Matoush et poursuivre les programmes d'exploration sur les propriétés de la Société alors que les produits des financements non-accréditifs sont aussi utilisés pour les besoins généraux de la Société en fonds de roulement.

7. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE - LE PROJET MATOUSH

a) Localisation du Projet Matoush

La carte à la **Figure 1** ci-dessous montre les intérêts de la Société dans les différentes propriétés qui constituent le Projet Matoush, dont la Propriété Matoush, la Propriété Matoush Extension, la propriété Eclat et la Propriété Pacific Bay-Matoush.



Le Projet Matoush est situé dans la région des monts Otish dans le Nord du Québec, à environ 275 kilomètres au nord de Chibougamau, et est constitué de la Propriété Matoush (voir sous-section **8 (B) (1)**), la Propriété Matoush Extension (voir sous-section **8 (B) (4)**), la Propriété Eclat (voir sous-section **8 (B) (3)**) sur laquelle la Société détient un intérêt de 100 % dans tous les minéraux à l'exception des diamants et la Propriété Pacific Bay-Matoush (voir sous-section **8 (B) (5)**) sur laquelle la Société détient un intérêt indivis de 60 %. Le Projet Matoush couvre présentement 590 titres miniers pour une superficie totale de 31 195 hectares (312 km²). Au total, 261 834 mètres (565 sondages) ont été forés sur le Projet Matoush depuis le début de l'exploration en 2006.

Le projet est accessible par voie aérienne, et en hiver par la route d'hiver Eastmain qui passe à environ 7 kilomètres à l'ouest du projet. La route d'hiver a été mise à niveau sur une distance de 142 kilomètres pour permettre l'accès au campement et le transport de l'équipement et du carburant requis.

Les travailleurs et les consultants sur place profitent d'un campement tout équipé pouvant héberger 50 personnes, complété en 2007 et faisant l'objet d'améliorations constantes.

La piste d'atterrissage construite en 2010, permet désormais le transport de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire pour l'avancement des opérations. Le vol inaugural donnant lieu au premier atterrissage sur la piste du Projet Matoush a eu lieu le 15 octobre 2010. Depuis cette date, le transport de la main-d'œuvre et de l'équipement se fait directement entre Chibougamau et la piste du Projet Matoush.

b) Ingénierie, permis et licence reliés au Projet Matoush

D'autre part, la Société a réalisé plusieurs autres travaux d'ingénierie, des études environnementales et autres réalisations reliés à l'obtention de permis et de la licence pour la construction d'une rampe d'exploration souterraine dans le cadre du Projet d'exploration uranifère Matoush. Pour tous les détails reliés à ces accomplissements pour les années 2009 et 2010, la Société incorpore par référence la description qui y en a été faite dans le Rapport de gestion annuel 2009 aux pages 11 à 13 et dans le Rapport de gestion annuel 2010 aux pages 14 à 18.

i) Licence

L'année 2011 a connu de nombreux développements en ce qui a trait au processus d'obtention de la licence pour le programme d'exploration souterraine du Projet Matoush. Le travail et les efforts de la Société ont finalement mené, au début de l'année 2012, à l'approbation de la phase d'exploration souterraine par le ministre de l'Environnement, l'Honorable Peter Kent et de l'Administrateur fédéral de la Convention de la Baie-James du Nord québécois (« Administrateur fédéral »), madame Elaine Feldman, du Projet Matoush.

D'abord, à la mi-mai 2011, le Comité fédéral d'examen sud (« COFEX-S ») a remis à l'Administrateur fédéral ainsi qu'à la CCSN ses recommandations concernant l'étude d'impact environnemental du Projet Matoush. Ce rapport a été rendu public le 26 juillet dernier.

En conclusion de son rapport, le COFEX-S recommande à l'Administrateur fédéral que « le projet, tel que présenté dans l'étude d'impact ainsi que dans les documents complémentaires à l'étude, soit autorisé conditionnellement au respect par le promoteur des avis et conditions énumérés [...] ». Parmi ces conditions, le COFEX-S accorde une importance particulière à l'acceptation sociale du projet aux niveaux local et régional et souligne, entre autres, qu'une « relation de confiance est certainement à bâtir entre le promoteur et les membres de la communauté de Mistissini ».

Les autres avis et conditions énumérés dans le rapport du COFEX-S font, de manière générale, référence à trois enjeux, soit : (1) le dépôt du programme de suivi révisé pour bonifier les inventaires du milieu; (2) une nouvelle analyse de risques écotoxicologiques tenant compte d'une nouvelle variante pour l'emplacement de l'effluent final et ; (3) une évaluation des mécanismes d'information, d'échanges et de communication avec la Nation crie de Mistissini.

À la suite du dépôt du rapport de recommandations du COFEX-S, la Société a reçu, au mois de juillet 2011, une demande d'informations supplémentaires de l'Administrateur fédéral relativement à l'approbation de l'étude d'impact environnemental. Ce dernier requerrait plus d'informations concernant les trois enjeux mentionnés plus haut afin de pouvoir transmettre ses recommandations au ministre fédéral de l'Environnement.

La Société a remis, le 22 juillet 2011, les informations additionnelles requises relativement aux deux premiers enjeux. En ce qui a trait aux relations avec la Nation crie de Mistissini, la Société avait alors notamment informé l'Administrateur fédéral de la reprise du dialogue avec les autorités crie et de diverses initiatives visant à s'assurer que le développement de la phase d'exploration souterraine se fasse en étroite collaboration et dans un esprit de partenariat avec les Crie.

Ensuite, la CCSN a rendu, le 29 juillet 2011, ses décisions quant à l'étude d'impact environnemental (« EIE ») du Projet uranifère Matoush. Celles-ci sont basées sur le rapport d'étude approfondie (« REA ») portant sur l'évaluation environnementale de la phase d'exploration souterraine du Projet Matoush. Le REA inclut le rapport d'évaluation environnementale du COFEX-S ainsi qu'un addenda des employés de la CCSN.

Les employés de la CCSN reconnaissent que l'EIE réalisée par la Société pour la phase d'exploration souterraine de son Projet Matoush « répond aux exigences de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ainsi que de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, et que les activités de consultation des autochtones ont été intégrées dans la procédure de révision de l'EIE ». La CCSN a, entre autres, conclu « que le projet, en tenant compte des mesures d'atténuation identifiées dans le REA, n'est pas susceptible de causer des impacts négatifs importants sur l'environnement » et a décidé de transmettre le REA au ministre fédéral de l'Environnement.

À partir du moment où le ministre fédéral de l'Environnement a reçu le REA, soit le 15 août dernier, le public avait une période de 30 jours se terminant le 15 septembre 2011 pour consulter le rapport et émettre des commentaires.

Le 23 décembre 2011, la Société a annoncé la signature d'une entente sur l'information et les communications avec la Nation crie de Mistissini. Ce type d'entente était important pour entamer la phase d'exploration souterraine du Projet Matoush afin de pouvoir établir un lien de confiance entre la Société et Mistissini.

Le ministre a rendu sa décision, le 2 février 2012, en tenant compte des commentaires reçus du public, des recommandations contenues dans le REA et des derniers développements en lien avec la Nation crie de Mistissini. Il estime que « le projet, compte tenu des mesures d'atténuation énoncées dans le rapport d'étude approfondie, n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement ». De plus, il souligne que « les mesures d'atténuation et le programme de suivi décrits dans le rapport d'étude approfondie sont appropriés pour ce projet ». Le communiqué du ministre peut être consulté sur le site Web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (« ACEE ») à : www.ceaa.gc.ca/050/detailsfra.cfm?evaluation=46115.

L'Administrateur fédéral a également annoncé qu'il approuvait la phase d'exploration souterraine du Projet Matoush le 2 février 2012. Il précise que cette décision en faveur du projet d'exploration Matoush est « conditionnelle au respect des conditions mentionnées » et souligne l'importance d'assurer une bonne mise en œuvre de l'entente sur l'information et les communications conclue entre la Nation crie de Mistissini et la Société. La lettre de même que les conditions émises par l'Administrateur fédéral peuvent également être consultées sur le site Web de l'ACEE (www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=D80E970C-1).

La CCSN doit tenir une audience publique sur les questions d'ordre technique reliées au programme d'exploration souterraine durant laquelle le public pourra à nouveau s'exprimer et, par la suite, elle rendra sa décision concernant l'attribution de la licence pour la phase d'exploration avancée du Projet Matoush.

Au niveau provincial, le Comité provincial d'examen (« COMEX ») a remis, en août 2011, son rapport de recommandations à l'Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (« Administrateur provincial »), mais celui-ci n'est pas encore public.

Les avis publics de la CCSN sont disponibles sur son site Web à l'adresse <http://nuclearsafety.gc.ca/>. Les divers rapports publics gouvernementaux ainsi que les études de la Société en lien avec la phase d'exploration souterraine du Projet Matoush sont disponibles sur le site Web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale à l'adresse www.ceaa-acee.gc.ca.

ii) Études / Permis / Autorisations

Tout au long de l'année 2011, l'équipe de la Société a réalisé diverses études et analyses requises pour amorcer le programme d'exploration souterraine.

D'abord, la Société a reçu, le 17 janvier 2011, les commentaires du COMEX sur les rapports d'études d'impact, déposés auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (« MDDEP ») en juillet et septembre 2010, concernant l'exploitation de bancs d'emprunt sur des superficies supérieures à 3 hectares et à proximité d'un plan d'eau.

Les réponses aux questions et commentaires concernant les deux études d'impact déposées pour l'exploitation hors normes de bancs d'emprunt sélectionnés ont été déposées au MDDEP à la fin mai 2011. La Société n'a reçu aucune autre demande depuis le dépôt du document.

Ensuite, beaucoup d'échanges ont eu lieu entre la CCSN, le MDDEP et la Société au cours du deuxième trimestre 2011, concernant principalement la collecte supplémentaire de données de base, le programme de suivi environnemental bonifié, la mise à jour de l'étude de risques comprenant des hypothèses plus réalistes ainsi qu'une alternative à l'emplacement de la décharge de l'effluent final.

En ce qui concerne l'étude de risques écotoxicologiques, la Société a procédé à sa mise à jour à la suite des commentaires reçus de la CCSN. Cette dernière avait informé la Société, en janvier 2011, que l'étude en question comprenait des hypothèses conservatrices, faisant en sorte que les conclusions qui en découleraient exigeraient un suivi environnemental rigoureux. Il a donc été fortement suggéré de refaire l'étude en utilisant des scénarios plus réalistes. L'étude révisée a été déposée à la CCSN pour révision en avril 2011. Elle répond maintenant de manière plus adéquate à la réalité du projet.

En ce qui a trait à l'emplacement de la décharge de l'effluent final, une analyse hydrologique, réalisée par le Centre d'expertise hydrique de Québec, avait été complétée au début du mois de mars 2011. Cette étude visait à évaluer les débits d'étiage d'un ruisseau situé près du campement Matoush afin d'évaluer une alternative possible pour remplacer le lac 5 (lac Matoush) comme lieu de rejet de l'effluent. En effet, le rejet de l'effluent final dans un ruisseau plutôt que dans le lac 5 a été fortement recommandé par le MDDEP de manière à favoriser le traitement naturel des eaux. Une étude approfondie a été réalisée par la Société et son consultant SENES Consultants Limited (« SENES ») pour confirmer les résultats de l'étude réalisée auparavant par le Centre d'expertise hydrique de Québec. Les résultats ont été déposés, en juillet 2011, auprès de la CCSN qui a considéré cette nouvelle option comme acceptable.

D'autre part, la mise à jour du programme de données de base a été réalisée à partir du nouveau programme, établi par la Société et Genivar Inc. (« Genivar »), qui visait à combler les lacunes dans les données de base cumulées à ce jour tout en tenant compte du nouvel emplacement de rejet de l'effluent final. Ce programme de collecte de données de base additionnelle est intimement lié au programme de suivi environnemental. Ce dernier a donc également été mis à jour et déposé auprès de la CCSN pour révision en avril dernier. Des échanges ont par la suite eu lieu entre la CCSN et la Société pour clarifier certains aspects. Finalement, il a été conclu que les deux programmes respectaient les exigences.

À la demande de la CCSN, tous les résultats analytiques et les informations pertinentes à l'état de référence du site, communément appelé données de base, seront assemblés dans un seul et même document. Il sera donc plus facile de comparer les résultats lorsque les activités de suivi environnemental débiteront.

Par ailleurs, en décembre 2011, un mandat a été octroyé à un consultant indépendant pour la mise sur pied d'un programme de suivi environnemental du milieu aquatique régional en aval du projet. Ce consultant a été recommandé par Dr. Monique Dubé, de la Chaire de recherche du Canada sur le diagnostic de la santé des écosystèmes aquatiques à l'Université de Saskatchewan, qui a agi à titre d'expert pour le Grand Conseil des Cris et pour la Direction de l'Environnement de Mistissini.

De plus, l'étude de sélection de sites pour le parc à résidus miniers, effectuée par Golder Associés, a été déposée en décembre 2011. Des travaux de terrain, tels que des forages et l'installation de puits d'observation sur le site préférentiel, devront être réalisés au début de l'année 2012.

Ensuite, la Société a rédigé un document préliminaire portant sur le Système de management intégré. Ce manuel, requis par la CCSN, inclut les notions de contrôle de la qualité, la santé, la sécurité et l'environnement. Le système sera mis en place par la compagnie Cegertec. Le mandat a été octroyé à la fin décembre 2011 et les travaux de structuration débiteront au début du premier trimestre de 2012.

Finalement, les travaux de terrain réalisés au cours des trimestres passés ont généré des données qui ont pu être interprétées. Les teneurs de fond actuelles dans les sols sur la propriété sont maintenant connues. De même, le rapport de caractérisation des eaux souterraines et de l'hydrogéologie au site a été déposé à la fin décembre 2011. Ces deux rapports présentent l'état de référence pour les sols et les eaux souterraines au site.

iii) Travaux sur le site du Projet Matoush

En ce qui a trait à la route d'hiver, la Société s'est occupée de son ouverture et de son entretien pour une quatrième année consécutive. Entre l'ouverture de la route le 22 janvier 2011 et sa fermeture le 25 février 2011, un peu plus d'une centaine de transports ont permis d'acheminer le combustible, le matériel et les équipements lourds pour les besoins de l'année 2011. Ces livraisons ont d'ailleurs été réalisées en un temps record en raison des températures froides idéales, sans redoux. En effet, le temps froid s'est installé le 7 janvier et s'est poursuivi pour toute la période d'utilisation de la route d'hiver.

Les équipements acheminés au site serviront éventuellement à compléter la piste d'atterrissage. De plus, l'équipement nécessaire aux travaux d'excavation pour le portail de la rampe d'exploration servira lorsque la Société obtiendra la licence pour le programme d'exploration souterraine du Projet Matoush.

Lors du second trimestre 2011, plusieurs travaux de terrain ont été réalisés sur le site du Projet Matoush. Les programmes de suivi des eaux souterraines ainsi que le programme d'évaluation des teneurs de fond dans les sols, requis par le MDDEP, ont été mis en place au mois de juin 2011. De plus, l'installation des puits d'observation pour l'eau ainsi que les travaux d'échantillonnage des sols sur la propriété ont été exécutés. Une première ronde de prise d'échantillons d'eau souterraine a également été effectuée en juin et une seconde en octobre 2011. Finalement, la collecte d'échantillons d'eau de surface a été complétée en juin par Genivar. Au total, huit plants d'eau ont été échantillonnés.

Durant les mois de juillet et août 2011, des essais de pompage ont été complétés par la Société, sous la supervision de Genivar, afin d'obtenir plus d'informations sur les caractéristiques hydrogéologiques du site.

Ensuite, la Société a mis en fonction, en septembre 2011, les échantillonneurs d'air afin d'obtenir de l'information sur la qualité de l'air avant le début des travaux de construction de la rampe souterraine. Les échantillonneurs d'air permettent d'évaluer les teneurs en particules en suspension totale dans l'air à partir desquelles les métaux et les radionucléides seront analysés ainsi que les teneurs des particules plus petites que 10 et 2,5 microns. Le suivi de la qualité de l'air se poursuit selon le calendrier proposé par le laboratoire Exova.

De plus, la collecte des données de base pour l'automne a été effectuée par Genivar qui a procédé à l'échantillonnage de la végétation aquatique et terrestre, de sédiments, de benthos, de poissons et d'eau de surface. Des données de base sont recueillies tout au long de l'année, notamment grâce à l'échantillonnage de l'eau souterraine (deux fois par année), l'échantillonnage des eaux de surface de six lacs pendant les mois d'eau libre, et la poursuite de l'échantillonnage de l'air (en continu).

En ce qui concerne la piste d'atterrissage, aucuns travaux de construction n'ont été effectués pendant l'année. Toutefois, l'entretien de la surface de roulement a été fait ce qui permet le transport de la main-d'œuvre et de la marchandise sur le site.

Concernant la réfection de la route d'hiver pour l'année 2012, la Société a de nouveau procédé à la demande de permis au mois d'août 2011. La réponse positive du MDDEP concernant notre demande de non-assujettissement a été reçue le 20 octobre 2011. La Société détenait ainsi tous les documents requis pour la réfection de la route d'hiver.

Entre-temps, le MTQ a débuté les travaux de déboisement, pour le prolongement de la route 167 dans le cadre du Plan Nord. La Société et le MTQ se sont alors rencontrés afin d'analyser la possibilité d'une contribution financière de la Société pour les travaux d'extension de la route 167, dont le MTQ est le maître d'œuvre. Une entente portant sur la contribution de la Société pour l'entretien de la route d'hiver menant au Projet Matoush a été signée à la mi-janvier 2012 et ces travaux sont menés par le MTQ.

Au chapitre de l'ingénierie, une fois la licence obtenue, la Société pourra entreprendre les activités associées au projet d'exploration souterraine. Une partie des matériaux requis pour la construction des installations de surface a déjà été demandée en soumission. Certains de ces matériaux seront transportés par la route d'hiver, qui sera chapeauté par le MTQ cette année, ainsi que par transport aérien grâce à la piste d'atterrissage du site Matoush.

La construction des infrastructures de surface, incluant le portail et le fonçage d'une partie de la rampe, est donc prévue pour 2012. Pour des raisons de sécurité, l'installation du portail et l'excavation des 30 premiers mètres devront être réalisées en priorité. Par la suite, les travaux de construction de l'usine de traitement des eaux de mines et ses bassins pourront être complétés. Cette étape est essentielle afin de poursuivre le fonçage de la rampe et ainsi pouvoir traiter les eaux de dénoyage avant leur rejet dans l'environnement. L'excavation de la rampe se poursuivra ensuite en 2013. Les différentes infrastructures de surface, autres que celles déjà mentionnées, prendront place en fonction de leur nécessité à la suite de l'installation du portail. À l'exception de la rampe souterraine, qui prendra plusieurs mois à foncer, toutes les infrastructures devraient être en place en 2013.

(c) Santé et sécurité au Projet Matoush

Dans le cadre du programme de santé et sécurité au travail, la Société a augmenté le nombre de contrôles afin d'éviter les incidents sur le site du Projet Matoush. De plus, des exercices d'évacuation de blessés ont été effectués sur le site et les inspections sont désormais beaucoup plus fréquentes dans les espaces de travail des entrepreneurs.

La Société organise également des réunions sur la santé et la sécurité au travail pour tous les employés des fournisseurs de services et entrepreneurs présents sur le site, en plus de préparer, rédiger et distribuer de nombreux documents relatifs à la santé et la sécurité. À cet effet, de courtes descriptions des programmes de santé et sécurité qui seront en vigueur advenant une phase d'exploration souterraine sont disponibles dans la section « Santé et Sécurité » du site Web de la Société à l'adresse www.stratecoinc.com.

Le 14 février 2011, Santé Canada a émis un avis sur les impacts potentiels pour la santé humaine du programme d'exploration du Projet Matoush. La Société est, de façon générale, satisfaite des conclusions du rapport qui stipulent que « les activités du projet ne sont pas susceptibles de causer d'effets néfastes sur la santé humaine quant à la qualité de l'air en périphérie du projet, à la quantité supplémentaire de radon sur le site et à sa périphérie, et à la contamination non radiologique de la nourriture traditionnelle ».

La Société a néanmoins pris l'initiative d'écrire un complément d'information afin de rectifier et préciser certains commentaires émis et de porter à l'attention de Santé Canada des éléments importants liés à la phase d'exploration souterraine du Projet Matoush qui n'avaient pas été pris en considération. Ces points touchent plus particulièrement les stations d'échantillonnage de l'air présentes sur le Projet Matoush, l'utilisation des terres et des ressources naturelles sur le Projet Matoush et en périphérie de celui-ci par les communautés autochtones, les concentrations de mercure et d'uranium actuellement présentes dans les poissons, le suivi environnemental proposé par la Société et enfin l'analyse de risques sur le projet d'exploration souterraine. Ce complément d'information a été déposé par la Société au COFEX, au COMEX et à la CCSN le 10 mars 2011.

d) Inspection du site du Projet Matoush

Une inspection du site du projet Matoush a été effectuée, en novembre 2011, par une analyste et un vérificateur en contrôle environnemental du MDDEP. Tout a été inspecté dans les moindres détails, dont le parc à carburant, la gestion des déchets, la gestion des matières résiduelles dangereuses, les garages et le lieu d'enfouissement en territoire isolé. Aucune infraction environnementale n'a été notée et le MDDEP a souligné le travail remarquable du personnel au camp de même que la philosophie pro-environnementale adoptée par la Société.

En plus de la vérification annuelle de l'état du site, les membres du MDDEP se sont informés des futurs travaux d'exploration souterraine. Ces informations serviront à la rédaction du certificat d'autorisation qui devrait être émis dans les semaines suivant le dépôt du rapport de décision et de recommandations du COMEX.

e) Emplois futurs / Main-d'œuvre du Projet Matoush

Une rencontre a été organisée avec le Département de Développement des Ressources Humaines Cries (« CHRD »), en juin 2010, pour discuter notamment des programmes d'intégration au travail, d'aide à l'emploi pour les nouvelles entreprises et de formation à l'emploi. Le CHRD a pour mandat de développer les compétences des Cries et non-Cries en fournissant du support et du financement afin de créer de nouveaux postes ou d'augmenter la compétence des travailleurs. Dans le cadre du programme d'exploration souterraine du Projet Matoush, la Société a établi des objectifs d'embauche et de formation pour les populations locales. Ceux-ci se trouvent, entre autres, dans l'étude d'impact environnemental du Projet Matoush disponible sur le site Web de la Société www.stratecoinc.com.

Finalement, au 31 décembre 2011, l'équipe seule de la Société comptait 37 membres, dont 17 au campement Matoush et 20 au bureau corporatif.

(f) Relations avec les communautés locales

La Société incorpore par référence le détail des relations avec les communautés locales qui a été divulgué dans le Rapport de gestion annuel 2009 aux pages 13 et 14 et le Rapport de gestion annuel 2010 aux pages 18 à 21.

Au cours de l'année 2011, la Société a consacré beaucoup d'efforts pour établir un processus de dialogue et de rapprochement avec la Nation crie de Mistissini. Des initiatives et mesures concrètes ont été réalisées afin d'établir un lien de confiance et de permettre que le développement de la phase d'exploration souterraine du Projet Matoush se fasse en étroite collaboration et dans un esprit de partenariat avec les Cries. L'entente sur l'information et les communications signée entre la Société et la Nation crie de Mistissini en décembre 2011 démontre le chemin parcouru tout au long de l'année 2011.

D'abord, la Société a signé une entente formelle avec le Conseil cri sur l'exploration minérale (« CCEM »), le 13 janvier 2011, afin que ce dernier mette en œuvre un plan de communication visant à promulguer de l'information transparente, fiable et compréhensible sur le Projet Matoush permettant à la communauté crie de Mistissini de prendre une position éclairée. À travers ce partenariat, la Société entend continuer à développer et approfondir les relations avec les Cries de Mistissini pour répondre convenablement à leurs préoccupations et éventuellement obtenir leur appui au projet.

Un représentant de la Nation crie de Mistissini a été mandaté par le CCEM, avec l'accord du Chef de la Nation crie de Mistissini, monsieur Richard Shecapio, pour mettre en œuvre le plan de communication et ainsi informer le Chef, son Conseil de bande et la Nation crie de Mistissini selon l'entente convenue entre la Société et le CCEM. La Société a financé la mise en application du plan de communication et a offert sa collaboration concernant les aspects techniques du projet, mais elle n'était pas directement impliquée dans l'application du mandat qui a débuté le 1^{er} mars 2011.

Dans le cadre du mandat du CCEM, une importante visite d'installations uranifères en Saskatchewan a été organisée au début du mois d'avril, pour une délégation de membres de la Nation crie de Mistissini, incluant des *tallymen* et représentants de lignes de trappe entourant le Projet Matoush. Il s'agissait de la première initiative, dans le cadre de l'entente entre la Société et le CCEM, pour informer la Nation crie de Mistissini sur les enjeux de l'uranium.

Ensuite, la Société a tenu sa rencontre annuelle, le 12 avril 2011, avec les tallymen et les représentants des familles dont les lignes de trappe se situent à proximité du site du Projet Matoush. Au total, 24 personnes ont participé à la rencontre, dont 10 tallymen. Plusieurs sujets y ont été abordés et vulgarisés, dont les impacts sur l'eau. Les échanges tenus lors de ce type de rencontres sont bénéfiques pour la communauté de même que pour la Société puisque, d'une part, ils contribuent à la diffusion de l'information et des connaissances nécessaires au public pour mieux comprendre le Projet Matoush et l'industrie uranifère et, d'autre part, ils permettent à la Société de noter et répondre aux préoccupations et questions de la population. La Société organise cette rencontre chaque année depuis 2008 dans le but de développer et maintenir des liens avec ceux qu'elle considère les plus directement concernés par les activités menées dans le cadre du Projet Matoush. L'ouverture et la transparence ont toujours été prioritaires lors de ces rencontres et semblent être appréciées des participants.

De plus, le directeur des relations avec les communautés de la Société s'est rendu régulièrement à Mistissini, au cours de l'année 2011, pour discuter avec les membres de la communauté. La Société dispose d'un bureau à Mistissini de même qu'à Chibougamau. Les multiples rencontres formelles et informelles qui ont eu lieu depuis que la Société a créé ce poste de représentant auprès des communautés, en janvier 2010, permettent des échanges d'informations et de connaissances essentielles afin que le développement du Projet Matoush se réalise dans le respect des attentes et des valeurs de chacun. La Société tient à ce que les Cris de Mistissini ainsi que la population de Chibougamau / Chapais disposent de plus d'accessibilité en ayant un représentant sur les lieux. Notons qu'un nouveau directeur des relations avec le milieu, monsieur Stéphane McKenzie, est entré en fonction le 1^{er} février 2012 pour remplacer le précédent qui a décidé de relever de nouveaux défis. M. McKenzie est responsable des bureaux de Chibougamau et de Mistissini et veille à représenter les intérêts de la Société dans la région du Nord-du-Québec.

Par ailleurs, la Société a rencontré à deux reprises le Chef de la Nation crie de Mistissini, soit le 1^{er} et le 15 juin 2011, dans le but de relancer le dialogue avec le Conseil de bande. Ce dernier ne s'est pas montré fermé au projet, indiquant toutefois la nécessité de mieux informer la communauté. Ces rencontres ont permis d'aborder la possibilité d'initier des discussions concernant le processus de communication, la mise sur pied d'un comité « Mistissini-Strateco » pour une meilleure consultation et collaboration et la nomination d'un agent de liaison pour les projets miniers au Conseil de bande.

De manière à répondre aux attentes exprimées par le Chef de la Nation crie de Mistissini, la Société a de nouveau rencontré, ce dernier, au début du mois d'août ainsi que le 26 septembre 2011, accompagné de certains membres du Conseil de bande et de la Direction de l'environnement. Lors de cette rencontre, des représentants de la Société ont présenté une mise à jour du Projet Matoush. Il s'en est suivi une discussion sur divers enjeux liés au projet. À la fin de cette rencontre, il a été discuté qu'une entente serait rédigée pour la mise en place d'un processus commun de communication et de consultation selon les attentes et les besoins de la Nation crie de Mistissini et de la Société.

La Société a également fait une présentation sur le Projet Matoush à un représentant du Grand conseil des Cris, lors d'une rencontre à Montréal, le 28 septembre 2011. Divers enjeux liés au projet ont été abordés, dont l'entente sur le processus de communication avec la Nation crie de Mistissini.

L'entente discutée entre la Nation crie de Mistissini et la Société a finalement été conclue en fin d'année 2011. En effet, la Société a annoncé, le 23 décembre 2011, la signature d'une Entente sur l'information et les communications avec la Nation crie de Mistissini portant sur le processus de communication qui encadrera les relations entre la Société et la Nation crie de Mistissini durant le programme d'exploration avancé du Projet uranifère Matoush.

Cette entente reflète la volonté des parties engagées à développer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour faciliter le dialogue afin que la phase d'exploration avancée et le développement du Projet Matoush se fassent en étroite collaboration et dans un esprit de partenariat. L'entente a été conclue pour une période de quatre ans et est sujette à une révision annuelle.

Diverses mesures sont prévues afin de permettre la communication d'informations pertinentes et utiles relatives au Projet Matoush, incluant des données additionnelles qui seront prélevées lors de la phase d'exploration avancée. Parmi ces mesures, la Société et la Nation crie de Mistissini se sont engagées à créer un comité qui sera exclusivement voué au dialogue et à l'échange d'information portant sur le Projet Matoush. De plus, l'entente prévoit la création des postes d'agent de liaison et de directeur des relations avec la communauté qui seront occupés par des Cris. Par

ailleurs, l'entente stipule que la Société, avec la collaboration de la Nation crie de Mistissini, relocisera son bureau local au sein de la communauté, afin de le rendre plus accessible.

L'entente encourage également la mise sur pied de mécanismes de communication qui permettront d'échanger et diffuser l'information en plus de faciliter la compréhension des enjeux et impacts relatifs au Projet Matoush. La Société et la Nation crie de Mistissini donneront notamment un mandat à un expert indépendant pour effectuer une étude sur l'écoulement des eaux de surface dans la région du Projet Matoush vers le Lac Mistissini. L'acceptabilité sociale du projet est primordiale et nécessaire, entre autres, l'établissement d'un lien de confiance entre la Société et la Nation crie de Mistissini.

Enfin, alors que l'entente reflète l'intention de la Nation crie de Mistissini de recevoir de l'information supplémentaire, entre autres, sur les travaux d'exploration souterraine, celle-ci ne peut être considérée comme étant son appui aux phases de construction et d'exploitation de la mine du Projet Matoush.

En ce qui a trait à la population de la Baie-James, elle continue à démontrer un grand intérêt pour le projet Matoush, notamment pour les opportunités d'emplois et d'affaires. Le directeur des relations avec le milieu de la Société veille donc à fournir l'information nécessaire et à divulguer tous renseignements utiles à la bonne compréhension du Projet Matoush. La présence locale d'un représentant de la Société contribue inévitablement à développer et maintenir un lien privilégié avec la population locale.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les élus de la région et les diverses instances locales au cours de l'année 2011, dont la Conférence régionale des élus de la Baie-James (« CREBJ »), le Comité uranium (Baie-James) et la Chambre de commerce de Chibougamau. Toutes les rencontres avec les instances locales visent à promulguer de l'information, répondre aux interrogations et informer les divers intervenants sur les développements du Projet Matoush.

D'autre part, la Société a participé à divers événements publics visant à donner de l'information aux communautés ainsi qu'au grand public sur ses activités. La Société a notamment participé au Symposium Mines Baie-James, du 30 mai au 1^{er} juin 2011 à Chibougamau et Mistissini; au Salon Emploi-Formation Nord-du-Québec, qui a eu lieu le 6 mai 2011 à Chibougamau; et à l'exposition éducative sur les Mines, Minéraux, Métaux et Matériaux, qui a eu lieu du 23 au 25 mai 2011 à Montréal, dans le cadre du Congrès de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

La Société encourage également les initiatives locales qui visent à informer et sensibiliser la population aux enjeux de l'exploration et l'exploitation de l'uranium. À titre d'exemple, une délégation québécoise composée, entre autres, d'élus régionaux a participé, en janvier 2011, à la visite d'information sur l'uranium tenue en Saskatchewan et organisée par le gouvernement du Québec. La Société tient à souligner ce type d'activités puisqu'elles permettent aux diverses communautés locales de s'informer et de mieux comprendre l'industrie uranifère.

Finalement, la mise à jour du site Web de la Société (www.stratecoinc.com) demeure essentielle pour actualiser l'information diffusée au grand public. À la suite des événements survenus dans la centrale nucléaire de Fukushima au Japon, la Société tient à véhiculer des faits justes sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium pour répondre aux interrogations ainsi qu'aux préoccupations des communautés de même que pour rassurer la population sur les pratiques de l'industrie. Les divers enjeux relatifs au Projet Matoush de même qu'à l'uranium sont abordés sur le site Web. La Société veille aussi à répondre dans les plus brefs délais aux questions et commentaires qui lui sont adressés par l'entremise du site Web. Il s'agit d'un moyen de plus pour échanger avec les communautés, le grand public et les investisseurs. Les informations contenues dans les sections du site internet de la Société intitulées « Nouvelles aux communautés » et « Nouvelles aux investisseurs » de même que la section « Communiqués de presse » permettent également au public de suivre les derniers développements en lien avec les activités de la Société.

g) Travaux d'exploration

Les données techniques contenues dans le texte qui suit sont fondées en partie sur le rapport technique intitulé *Technical Report on the Mineral Resources Update for the Matoush Uranium Project Central Quebec, Canada*, daté du 16 septembre 2008. Ce rapport a été préparé selon le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers L.R.Q. c. v-1.1, r.15*, aussi appelé dans d'autres juridictions *Norme canadienne 43-101, Information*

concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 ») ou (« Norme canadienne 43-101 »). De plus, il a été révisé par les auteurs du rapport, messieurs David A. Ross, M. Sc. P. Geo et R., Barry Cook, P. Eng de RPA.

Les données techniques sont également fondées sur le mémorandum intitulé *Matoush Mineral Resource Update*, daté du 18 septembre 2009. Ce rapport a été révisé par M. David A. Ross, M. Sc. P. Geo de RPA.

Les ressources minérales pour le Projet Matoush divulguées dans le rapport technique intitulé : « Technical Report on the Mineral Resource Update for the Matoush Project, Central Quebec, Canada » daté du 15 février 2012 ont été estimées par M. David Ross, P. Géo, M. Normand L. Lecuyer, B. Sc., P. Eng., M. Barry Cook, M. Sc., P. Eng. employés de RPA indépendant de Strateco et M. Bruce C. Fielder, P. Eng., de Melis Engineering. En vertu de leur éducation et de leur expérience pertinente, ces personnes sont reconnues à titre de « personne qualifiée » pour les besoins de la *Norme canadienne 43-101*. Les ressources minérales ont été classifiées en accord avec les *Normes de l'ICM sur les définitions pour les ressources minérales et réserves minérales* (novembre 2010). Messieurs Ross, Lecuyer, Cook ont lu et approuvé le contenu de cette notice annuelle concernant la divulgation de l'estimation des ressources minérales du Projet Matoush.

Tous les détails et les conclusions reliés à l'évaluation et l'estimation des ressources indiquées et inférées réalisées sur le projet Matoush pour les années 2007 à 2012 sont présentés à la section **9. A : RAPPORTS TECHNIQUES** de la présente notice annuelle.

Par ailleurs, les données techniques fondées sur de l'information récente ont été révisées par monsieur Jean-Pierre Lachance, vice-président exécutif & exploration de la Société. M. Lachance, remplit les conditions et est reconnu comme une personne qualifiée selon les dispositions du *Règlement 43-101*. Monsieur Lachance a supervisé l'établissement des renseignements constituant le fondement de l'information technique et a approuvé l'information. M. Lachance a vérifié les données, notamment les données d'échantillonnage, d'analyse et d'essai sur lesquelles reposent les renseignements ou opinions contenus dans l'information écrite ci-après, en utilisant un processus lui permettant de confirmer que les données ont été produites selon les procédés appropriés, qu'elles ont été correctement transcrites à partir de la source originale et qu'elles peuvent être utilisées.

h) Définition, catégorie et classification de ressources minérales

Le guide de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) pour la classification des ressources englobe les définitions suivantes qui ont été utilisées pour la classification des ressources sur le Projet Matoush :

Des *ressources minérales* sont des concentrations ou indices minéralisés d'une substance naturelle solide présente au sein de la croûte terrestre ou sur celle-ci, qu'il s'agisse d'une substance inorganique ou organique fossilisée, dont la forme, la quantité et la teneur ou qualité sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction économique. La localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité des ressources minérales sont connues, estimées ou interprétées à partir de preuves et de connaissances géologiques spécifiques.

Une *ressource minérale inférée* constitue la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

Une *ressource minérale indiquée* constitue la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre l'application appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables découlant de travaux d'exploration et d'essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers

et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

i) Résumé des procédures analytiques en exploration pour l'uranium

Les protocoles d'assurance de la qualité et de contrôle sont décrits en détails à l'**Annexe A** de la présente notice annuelle. L'**Annexe A** et le résumé qui en est fait ci-après présentent une description technique des procédures analytiques, des méthodes d'échantillonnage, des protocoles d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité mis en œuvre dans le cadre du programme d'exploration, y compris des explications sur l'utilisation du préfixe « e » dans eU_3O_8 , qui représente la valeur **estimée** ou **équivalente en U_3O_8** déterminée au moyen d'une sonde spectrale ou gamma calibrée, la méthodologie d'utilisation de la sonde gamma et finalement, une comparaison des résultats en eU_3O_8 et U_3O_8 . Cette description technique peut aussi être consultée sur le site web de la Société à www.stratecoinc.com dans la section « Assurance et contrôle de la qualité - QA/QC ».

Résumé des méthodes d'échantillonnage, de l'assurance-qualité et du contrôle de la qualité :

Le programme d'échantillonnage du Projet Matoush, incluant tous les aspects de l'assurance-qualité et du contrôle de la qualité (« QA/QC »), est supervisé par le géologue en chef de la Société, monsieur Jonathan Lafontaine, géo. qui est la personne qualifiée selon le *Règlement 43-101*.

Les carottes de forage sont divisées par fendeuse hydraulique sur le site par le personnel attitré et les échantillons sont prélevés sur des intervalles entre 30 cm et 3 m, selon la géologie. Tous les échantillons cités ont été fendus à l'aide d'une fendeuse hydraulique. Les échantillons sont ensachés individuellement, étiquetés et transportés conformément aux protocoles d'expédition. Des échantillons stériles, des duplicatas et des matériaux de référence sont insérés à l'aveugle dans les lots d'échantillons au sein de la séquence numérotée des échantillons.

Avant l'expédition, les sacs d'échantillons scellés sont entreposés sous clé. Les échantillons sont expédiés par voie aérienne jusqu'à la base d'hydravion de Témiscamie, puis acheminés par camion jusqu'à Chibougamau, d'où ils sont envoyés par messagerie aux laboratoires géoanalytiques du Saskatchewan Research Council (« SRC ») à Saskatoon, en Saskatchewan, Canada. Ce laboratoire est accrédité par le Conseil canadien des normes en tant que laboratoire d'essais d'analyse minérale selon la norme ISO/CEI 17025. À leur arrivée au SRC, les échantillons sont triés en lots selon leur niveau de radioactivité, puis préparés et analysés dans l'ordre. Les échantillons sont séchés et concassés à 60 % passant -2 mm et des sous-échantillons de 100 g à 200 g sont séparés à l'aide d'un diviseur à riffles. Le sous-échantillon est pulvérisé à 90 % passant 106 microns à l'aide d'un broyeur à anneaux et à disques. Les éléments du broyeur sont nettoyés entre les échantillons à l'aide de laine d'acier et d'air comprimé.

À la suite de la préparation des échantillons, SRC analyse le contenu en U_3O_8 de différentes façons. La fluorométrie et la méthode ICP 4-3R (dilution partielle) sont utilisées pour les échantillons de moins de 100 ppm U_3O_8 . La méthode ICP 4-3 (dilution totale) est employée pour les échantillons dont la radioactivité varie de normale à forte, donc pour la majorité des échantillons soumis pour analyse. Les échantillons de plus de 1 000 ppm U_3O_8 sont également soumis à la dilution à l'eau régale avant de déterminer leur contenu en U_3O_8 en % poids par la méthode ICP. La Société, de façon indépendante, ajoute un échantillon stérile et un duplicata de quart de carotte pour chaque 14 échantillons. Les résultats sont passés en revue de façon continue.

En plus des analyses chimiques, la Société emploie une sonde qui mesure le rayonnement gamma dans le trou afin d'estimer les teneurs en uranium. Avant d'envoyer la sonde, les trous sont lavés pour éliminer les traînées mineures de minéralisation et les effets du radon. Les résultats de la sonde, en comptes par seconde (cps), sont convertis en eU_3O_8 (équivalent U_3O_8) selon des algorithmes bien établis calibrés spécifiquement pour le gîte Matoush. Un trou de calibrage (MT-07-29), pour lequel des analyses chimiques complètes sont disponibles, est sondé au moins une fois par mois pour assurer que la sonde est calibrée de façon précise et fonctionne de façon adéquate. Les résultats sont également comparés aux résultats d'analyses chimiques sur réception. Tout écart entre les résultats est immédiatement investigué et corrigé.

Les résultats analytiques sont reçus et importés dans la base de données de la Société. Les réplifications et les normes du laboratoire sont vérifiées. Les duplicatas et les échantillons stériles et de référence internes sont vérifiés. Une dérive analytique issue des résultats prévus déclenche une ré-analyse du groupe.

Les résultats sont également comparés aux valeurs estimées de Teneur x Épaisseur (« TE») à partir des levés par la sonde en forage, avec les valeurs en comptes par seconde (« cps ») notées lors de la description initiale des carottes.

Dans le texte qui suit détaillant les travaux d'exploration réalisés sur les propriétés de la Société, la lettre « e » dans l'expression « eU₃O₈ » représente la valeur *estimée* ou *équivalente* de U₃O₈ telle que déterminée par la sonde géophysique calibrée dans le trou.

Pour plus d'informations sur les différents sujets techniques liés aux travaux d'exploration pour l'uranium, et notamment sur l'emploi de mots comme « eU₃O₈ » et « CPS », les méthodes d'analyse des programmes d'exploration, les techniques d'échantillonnage, le contrôle de la qualité des résultats obtenus par la sonde gamma et des analyses chimiques en laboratoire, veuillez consulter le site web de la Société au : www.stratecoinc.com dans la section **Assurances et contrôle de la qualité**, sous-section **Q/A et Q/C**, et dans la présente notice annuelle, à l'**Annexe A**.

8. PROPRIÉTÉS MINIÈRES D'EXPLORATION

a) Description sommaire des propriétés

Au 31 décembre 2011, la Société détenait dans son portefeuille 100 % de quatre propriétés minières et trois participations dans les propriétés minières, toutes situées au Québec. Ces propriétés totalisent 941 titres miniers pour une superficie de 49 606 hectares (496 kilomètres carrés).

Le tableau ci-dessous indique le nombre de titres miniers et la superficie de chaque propriété détenue par la Société au 15 mars 2012, le type de substance recherché lors des travaux d'exploration, l'intérêt détenu par la Société dans chaque propriété et les redevances applicables s'il y a lieu :

	Nombre de titres miniers	Superficie en hectares	Intérêt détenu par la Société (I) et options (O)	Pourcentage	Exploration ⁽¹⁾	Redevances Revenu net de fonderie (NSR)
MATOUSH	25	1 328,46	I	100 %	U ₃ O ₈	2 % NSR ⁽²⁾ sur le <i>yellow cake</i>
MATOUSH EXTENSION	198	10 503,85	I	100 %	U ₃ O ₈	-
ECLAT	90	4 786,90	I ⁽³⁾	100 %	U ₃ O ₈	2 % NSR ⁽³⁾
PACIFIC BAY-- MATOUSH	277	14 576,33	I ⁽⁴⁾	60 %	U ₃ O ₈	2 % NSR ⁽⁴⁾ sur le <i>yellow cake</i>
MISTASSINI	171	9 114,47	I ⁽⁵⁾	60 %	U ₃ O ₈	2 % NSR ⁽⁵⁾ sur le <i>yellow cake</i>
APPLE	147	7 497,18	I	100 %	U ₃ O ₈	2 % NSR ⁽⁶⁾
QUÉNONISCA	33	1 798,77	I ⁽⁷⁾	50 %	Zn, Pb, Cu, Ag	
TOTAL :	941	49 605,96				

⁽¹⁾ Exploration pour l'uranium : U₃O₈ et exploration pour les métaux usuels : Zn, Pb, Cu, et Ag;

⁽²⁾ Cette redevance sera payable par la Société à Ditem Explorations inc. advenant la mise en production;

⁽³⁾ La Société détient un intérêt de 100 % dans toutes les substances minérales autres que le diamant sur la Propriété Eclat depuis le 15 juin 2009. Cette redevance sera payable à Vija Ventures Corporation advenant la mise en production, pour toutes les substances minérales autres que le diamant, et une portion de 2 % en faveur de Vija Ventures Corporation du produit brut de la vente ou de la disposition des droits d'émission de carbone liés à la production d'uranium sur la propriété;

- (4) Le 29 octobre 2011, la Société a acquis dans le cadre d'une option d'une durée de 4 ans, un intérêt indivis de 60 % dans la Propriété Pacific Bay-Matoush. La redevance sur le *yellow cake* sera payable à un particulier advenant la mise en production, uniquement par Pacific Bay Minerals Ltd, ses successeurs et ayants droit. Pour de l'information additionnelle concernant les risques et incertitudes reliés à cette entente, voir la sous-section **5. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ d) Facteurs de risque (vii) Ententes de coentreprise** et concernant l'intérêt détenu voir la sous-section **9. DIFFÉRENTS ASPECTS DES PROPRIÉTÉS (B) (4) Pacific Bay-Matoush (b) Titres miniers**;
- (5) La Société a acquis le 14 février 2011, un intérêt indivis de 60 % dans les droits d'uranium de la Propriété Mistassini, Cette redevance sera payable advenant la mise en production par les parties de l'entente de coentreprise en faveur de Northern Superior Resources Inc. Pour de l'information additionnelle concernant les risques et incertitudes reliés à cette entente, voir la section **5. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ d) Facteurs de risque (vii) Ententes de coentreprise** et concernant l'intérêt détenu voir la sous-section **9. DIFFÉRENTS ASPECTS DES PROPRIÉTÉS (B) (5) Propriété Mistassini (b) Titres miniers**;
- (6) Cette redevance sur le *yellow cake* sera payable, advenant la mise en production de toute substance minérale, en faveur de Mines Virginia inc., sujet à un droit de rachat permettant à la Société de racheter un pour cent (1 %) de la redevance NSR en contrepartie d'un paiement de un million de dollars (1 000 000 \$);
- (7) La Société et SOQUEM détiennent chacun un intérêt de 50 % dans la propriété Quénonisca (« Propriété Quénonisca »). Advenant la mise en production, chaque partenaire aura droit à sa part de la production, mais si l'intérêt de l'une ou l'autre des parties est de 10 % ou moins, cette partie devra transférer son intérêt à l'autre partie et aura désormais droit à une redevance de 1 % NSR. Pour de l'information additionnelle concernant les risques et incertitudes reliés à cette entente, voir la section voir la sous-section **5. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ d) Facteurs de risque (vii) Ententes de coentreprise** et concernant l'intérêt détenu voir la sous-section **9. DIFFÉRENTS ASPECTS DES PROPRIÉTÉS (B) (7) Propriété Quénonisca**.

La carte illustrée à la **Figure 2** ci-dessous montre la localisation régionale de toutes les propriétés et tous les projets de la Société en date du 15 mars 2012 dans la Province de Québec, Canada.

Emplacement des Projets en 2012

LÉGENDE

★ Projets Uranifères Actifs

★ Autres Projets



9. DIFFÉRENTS ASPECTS DES PROPRIÉTÉS

Les différents aspects des propriétés sur lesquelles la Société a réalisé des travaux d'exploration et dans lesquelles elle détient des intérêts suivra l'ordre décrit ci-dessous :

- (1) : PROPRIÉTÉ MATOUSH
 - A) : RAPPORTS TECHNIQUES
 - B) : ÉTUDE PRÉLIMINAIRE D'OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE ET RÉVISION
- (2) : PROPRIÉTÉ ECLAT
- (3) : PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION
- (4) : PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH
- (5) : PROPRIÉTÉ MISTASSINI
- (6) : PROPRIÉTÉ APPLE
- (7) : PROPRIÉTÉ QUÉNONISCA

(1) : PROPRIÉTÉ MATOUSH

La Société détient un intérêt de 100 % dans cette propriété pour l'uranium qui représente actuellement le principal point d'intérêt du Projet Matoush, situé à environ 275 km au nord de Chibougamau, dans la région des monts Otish au Québec, Canada (voir **Figure 1** pour la localisation de la Propriété Matoush).

a) Localisation et accès

La propriété est accessible par voie aérienne en tout temps et pendant l'hiver par la route d'hiver Eastmain, qui passe à environ sept kilomètres à l'ouest de la Propriété Matoush.

b) Titres miniers

La propriété est constituée de 25 titres miniers couvrant une superficie de 1 328,46 hectares.

En vertu d'une lettre d'entente datée du 12 mai 2005, la Société pouvait acquérir un intérêt de 51 % auprès de Ditem Explorations Inc. (« Ditem »), qui détenait alors un intérêt de 100 % dans la Propriété Matoush, en contrepartie de paiements totalisant 125 000 \$ sur deux ans, incluant 5 000 \$ à la signature de l'entente; de travaux d'exploration totalisant 750 000 \$ sur trois ans, incluant 200 000 \$ au cours de la première année; et de l'émission de 600 000 actions ordinaires de la Société sur une période de deux ans. Le projet du « Beaver Lake Area », situé environ 20 kilomètres plus à l'ouest, était aussi couvert par cette entente initiale.

Une nouvelle lettre d'entente a été signée avec Ditem le 21 février 2006, octroyant à la Société un intérêt de 100 % dans la Propriété Matoush selon les conditions suivantes : la Société a payé 10 000 \$ à la signature de la lettre d'entente, et dans les cinq jours suivant l'approbation de la transaction par les autorités réglementaires, la Société a payé à Ditem 140 000 \$ et émis à Ditem 400 000 actions ordinaires. Ditem conserve une redevance de 2 % NSR, telle que définie par les normes de l'industrie. Les titres miniers dans le « Beaver Lake Area » n'ont pas été renouvelés par la Société à la suite de l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans la Propriété Matoush.

c) Potentiel pour l'uranium

La région des monts Otish est reconnue pour son potentiel uranifère, particulièrement depuis les travaux d'exploration réalisés par Uranerz Exploration and Mining (« Uranerz ») et Cogema à la fin des années 1970 et le début des années 1980.

Les résultats des travaux d'exploration réalisés par Uranerz au début des années 1980, avant la chute du prix de l'uranium, ainsi que les résultats obtenus par la Société depuis 2006, indiquent que la Propriété Matoush possède un très bon potentiel.

Uranerz n'avait exploré qu'un segment de 900 mètres de longueur le long de la structure Matoush, qui avait pourtant été suivie sur la propriété sur une distance de 3 900 mètres. La structure Matoush a été découverte au début des années 1980 par la société allemande. En 1984, Uranerz a foré 23 sondages, incluant le sondage AM-15, qui a intersecté une section de 16 mètres à une profondeur verticale de 200 mètres à une teneur de 0,95 % U_3O_8 , soit plus de 20 livres U_3O_8 par tonne de minerai, une teneur très élevée selon les normes actuelles. En raison de la faiblesse du prix de l'uranium entre 1985 et 2005, le potentiel uranifère de la Propriété Matoush n'a pas fait l'objet d'autres investigations. Les résultats des travaux d'exploration réalisés par Uranerz datent de la fin des années 1970 et le début des années 1980, c'est-à-dire avant la mise en œuvre du *Règlement 43-101*.

Mise en garde : Une personne qualifiée n'a pas effectué le travail requis pour classer les estimations historiques d'Uranerz dans les ressources minérales ou les réserves minérales à jour. La Société ne considère pas ces estimations historiques de ressources ou de réserves comme des ressources minérales ou des réserves minérales à jour au sens des articles 1.2 et 1.3 du *Règlement 43-101*, dans sa version modifiée. L'investisseur ou le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces estimations historiques.

Les travaux d'exploration d'Uranerz ont cependant servi de point de départ pour les travaux d'exploration de la Société sur la Propriété Matoush en 2006.

d) Travaux d'exploration

ZONE AM-15

Les forages réalisés par la Société en 2006-2007 sur la Propriété Matoush se sont avérés très positifs avec comme conclusion l'identification de la lentille AM-15 à haute teneur uranifère.

Le 26 septembre 2007, RPA a complété un rapport technique sur le Projet Matoush, incluant une estimation des ressources sur le cœur de la zone AM-15. Voir le détail du rapport technique et ses conclusions à la section **9 DIFFÉRENTS ASPECTS DES PROPRIÉTÉS-A. RAPPORT TECHNIQUE** de cette notice annuelle.:

ZONE MT-22

La zone minéralisée MT-22 découverte par la Société en 2007 sur la Propriété Matoush est sous-jacente à la zone AM-15 et plonge dans la même direction. La lentille MT-22 a été vérifiée selon une grille de forage aux 100 mètres, et se trouve à une profondeur verticale entre -300 m et -650 m, sur une distance latérale de 450 m entre les sections 31+50S et 27+00S, et demeure ouverte vers le nord sur l'ensemble de sa dimension verticale (350 m) (voir section longitudinale sur le site web de la Société : www.stratecoinc.com). Compte tenu du contexte structural connu sur la Propriété Matoush, il était anticipé de retrouver plusieurs lentilles de teneur et d'épaisseur variables en explorant selon une grille de forage plus serrée, et il était également anticipé d'obtenir des teneurs plus élevées au point d'intersection avec la faille Matoush.

De novembre 2007 à mars 2008, plus de 25 sondages ont été forés sur cette nouvelle zone MT-22. De bons résultats ont été obtenus dans la zone MT-22 dans les deux derniers sondages forés en 2007, soit MT-07-129 et MT-07-130, situés à 80 mètres l'un de l'autre et à la même profondeur, soit -350 mètres.

Les sondages complétés au cours du premier trimestre de 2008 dans la zone MT-22 ont livré des résultats prometteurs, avec des intersections impressionnantes confirmant l'importance de cette nouvelle zone.

En février 2008, la Société a intersecté un nouvel intervalle à haute teneur à l'extrémité nord de la lentille MT-22, puis en mars 2008, la Société a réalisé que la zone minéralisée MT-22 située sur la Propriété Matoush et découverte en profondeur sous la zone AM-15, était une zone de grande envergure et avait donc planifié 50 000 mètres de forage pour l'année 2008 sur la propriété.

Au cours du deuxième trimestre de 2008, les travaux de forage dans la zone minéralisée MT-22 se sont poursuivis selon une grille de forage de 50 mètres, en préparation pour la prochaine estimation des ressources. Les résultats pour cette zone se sont avérés concluants. Les meilleurs résultats provenaient des sondages MT-08-027, 028, 036 et 043.

Au cours du troisième trimestre de 2008, cinq sondages totalisant 3 096 mètres ont été complétés pour délimiter la zone MT-22 sur la Propriété Matoush. Deux sondages (MT-08-061 et 064) ont été forés dans la zone MT-22 pour recueillir des données géologiques au sein de l'enveloppe de ressources minérales. Les trois autres sondages (MT-08-077, 079 et 080) ont été forés au sein de l'enveloppe dans l'extension nord de la zone MT-22, entre les niveaux -400 m et -450 m.

Tous les résultats obtenus dans la zone MT-22 peuvent être consultés sur la section longitudinale disponible sur le site web de la Société, au : www.stratecoinc.com.

Le tableau suivant indique les meilleurs résultats obtenus de la Zone MT-22 sur la Propriété Matoush :

Forages	Résultats
MT-07-129	0,18 % U ₃ O ₈ sur 8,8 mètres incluant 0,38 % U ₃ O ₈ sur 3,9 mètres
MT-08-003	1,90 % U ₃ O ₈ sur 7,5 mètres incluant 5,60 % U ₃ O ₈ sur 2,4 mètres
MT-08-013	0,27 % U ₃ O ₈ sur 9,4 mètres
MT-08-027	0,53 % U ₃ O ₈ sur 17,3 mètres incluant 1,59 % U ₃ O ₈ sur 5,1 mètres
MT-08-028	0,51 % U ₃ O ₈ sur 40,4 mètres incluant 2,26 % U ₃ O ₈ sur 7,4 mètres
MT-08-036	0,42 % U ₃ O ₈ sur 6,9 mètres incluant 1,04 % U ₃ O ₈ sur 2,4 mètres
MT-08-043	2,19 % U ₃ O ₈ sur 9,7 mètres incluant 6,04 % U₃O₈ sur 2,8 mètres
MT-08-077	0,92 % U ₃ O ₈ sur 7,5 mètres incluant 1,52 % U ₃ O ₈ sur 4,50 mètres

ZONE MT-34

Au cours de l'hiver 2006-2007, l'extension sud de la zone AM-15 sur la Propriété Matoush a fait l'objet de forages le long de l'horizon ACF3 qui renferme les ressources estimées de la zone AM-15.

Une interprétation géologique détaillée de la zone AM-15 a révélé que la zone était inclinée à environ 20° vers le sud, et que la minéralisation semblait se poursuivre dans l'unité CBF sous-jacente. Le forage devant se dérouler sur la surface gelée du lac, les travaux ont débuté à la fin-janvier 2008. Les forages démontraient clairement que la zone AM-15 se poursuit en profondeur en direction sud. Les travaux subséquents ont donc été axés sur l'exploration du niveau ACF sous-jacent, la même unité qui renferme la zone MT-22 plus au nord.

En 2008, la Société a exploré et délimité l'extension sud de la zone AM-15 en profondeur. Cette nouvelle lentille montrait des intervalles importants dans l'axe de forage mais des teneurs en U₃O₈ inférieures dans les zones AM-15 et MT-22. Toutefois, il faut mentionner que les travaux d'exploration venaient tout juste de débuter dans ce secteur et selon le modèle de la zone MT-22, des zones à haute teneur étaient vraisemblablement présentes dans l'horizon ACF à des profondeurs entre -300 et -650 mètres.

Les travaux de forage dans l'extension sud de la zone AM-15 ont éventuellement mené à la découverte d'une nouvelle zone minéralisée, la lentille MT-34, sur la Propriété Matoush de la Société à la fin-avril 2008. La compréhension de la géologie et de la minéralisation basée sur deux années de travaux a mené à la découverte de cette zone à haute teneur en uranium. De fait, les travaux réalisés par la Société démontrent que les secteurs à haute teneur en uranium dans les zones AM-15 et MT-22 sont associées à des décrochements horizontaux de la faille Matoush.

La nouvelle zone, nommée MT-34, a été intersectée dans le sondage MT-08-034 à une profondeur verticale de 370 mètres, au sud des zones AM-15 et MT-22. À l'époque, le sondage MT-08-034 présentait les résultats les plus intéressants obtenus par la Société sur la Propriété Matoush (la localisation du sondage MT-08-034 est indiquée au www.stratecoinc.com).

À la suite du sondage MT-08-034, 11 autres sondages ont été forés dans le secteur MT-34 pour vérifier les extensions de cette nouvelle zone minéralisée. Les résultats se sont avérés concluants, révélant un cœur à haute teneur au sein de la lentille MT-34. Finalement, six sondages ont été forés pour vérifier les extensions de la zone MT-34, particulièrement l'extension sud.

Le tableau suivant indique les meilleurs résultats de la Zone MT-34 en 2008 sur la Propriété Matoush :

Forages (profondeur)	Résultats
MT-08-034 (-370 m)	0,67 % U₃O₈ sur 57,3 mètres incluant 1,36 % U₃O₈ sur 27,5 mètres
	incluant 6,03 % U₃O₈ sur 4,80 mètres
MT-08-047	1,72 % U ₃ O ₈ sur 12,0 mètres
MT-08-050	0,49 % U ₃ O ₈ sur 21,3 mètres incluant 1,99 % U ₃ O ₈ sur 2,0 mètres
MT-08-053	2,98 % U ₃ O ₈ sur 11,5 mètres incluant 2,26 % U ₃ O ₈ sur 7,4 mètres
MT-08-062 (-450m)	0,60 % U ₃ O ₈ sur 3,5 mètres incluant 0,73 % U ₃ O ₈ sur 2,8 mètres
MT-08-068 (-450m)	0,03 % U ₃ O ₈ sur 5 mètres incluant 0,05 % U ₃ O ₈ sur 2,50 mètres
MT-08-058 (-530m)	0,02 % U ₃ O ₈ sur 21,0 mètres incluant 0,08 % U ₃ O ₈ sur 2,4 mètres
MT-08-069 (-580 m)	0,17 % U ₃ O ₈ sur 2,7 mètres
MT-08-083 (extension sud)	0,11 % U ₃ O ₈ sur 7,4 mètres incluant 0,35 % U ₃ O ₈ sur 1,3 mètre

Les points de percée et les résultats des sondages sont affichés sur la section longitudinale, sur le site web de la Société au : www.stratecoinc.com.

En septembre 2008, RPA a procédé à une estimation des ressources dont les détails et les conclusions peuvent être consultés à la sous-section **9 DIFFÉRENTS ASPECTS DES PROPRIÉTÉS-A. RAPPORT TECHNIQUES** de cette notice annuelle.

Forages 2009

Les résultats des forages complétés lors du premier trimestre 2009 se sont avérés prometteurs, tout particulièrement au sud de la lentille MT-34. À cet effet, le forage MT-09-006, situé sur la section 46 + 00S à 1 km du cœur de la lentille MT-34, a intersecté une zone minéralisée de 8,9 mètres hautement altérée en fuschite avec présence de pechblende et d'uranophanes.

Au cours du deuxième trimestre 2009, huit autres sondages ont été complétés dans le secteur MT-06 selon une maille atteignant 100 mètres en vue de vérifier la continuité de l'intersection du sondage MT-09-006. Le meilleur sondage a été le MT-09-009, situé le long de la plongée présumée du MT-09-006, à 100 mètres de ce dernier et à -600 mètres de profondeur verticale.

Au début du mois de juin 2009, une des deux foreuses en opération sur la Propriété Matoush a été affectée sur le secteur de la lentille MT-34. En raison des très hautes teneurs obtenues dans le sondage MT-08-034, soit 1,36% U₃O₈ sur 27,5 mètres incluant 6,03 % U₃O₈ sur 4,8 mètres en comparaison de l'ensemble des teneurs et longueurs des intersections obtenues dans cette zone, l'influence du forage MT-08-034 dans l'estimation des ressources publiée en septembre 2008 par RPA avait été volontairement limitée.

De plus, la maille des sondages réalisés en 2008, soit 50 mètres x 70 mètres à proximité du sondage MT-08-034, ne rendait pas possible l'intégration de ces ressources dans la catégorie de ressources indiquées.

En juin 2009, quatre forages ont été complétés dans la partie supérieure de la lentille MT-34. Trois de ces quatre forages ont intersecté des hautes teneurs sur des longueurs considérables.

Au cours du troisième trimestre 2009, les forages se sont poursuivis à un rythme soutenu sur la Propriété Matoush , avec deux foreuses opérationnelles. Une foreuse était dédiée à du forage de définition sur la zone MT-34 afin d'accroître la qualité de l'information en vue de la nouvelle estimation des ressources. La seconde foreuse a été essentiellement utilisée pour du forage d'exploration dans l'extension sud de la zone MT-34 (forage à large maille).

Les sondages à maille serrée réalisés sur la zone MT-34 ont donné, dans l'ensemble, de très bons résultats confirmant et augmentant le degré de confiance relativement à la continuité géologique et à la présence de hautes teneurs. L'augmentation des ressources indiquées et de la teneur, lors de la nouvelle estimation des ressources en septembre 2009, en témoigne.

En plus des forages de définition, les résultats des 12 sondages d'exploration, forés au sud de la zone AM-15 dans le niveau ACF3 et au sud de la zone MT-34 dans la partie supérieure du niveau ACF4, confirment le potentiel de découverte de nouvelles lentilles. Sur les trois sondages complétés approximativement 400 mètres au sud de la zone AM-15 (MT-09-030, 031, 032) dans le niveau ACF3, le MT-09-030 s'est avéré le plus encourageant. Pour ce qui est des neuf sondages forés dans le niveau ACF4 sur une distance latérale de 1 800 mètres avec une maille relativement large de l'ordre de 200 mètres, ils ont tous intersecté la faille Matoush avec le halo d'altération typique à celui rencontré dans les lentilles minéralisées. Trois derniers sondages (MT-09-035 à 038) complétés en terrain vierge se sont révélés être les plus intéressants.

Le tableau suivant indique les meilleurs résultats de la Zone MT-34 en 2009 sur la Propriété Matoush.

Forages (profondeur en mètres) (m)	Résultats
MT-09-06	0,27 % U ₃ O ₈ sur 9,5 mètres incluant 0,97 % U ₃ O ₈ sur 1,2 mètre
MT-09-009 (-600 m)	0,11 % U ₃ O ₈ sur 2,4 mètres
MT-09-012	0,49 % U ₃ O ₈ sur 21,3 mètres incluant 1,99 % U ₃ O ₈ sur 2 mètres
MT-09-016	0,56 % U ₃ O ₈ sur 25,8 mètres incluant 0,94 % U ₃ O ₈ sur 12,5 mètres
MT-09-030	0,26 % U ₃ O ₈ sur 3,9 mètres
MT-09-035	0,17 % U ₃ O ₈ sur 2,0 mètres
MT-09-036	0,48 % U ₃ O ₈ sur 4,2 mètres

Le 18 septembre 2009, RPA a mis à jour l'estimation des ressources, selon le *Règlement 43-101*, avec les résultats de forages disponibles au 1^{er} septembre 2009 et en utilisant des méthodes similaires à celles appliquées pour l'estimation précédente des ressources (RPA, sept. 2008). Les détails et les conclusions de ce rapport peuvent être consultés à la sous-section **9 DIFFÉRENTS ASPECTS DES PROPRIÉTÉS-A. RAPPORT TECHNIQUES** de cette notice annuelle.

À noter que la zone MT-22 ne contient pas encore de ressources indiquées étant donné la maille de forage utilisée, soit environ 50 mètres par 50 mètres. Cette zone sera forée selon une maille plus serrée lors du programme d'exploration souterraine. Aucune réserve minérale n'a été estimée sur le Projet Matoush.

Forages 2010

En 2010, 10 268 mètres répartis en 18 sondages ont été complétés sur la Propriété Matoush.

Lors du premier trimestre de l'année 2010, les forages réalisés dans l'extension sud des zones (lentilles) minéralisées connues (AM-15, MT-22, MT-34) visaient à vérifier le potentiel de secteurs anomaliques identifiés à la fin du programme de 2009. Il s'agissait notamment de deux secteurs situés respectivement à 1,5 kilomètre et 2,5 kilomètres au sud de la lentille MT-34.

Sur les quatre forages complétés, l'intersection la plus intéressante a été le forage dans le secteur situé à 2,5 kilomètres au sud de la lentille MT-34 (MT-10-004).

Durant le second trimestre 2010, la Société a axé ses efforts d'exploration sur la Propriété Eclat de manière à poursuivre la définition de la faille Matoush. Par conséquent, il n'y a pas eu de forage sur la Propriété Matoush, hormis les derniers 24 mètres de la fin d'un forage qui a eu lieu au début du mois d'avril.

Au cours du troisième trimestre 2010, cinq forages ont été complétés sur la Propriété Matoush. Les trois premiers sondages, qui visaient des structures semblables à la faille Matoush à environ 1,0 kilomètre à l'est de celle-ci, ont confirmé la présence de failles sans pour autant intersecter de dyke ni de minéralisation importante. Ils ont, par ailleurs, contribué de façon significative à définir le contexte structural.

Les deux autres sondages visaient à vérifier le potentiel des anomalies identifiées par les forages complétés lors du premier trimestre 2010 dans les deux secteurs d'intérêt situés 1,5 kilomètre et 2,5 kilomètre au sud de la lentille MT-34. Les deux forages ont intersecté la faille tel que prévu avec une forte altération en fuschite. Pour ce qui est de la minéralisation, voir la teneur du forage MT-10-009 à 1,5 kilomètre au sud de la lentille MT-34 dans le tableau ci-dessous.

Au cours du dernier trimestre 2010, la Société a concentré ses activités d'exploration dans le secteur jugé prioritaire situé à 1,5 kilomètre au sud de la lentille MT-34. Elle y a réalisé sept sondages couvrant une distance de 300 mètres le long de la faille Matoush, entre les profondeurs verticales de 390 et 500 mètres, en vue d'y confirmer le potentiel présent.

Les résultats se sont avérés probants notamment avec le premier forage (MT-10-011) qui a permis de confirmer la présence d'une nouvelle lentille (MT-36) avec une intersection située à 9 mètres de la faille Matoush dans l'éponte inférieure. Ensuite, le sondage MT-10-013, foré à 100 mètres au sud du MT-10-011 à la même élévation (-400 mètres) a, quant à lui, obtenu de bons résultats. Trois autres sondages ont intersecté cette nouvelle lentille subhorizontale concentrée dans la partie supérieure du niveau ACF4 : le MT-09-035, le MT-10-009 et le MT-09-036. Ces valeurs sont représentatives de celles intersectées à l'intérieur et à proximité des lentilles AM-15, MT-22 et MT-34.

Les résultats analytiques de la lentille MT-36 peuvent être consultés sur le site Web de la Société (www.stratecoinc.com) dans la section « Le PROJET MATOUSH – Longitudinales ».

Le tableau suivant indique les meilleurs résultats des lentilles MT-34 et MT-36 en 2010 sur la Propriété Matoush.

Forages (profondeur en mètres) (m)	Résultats
MT-10-009	0,21 % U ₃ O ₈ sur 0,7 mètre
MT-10-011 (-400m)	0,49 % U ₃ O ₈ sur 0,9 mètres
	12,8 % U ₃ O ₈ sur 0,3 mètres
MT-10-013	0,13 % U ₃ O ₈ sur 8,6 mètres incluant 0,40 % U ₃ O ₈ sur 2 mètres

Forages 2011

Au cours du premier trimestre de l'année 2011, huit sondages ont été complétés sur la Propriété Matoush, pour un total de 5 227 mètres.

Les forages réalisés au cours du premier trimestre de l'année 2011 ont été concentrés au centre des ressources circonscrites dans les lentilles AM-15, MT-22 et MT-34. L'objectif consistait plus précisément à évaluer le potentiel du secteur situé entre les lentilles MT-22 et MT-34 à des profondeurs verticales situées entre -400 et -700 mètres. Ce secteur d'intérêt, d'une distance latérale d'environ 300 mètres, n'avait fait l'objet que de quelques forages au cours des années antérieures. Une autre lentille avec une plongée similaire à la lentille MT-34 ou bien une continuité de la minéralisation entre les lentilles MT-22 et MT-34 pourrait s'y trouver.

Sept sondages y ont été forés au cours du premier trimestre 2011 à une profondeur verticale cible oscillant entre -450 et - 550 mètres. Les résultats se sont avérés très encourageants confirmant la présence de hautes teneurs uranifères dans ce secteur demeuré, à toute fin pratique, inexploré.

Le sondage MT-11-004, dont le point de percée se situe au cœur de cette zone à -520 mètres, s'est avéré vraiment concluant avec une intersection de 0,41 % U₃O₈ sur 5,6 mètres incluant 0,80% U₃O₈ sur 2,5 mètres. Quatre autres sondages ont donné des résultats suffisamment prometteurs pour envisager, a priori, la possibilité d'une nouvelle lentille.

Au cours du deuxième trimestre 2011, 19 forages ont été complétés sur la Propriété Matoush, pour un total de 10 745 mètres, incluant deux forages abandonnés en raison des mauvaises conditions de la roche.

La poursuite des forages dans le secteur minéralisé entre les lentilles MT-22 et MT-34 a été prioritaire lors de ce trimestre. Quatre nouveaux forages ont permis de définir l'étendue de cette minéralisation. Parmi les résultats, une zone minéralisée a été intersectée dans le forage MT-11-009. Ce secteur minéralisé, situé entre les lentilles MT-22 et MT-34, défini lors des deux premiers trimestres de 2011, a été ajouté à la mise à jour de l'estimation des ressources planifiée pour la fin de 2011 dans le but d'accroître les ressources uranifères de la Propriété Matoush.

Cinq forages ont aussi été réalisés dans l'horizon ACF3 afin de vérifier quelques zones non explorées au nord et au sud de la lentille AM-15 Extension.

Les résultats positifs de ces deux forages ont confirmé l'accroissement du potentiel de la lentille AM-15 Extension qui atteint maintenant près de 400 mètres de longueur.

Trois forages ont également été réalisés entre la lentille MT-34 et la zone MT-06, ce qui a permis de confirmer l'extension de la minéralisation au nord du forage MT-09-006. Parmi les résultats, le forage MT-11-025, localisé à approximativement 145 mètres du MT-09-006, a intersecté une zone minéralisée intéressante confirmée par les résultats obtenus.

La balance des sondages a été complétée dans le secteur du dyke Coonishish, découvert en 2008 et situé à l'extrémité nord de la lentille MT-22. Le premier d'entre eux, qui visait la faille Matoush, le forage MT-11-014 a traversé une zone minéralisée, en bordure du dyke Coonishish. Les autres forages réalisés dans ce secteur n'ont pas intersecté de valeurs significatives malgré plusieurs similarités avec la faille Matoush en ce qui concerne la minéralisation, les altérations et les structures.

Au cours du troisième trimestre 2011, 16 sondages ont été complétés sur la propriété Matoush, pour un total de 8 131 mètres. La majorité des forages a été concentrée dans l'extension sud de la lentille MT-34, sur une distance d'environ 1,5 km.

Des résultats très encourageants ont été obtenus dans les forages MT-11-032 et 033, respectivement situés à 200 mètres et 400 mètres au sud de la lentille MT-34.

De plus, deux forages, complétés dans le secteur prometteur du forage MT-09-006, situé à environ 1 km au sud de la lentille MT-34, ont intersecté des résultats intéressants; le MT-11-035 ainsi que le MT-11-036. Ces forages ont montré des altérations avec une forte intensité en fuschite, tourmaline et oxydes qui peuvent être indicatrices de minéralisation.

Le secteur de la lentille MT-36, située à environ 1,5 km au sud de la lentille MT-34, a également été foré au sommet de l'unité ACF4 dans le but de prolonger la minéralisation en uranium vers le sud dans les forages MT-11-038 et MT-11-039.

Les résultats de forage obtenus au cours du troisième trimestre 2011 dans l'extension sud de la lentille MT-34 ont permis de circonscrire trois lentilles subhorizontale de plongée sur une distance d'environ 1,5 km, situées au sommet de l'horizon ACF4. À ceci s'ajoute la lentille AM-15 Extension dans l'horizon ACF3, définie au cours du second trimestre 2011 sur une longueur de plus de 400 mètres, ainsi qu'une autre située entre les lentilles MT-22 et MT-34. Ces résultats positifs permettaient d'anticiper un accroissement notable des ressources.

Le tableau suivant indique les meilleurs résultats obtenus en 2011 sur la Propriété Matoush :

Forages (profondeur en mètres) (Zone)	Résultats
MT-11-004 (-520m)	0,41 % U ₃ O ₈ sur 5,6 mètres incluant 0,80 % U ₃ O ₈ sur 2,5 mètres
MT-11-009	0,03 % U ₃ O ₈ sur 9,2 mètres
MT-11-025	0,06 % U ₃ O ₈ sur 3,5 mètres
MT-11-014	0,57 % U ₃ O ₈ sur 5,5 mètres incluant 1,39 % U ₃ O ₈ sur 2 mètres
MT-11-19 (ACF3)	0,05 % U ₃ O ₈ sur 8,5 mètres incluant 0,14 % U ₃ O ₈ sur 2 mètres
MT-11-032	0,36 % U₃O₈ sur 27,5 mètres incluant 1,37 % U₃O₈ sur 3 mètres
MT-11-033	1,39 % U₃O₈ sur 4,8 mètres incluant 3,62 % U₃O₈ sur 1,60 mètre
MT-11-035	0,05 % U ₃ O ₈ sur 5,2 mètres incluant 0,42 % U ₃ O ₈ sur 0,6 mètre
MT-11-036	0,03 % U ₃ O ₈ sur 8,1 mètres
MT-11-038	0,07 % U ₃ O ₈ sur 5,0 mètres incluant 0,12 % U ₃ O ₈ sur 1,5 mètre
MT-11-039	0,10 % U ₃ O ₈ sur 4,4 mètres

D'autre part, un levé radon a été réalisé au cours du mois de juillet 2011 par la compagnie RadonEx, au-dessus des lentilles AM-08, AM-15 et MT-22, afin de vérifier l'application de la méthode employée. Ce levé s'est avéré concluant, démontrant que la méthode est efficace et très rapide. Cette technique peu dispendieuse permettra ainsi de diminuer les coûts d'exploration. Les anomalies en radon détectées se trouvaient à moins de 100 mètres de la faille

Matoush et étaient clairement associées aux lentilles AM-08 et AM-15. Des anomalies plus diffuses et plus faibles ont été enregistrées dans la partie du levé correspondant à la lentille MT-22 (-400 mètres) indiquant que le signal diminue en intensité avec la profondeur. Ce levé radon a donc démontré qu'il pouvait détecter une minéralisation uranifère associée à des structures de type Matoush à différentes profondeurs.

Par ailleurs, la campagne de forage 2011 s'étant terminée à la mi-septembre, les travaux sur le terrain se sont avérés relativement limités au cours du dernier trimestre. Le personnel du département d'exploration a concentré ses activités dans la rédaction des rapports de travaux statutaires et, plus particulièrement, dans la compilation et l'interprétation des résultats de forage sur la Propriété Matoush en vue de la nouvelle estimation des ressources.

En effet, au cours du dernier trimestre de l'année 2011, RPA a été mandatée pour la mise à jour de l'estimation des ressources du Projet Matoush selon la *Norme canadienne 43-101*, à partir des résultats des forages disponibles au 31 décembre 2011. Des méthodes similaires à celles appliquées pour l'estimation précédente des ressources (RPA, septembre 2009) ont été employées. Les résultats finaux de l'estimation des ressources ont été obtenus le 2 janvier 2012.

Le chef géologue de la Société a activement participé à la mise à jour de l'estimation des ressources afin de contribuer à la bonne compréhension des différents paramètres géologiques qui sont impliqués dans le calcul des ressources, telles que la densité, les lithologies et les altérations. Un travail de modélisation des contours minéralisés a également été réalisé en partenariat avec RPA. Enfin, une vérification accrue de la base de données ainsi qu'un contrôle de qualité très serré ont été effectués par la Société et RPA. Les détails et résultats de cette mise à jour de l'estimation des ressources peuvent être consultés à la sous-section **9 DIFFÉRENTS ASPECTS DES PROPRIÉTÉS-A. RAPPORT TECHNIQUES** de cette notice annuelle.

Les excellents résultats des forages MT-11-032 et MT-11-033 ont permis d'augmenter les ressources uranifères de façon significative avec l'extension sud de la lentille MT-34.

En 2011, 24 103 mètres répartis en 42 forages ont été complétés sur la Propriété Matoush.

A. RAPPORTS TECHNIQUES

Estimations de ressources minérales et de réserves minérales

La Société incorpore par référence dans cette sous-section A. RAPPORTS TECHNIQUES, les définitions du guide de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) concernant les « Ressources minérales », une « Ressource minérale inférée » et une « Ressource minérale indiquée ». Ces définitions ont été utilisées pour la classification des ressources dans les rapports techniques plus amplement décrits ci-après. Les définitions peuvent être consultées dans la sous-section **7. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE-LE PROJET MATOUSH g Travaux d'exploration** de cette notice annuelle.

Estimation des ressources de 2007 à 2009

Une estimation des ressources complétée par RPA dans le rapport technique daté du 27 septembre 2007 déposé sur SEDAR à (www.sedar.com) et intitulé *Technical Report on the Matoush Uranium Project Central Quebec, Canada, NI 43-101* a permis d'évaluer les ressources du Projet Matoush dans les zones AM-15. Ce rapport technique a été rédigé par Messieurs R. Barry Cook, ing., et David A. Ross, géo., de RPA, deux personnes qualifiées selon le *Règlement 43-101* :

Coeur de la zone AM-15	Tonnes (000)	Coupure U ₃ O ₈ (%)	Coupure U ₃ O ₈ (000 lb)
INDIQUÉE			
Lentille principale	164	0,87	3,162
Lentille sud	37	0,40	323
Lentille supérieure	0		0
Lentille nord	0		0
TOTAL INDIQUÉE	201	0,79	3,484
INFÉRÉE			
Lentille principale	36	0,54	421
Lentille sud	6	0,19	25
Lentille supérieure	11	0,08	20
Lentille nord	12	0,55	152
TOTAL INFÉRÉE	65	0,43	619

Notes :

- Définitions CIM utilisées pour la classification des ressources minérales
- Teneurs de coupures de 0,05 % U₃O₈.
- «Grade-shell wireframe» à 0,05 % U₃O₈ utilisés pour contraindre l'interpolation des teneurs.
- Valeurs U₃O₈ ont été interpolées par Krigeage ordinaire.
- Les cadres linéaires ont été construits en utilisant une largeur horizontale de 2 mètres
- Hautes teneurs U₃O₈ coupées à 7 %.
- Radiométrie dans les sondages utilisée pour analyses d'un seul trou de forage.
- Dimensions des blocs sont de 10 m par 10 m par 3 m.
- Différents blocs de moins de 0,05 % U₃O₈ ont été inclus pour la continuité ou pour étendre les lentilles au minimum de 2 mètres de longueur horizontale.
- Logiciel *Gemcom International Inc. Resource Evaluation Edition version GEMS 6.11* utilisé pour le calcul.

Cette estimation qualifie les ressources minérales du cœur de la zone AM-15 de la façon suivante : catégorie indiquées de 201 000 tonnes à une teneur de 0,79 % U₃O₈ contenant 3,48 millions de livres d'U₃O₈ et des ressources minérales inférées de 65 000 tonnes à une teneur de 0,43 % U₃O₈ contenant 0,62 million de livres.

Une estimation des ressources complétée par RPA dans le rapport technique déposé sur SEDAR (www.sedar.com) daté du 16 septembre 2008 et intitulé *Technical Report on the Mineral Resources Update for the Matoush Uranium Project Central Quebec, Canada, NI 43-101* a permis d'évaluer les ressources du Projet Matoush dans les zones AM-15, MT-22 et MT-34 et était rédigé par Messieurs R. Barry Cook, ing., et David A. Ross, géo., de RPA, deux personnes qualifiées selon le *Règlement 43-101*.

RPA a mis à jour l'estimation des ressources conforme au *Règlement 43-101* pour le projet uranifère Matoush, utilisant les résultats de forage disponibles au 25 juillet 2008. En utilisant un seuil de coupure de 0,05 % U₃O₈, les ressources minérales indiquées sont estimées à 250 000 tonnes à une teneur de 0,68 % U₃O₈, pour un total de 3,73 millions de livres U₃O₈. Les ressources minérales inférées sont estimées à 1,3 million de tonnes à une teneur de 0,44 % U₃O₈ contenant 13,07 millions de livres U₃O₈. Les ressources minérales sont contenues dans les trois zones suivantes : AM-15, MT-22 et MT-34.

RPA est arrivé à la conclusion qu'il existe également un potentiel pour les gîtes d'uranium de type discordance sur la Propriété Matoush.

Aucune estimation de réserves minérales n'a été réalisée sur le Projet Matoush. Voir section longitudinale au : www.stratecoinc.com.

Tableau 1 – Estimation des ressources minérales au PROJET MATOUSH, 25 juillet 2008

	Tonnes (x 1 000)	Teneur (% U ₃ O ₈)	Livres U ₃ O ₈ (x 1 000)
Indiquées			
AM-15	162	0,52	1 840
MT-34	88	0,97	1 890
Total Indiquées	250	0,68	3 730
Inférées			
AM-15	16	0,14	50
MT-22	801	0,38	6 680
MT-34	527	0,55	6 350
Total Inférées	1 344	0,44	13 070

Notes :

1. Définitions de l'ICM utilisées pour la classification des ressources minérales.
2. Teneur de coupure de 0,05 % U₃O₈ a été estimée en utilisant le prix de 55 \$ US/lb et en assumant les coûts d'opération.
3. « Grade-shell wireframe » à 0,05 % U₃O₈ et une épaisseur réelle minimum de 1,5 mètre ont été utilisés pour contraindre l'interpolation des teneurs.
4. Les hautes teneurs U₃O₈ ont été coupées à 9 % avant de créer un composite à 2 mètres de longueur.
5. Différents blocs de moins de 0,05 % U₃O₈ ont été inclus pour la continuité ou pour étendre les lentilles à un minimum de largeur.
6. Les totaux pourraient différer des sommes parce qu'arrondis.

Les forages du Projet Matoush incluant 257 sondages par carottage totalisaient plus de 98 000 mètres. Un jeu de sections transversales ainsi que des vues en plan ont été interprétés afin de construire des modèles 3D de cadre linéaire («wireframe models») en utilisant une teneur de coupure de 0,05 % U₃O₈, et une largeur vraie minimum de 1,5 mètre. Les hautes teneurs U₃O₈ ont été coupées à 9 % avant de créer un composite de 2 mètres. Les paramètres du variogramme ont été interprétés à partir de composite de 2 mètres de valeurs U₃O₈. La modélisation des teneurs U₃O₈ à l'intérieur des modèles de cadre linéaire a été estimée par krigeage ordinaire. Plus de 98 % des valeurs U₃O₈ dans la base de données des forages utilisées pour estimer la teneur, proviennent d'analyses chimiques. La différence provient de 27 récents sondages et dérive de la sonde gamma.

La classification dans les catégories indiquées ou inférées a été guidée par la densité des sondages, l'interprétation des variations du variogramme et l'apparente continuité des zones minéralisées.

La catégorie inférée a une grille de forage d'approximativement 50 mètres par 50 mètres jusqu'à 70 mètres.

Le 18 septembre 2009, RPA a préparé une mise à jour de l'estimation de ressources conforme au *Règlement 43-101* pour le Projet Matoush, basé sur les résultats de forage disponibles au 1^{er} septembre 2009, et en utilisant des méthodes similaires à celles utilisées lors d'estimations précédentes (RPA, Sept. 2008). Selon un seuil de coupure de 0,10 % U₃O₈ utilisant un prix U₃O₈ de 75 US \$ / livre et en prenant en considération les coûts d'opération, les ressources minérales indiquées sont maintenant estimées à 436 000 tonnes à une teneur de 0,78 % U₃O₈ pour 7,46 millions de livres de U₃O₈, et les ressources minérales inférées sont estimées à 1,16 million de tonnes à une teneur de 0,50 % U₃O₈ pour 12,78 millions de livres de U₃O₈. Ces ressources se trouvent dans les zones AM-15, MT-34 et MT-22, et s'étendent sur une distance latérale de 1,4 km. La structure Matoush a été suivie sur 11 km vers le sud et 2,5 km vers le nord.

L'augmentation des ressources indiquées, de 3,73 millions de livres à une teneur de 0,67 % U₃O₈ (RPA, Sept. 2008) à 7,46 millions de livres à une teneur de 0,78 % U₃O₈ est significative. Les ressources indiquées dans la zone MT-34, située dans la partie supérieure de l'unité stratigraphique ACF4, sont maintenant estimées à 174 000 tonnes à une teneur de 0,89 % U₃O₈ pour 3,42 millions de livres de U₃O₈. À noter que des ressources indiquées n'ont pas encore été estimées dans la zone MT-22 en raison de l'espacement actuel entre les forages, qui est d'environ 50 mètres par 50 mètres. Cette zone sera forée à intervalles plus rapprochés lors du programme d'exploration souterraine.

Des réserves minérales n'ont pas encore été définies sur le Projet Matoush.

Tableau 1 - Estimations de ressources minérales au Projet Matoush - 1^{er} septembre 2009

	Tonnes (x 1 000)	Teneur (% U ₃ O ₈)	Livres de U ₃ O ₈ (x 1 000)
Indiquées			
AM-15	262	0,70	4 039
MT-34	174	0,89	3 420
Total Indiquées	436	0,78	7 458
Inférées			
AM-15	33	0,34	249
MT-22	822	0,53	9 526
MT-34	302	0,45	3 003
Total Inférées	1 157	0,50	12 777

Notes :

1. Les normes et les définitions de l'ICM ont été suivies pour la classification des ressources minérales.
2. Le seuil de coupure de 0,1 % U₃O₈ a été établi en utilisant un prix de 75 \$ US/lb de U₃O₈ et des coûts d'exploitation estimés.
3. Les hautes teneurs en U₃O₈ ont été coupées à 9 %.
4. Les estimations de ressources minérales sont basées sur les données de forage disponibles au 1^{er} septembre 2009.
5. La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.
6. Les totaux pourraient différer des sommes parce qu'arrondis.

La nouvelle estimation confirme que Matoush est un gîte robuste, relativement peu sensible aux variations du seuil de coupure entre 0,05 % et 0,2 % U₃O₈.

Tableau 2 - Estimations de ressources minérales au Projet Matoush, à différents seuils de coupure

	Seuil de coupure (% U ₃ O ₈)	Tonnes (x 1 000)	Teneur (% U ₃ O ₈)	Livres de U ₃ O ₈ (x 1 000)
Indiquées				
AM-15	0,3	190	0,89	3 709
	0,2	230	0,77	3 925
	0,1	262	0,70	4 039
	0,05	264	0,69	4 043
MT-34	0,3	139	1,05	3 238
	0,2	168	0,92	3 393
	0,1	174	0,89	3 420
	0,05	174	0,89	3 420
Total Indiquées	0,3	329	0,96	6 947
	0,2	398	0,83	7 318
	0,1	436	0,78	7 458
	0,05	438	0,77	7 463
Inférées				
AM-15	0,3	20	0,48	209
	0,2	22	0,46	221
	0,1	33	0,34	249
	0,05	65	0,24	339
MT-22	0,3	509	0,72	8 082
	0,2	686	0,60	9 067
	0,1	822	0,53	9 526
	0,05	964	0,47	9 918
MT-34	0,3	136	0,80	2 395
	0,2	167	0,70	2 570
	0,1	302	0,45	3 003
	0,05	429	0,34	3 211
Total Inférées	0,3	665	0,73	10 686
	0,2	875	0,61	11 858
	0,1	1 157	0,50	12 777
	0,05	1 458	0,42	13 468

Estimation des ressources en 2011 et 2012

Le 4 janvier 2012, la Société a émis les résultats de la plus récente mise à jour de l'estimation des ressources du Projet Matoush, indiquant que les ressources minérales inférées ont augmenté de 50 % depuis la dernière estimation des ressources en septembre 2009. Les ressources inférées atteignent maintenant **2,04 millions de tonnes** à une teneur de **0,43 % U₃O₈ contenant 19,22 millions de livres U₃O₈**.

Les ressources indiquées sont estimées à **453 000 tonnes** à une teneur de **0,78 % U₃O₈ contenant 7,78 millions de livres U₃O₈**, ce qui est similaire aux résultats obtenus en 2009 puisque la Société n'a pas réalisé de travaux de forage de définition, entre novembre 2009 et octobre 2011, qui auraient permis d'augmenter les ressources indiquées. Pour l'année 2012, la Société planifie un programme de forage de 15 000 mètres, dont environ 11 000 mètres seront des forages de définition visant à circonscrire les ressources indiquées à l'intérieur des limites des nouvelles zones de ressources inférées.

RPA a mis à jour l'estimation des ressources du projet uranifère Matoush, selon la *Norme canadienne 43-101*, à partir des résultats des forages disponibles au 31 décembre 2011. Des méthodes similaires à celles appliquées pour l'estimation précédente des ressources (RPA, septembre 2009) ont été employées.

Les ressources indiquées sont contenues dans les zones AM-15 et MT-34. Les ressources inférées sont contenues principalement dans les zones MT-22, MT-34 et AM-15 Extension ainsi que dans les nouvelles zones MT-02, MT-06 et MT-36. La structure Matoush a été identifiée sur 11 km vers le sud et 2,5 km vers le nord. Voir la section « [Projet Matoush - Longitudinales – Ressources 2012](#) » au www.stratecoinc.com.

L'accroissement des ressources inférées s'explique, dans un premier temps, par les forages de type exploration réalisés par la Société selon un espacement de 200 mètres latéralement. Ces forages ont mené à l'extension de la zone MT-34 et ont permis d'identifier les nouvelles zones MT-02, MT-06 et MT-36. Dans un deuxième temps, la Société a effectué des forages sur une maille d'environ 75 mètres afin d'établir des ressources inférées. Il est à noter que les ressources indiquées des zones AM-15 et MT-34 ont été estimées à partir d'une maille de forage de 10 à 25 mètres.

Aucune réserve minérale n'a été estimée à ce jour sur le Projet Matoush. Le programme avancé d'exploration souterraine, qui devrait débuter en 2012 a, entre autres, comme objectif de convertir les ressources minérales en réserves minérales.

Tableau 1 : Estimation des ressources du projet Matoush (RPA, Janvier 2012)

	Tonnes (x 1 000)	Teneur (% U ₃ O ₈)	Livres U ₃ O ₈ (x 1 000)
Indiquées			
AM-15	269	0,70	4 170
MT-34	184	0,89	3 610
Total Indiquées	453	0,78	7 780
Inférées			
AM-15	91	0,21	430
MT-02	64	0,36	500
MT-06	192	0,18	770
MT-22	885	0,52	10 160
MT-34	607	0,47	6 300
MT-36	201	0,24	1 070
Total Inférées	2 041	0,43	19 220

Notes:

1. Définitions de l'ICM utilisées pour la classification des ressources minérales.
2. Ressources minérales estimées avec une teneur de coupure de 0,1 % U₃O₈.
3. Les hautes teneurs U₃O₈ ont été coupées à 9 %.
4. Ressources minérales estimées en utilisant un prix moyen à long terme de l'uranium à 80 \$ US / livre U₃O₈ et un taux de change d'un (1) \$ US / \$ CAN.
5. Largeur minimale de 1,5 mètre utilisée.
6. Les totaux peuvent être différents parce qu'arrondis.

Ressources – Personne qualifiée : Les ressources minérales pour le Projet Matoush ont été estimées par M. David Ross, P. Géo, M. Normand L. Lecuyer, B. Sc., P. Eng., M. Barry Cook, M. Sc., P. Eng. employés de RPA indépendant de la Société et M. Bruce C. Fielder, P. Eng. de Melis Engineering. En vertu de leur éducation et de leur expérience pertinente, ces personnes sont des « personne(s) qualifiée(s) » pour les besoins de la *Norme canadienne 43-101*. Les ressources minérales ont été classifiées en accord avec les *Normes de l'ICM sur les définitions pour les ressources minérales et réserves minérales* (novembre 2010).

B. ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE

En parallèle avec le rapport technique de septembre 2008 discuté dans la sous-section précédente, la Société avait également mandaté RPA, avec la participation de Melis Engineering Ltd. pour les coûts de capital et d'usage, Golder Associates pour la radiation, l'environnement et les coûts de réclamation et SD Energy Associates Ltd. (SD

Energy) pour le marketing et la détermination du prix afin de réaliser une Étude d'opportunité de façon à pouvoir débiter l'exploration souterraine.

Le rapport de l'Étude d'opportunité intitulé : « *Technical Report on the preliminary assesment of the Matoush Project, Central Québec, Canada, NI 43-101 Report* » daté du 17 décembre 2008 présente une évaluation économique préliminaire du Projet Matoush.

Les données techniques qui suivent ont été lues et révisées par Jean-Pierre Lachance, géo., vice-président exécutif & exploration de la Société et Normand L. Lecuyer, ing., ingénieur minier principal, et David A. Ross, géo., géologue senior chez RPA, qui sont des personnes qualifiées telles que définies par le *Règlement 43-101*.

L'Étude d'opportunité est basée sur l'estimation des ressources indiquées et inférées conforme au *Règlement 43-101*, établie par RPA dans le rapport technique intitulé *Technical Report on the Mineral Resource Update for the Matoush Uranium Project* et daté du 16 septembre 2008, qui tient compte des résultats de forage disponibles au 25 juillet 2008 et donc qui exclut les résultats de forage subséquents, qui ont fait l'objet d'un rapport technique de mise à jour conforme au *Règlement 43-101* en 2009 (voir tableau précédent intitulé Estimation des ressources minérales au Projet Matoush, 25 juillet 2008 qui présente les résultats de l'estimation des ressources indiquées et inférées dans la sous-section précédente : **A. RAPPORT TECHNIQUE**).

La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. L'Étude d'opportunité est de nature préliminaire. Elle est basée sur une estimation de ressources minérales indiquées et inférées qui sont considérées trop spéculatives d'un point de vue géologique pour pouvoir y appliquer des considérations économiques leur permettant d'être caractérisées comme des réserves minérales; et rien ne garantit que l'Étude d'opportunité se réalisera.

Les résultats de l'Étude d'opportunité sont résumés dans les paragraphes qui suivent. Le rapport complet est disponible sur le site web de la Société (www.stratecoinc.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

I. PRODUCTION DE MINERAI ET MÉTAL RÉCUPÉRÉ

Le plan d'exploitation minière a été développé sur la configuration des ressources minérales. La récupération du métal est basée sur les tests métallurgiques faits au SGS Lakefield Research Ltd. (Lakefield), à Lakefield, ON; une moyenne de récupération de 97,6 % est utilisée.

Année	Tonnes usinées (x 1 000)	Teneur % U ₃ O ₈	Métal récupéré à 97,6 % (x 1 000 livres U ₃ O ₈)
1	175,0	0,633	2 382
2	236,3	0,454	2 306
3	262,5	0,362	2 046
4	262,5	0,553	3 124
5	262,5	0,439	2 479
6	262,5	0,372	2 100
7	188,4	0,267	1 082
TOTAL	1 649,7	0,437	15 519

II REVENUS

- Le scénario du prix a été établi par SD Energy avec un prix à long terme de 60 \$ US à 90 \$ US par livre U₃O₈ pour la durée de vie du projet. Le prix utilisé est de 75,00 US\$ par livre U₃O₈.
- Le taux de change \$ US / \$ CAN est de 0,85.
- Le transport à une usine de transformation en Amérique du Nord est de 0,10 \$ par livre.
- Royauté 2 %.

	(x 1 000) \$ CAN
Revenu brut	1 369 515
Transport à l'usine de transformation	1 552
Royauté	27 359
Revenu brut (NSR) après la royauté	1 340 604

III COÛTS D'OPÉRATION

Minage	82,80 \$ / T usinée	Entretien	24,84 \$ / T usinée
Usinage	107,77 \$ / T usinée	Services sur le site	28,96 \$ / T usinée
Énergie (générateurs)	35,75 \$ / T usinée	Administration	22,41 \$ / T usinée
Coût d'exploitation moyen :			
	302,53 \$ / T usinée	32,15 \$ CAN / livre	27,33 \$ US / livre

IV PROFIT D'OPÉRATION

Année	(x 1 000) \$ CAN	Année	(x 1 000) \$ CAN
1	133 894	5	142 051
2	128 177	6	109 992
3	105 145	7	23 809
4	198 453		
Profit total d'opération : 841 522 000 \$ CAN			

V COÛTS DE CAPITAL

	(x 1 000) \$ CAN	(x 1 000) \$ CAN
Coûts de capital direct		193 443
Minage	28 159	
Usinage	149 886	
Infrastructures	15 398	
Coûts de capital indirect		49 928
Contingence		53 305
Inventaire		575
Coût avant le démarrage		297 251
Capital de soutien (6 ans)		15 564
Fermeture		30 000
Coûts en capital pour la durée de la mine		342 815

VI VALEUR ÉCONOMIQUE

Taux de retour interne avant taxes : 37,1 %

VALEUR PRÉSENTE NETTE (VPN) avant taxes	
Taux d'escompte %	(x 1 000) \$ CAN
5	341 610
8	271 200
10	231 850
15	154 110

La direction de la Société a conclu, après lecture de cette Étude d'opportunité, que même avec une inflation importante des coûts d'opération dans l'industrie minière, le Projet Matoush démontrait une grande robustesse économique. Toutefois, avec la correction dramatique des prix des substances qui s'était produit en 2008, il était possible que les paramètres économiques s'améliorent à mesure que les coûts diminuent. La Société continue d'analyser différentes alternatives d'ingénierie pour améliorer les paramètres économiques du projet. Les résultats de cette Étude d'opportunité justifiaient, aux yeux de la direction de la Société, la réalisation d'un programme d'exploration et d'exploration souterraine dans le cadre d'une étude de faisabilité.

RÉVISION DE L'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE, FÉVRIER 2010

En février 2010, basé sur le mémorandum de RPA intitulé *Update Mineral Resources Estimate for Matoush* déposé en septembre 2009, une révision de l'évaluation préliminaire a été réalisée par RPA avec la participation de Melis Engineering Ltd pour ce qui est des coûts en capital et de traitement intitulée *Updated Preliminary Assessment of the Matoush Project, Central Québec, Canada* daté du 9 avril 2010 et déposé sur SEDAR.

Le rapport préliminaire est basé, en partie, sur des ressources inférées et est, par définition, de nature préliminaire. Les ressources inférées sont considérées trop spéculatives géologiquement pour avoir une considération économique qui leur permettrait d'être caractérisées comme réserves minérales. Il n'y a aucune certitude que le développement des réserves, la production et les prévisions économiques sur lesquels l'étude d'opportunité est basée pourraient être réalisés.

I PRODUCTION ET RÉCUPÉRATION DU MÉTAL

Le plan d'exploitation minière a été développé sur la configuration des ressources minérales pour les coûts de capital et d'usinage. La récupération du métal est basée sur les tests métallurgiques faits au laboratoire SGS Lakefield Research Ltd., à Lakefield, ON; une moyenne de récupération de 97,6 % est utilisée. La teneur potentielle implique une dilution de 15 % à teneur zéro. Les plans de l'usine de traitement ont été modifiés afin d'augmenter sa capacité de 2,0 millions à 2,7 millions de livres U₃O₈

Année	Tonnes usinées (x 1 000)	Teneur % U ₃ O ₈	Récupération du métal 97,6 % (x 1 000 livres) U ₃ O ₈
1	169,8	0,639	2 391,3
2	240,6	0,400	2 124,2
3	262,7	0,461	2 668,9
4	262,2	0,522	3 018,9
5	249,5	0,561	3 085,0
6	224,1	0,496	2 451,2
7	239,6	0,468	2 472,3
TOTAL	1 648,6	0,501	17 774,8

II REVENU

- Le scénario du prix a été établi par SD Energy en septembre 2008, dans l'étude d'opportunité initiale, avec un prix à long terme variant de 60 \$ US à 90 \$ US par livre U₃O₈ pour la durée de vie du projet. Le prix utilisé est de 75 \$ US par livre U₃O₈.
- Le taux de change US \$ / CAN \$ est de 0,85.
- Le transport à une usine de transformation en Amérique du Nord est de 0,10 \$ par livre.
- Redevances 2 %.

	(x 1 000) \$ CAN
Revenu brut	1 568 363
Transport à l'usine de transformation	1 777
Redevances	31 332
Revenu brut (NSR) après redevances	1 535 253

III COÛTS D'OPÉRATION

Minage	91,64 \$ / T usinée	Maintenance	24,86 \$ / T usinée
Usinage	92,74 \$ / T usinée	Services sur le site	32,68 \$ / T usinée
Énergie (générateurs)	35,77 \$ / T usinée	Administration	22,43 \$ / T usinée
Coût moyen d'opération :			
300,12 \$ / T usinée	27,84 \$ CAN / livre	23,66 \$ US / livre	

IV PROFIT D'OPÉRATION

Année	\$ CAN	Année	\$ CAN
1	131 819 000	5	189 170 000
2	107 096 000	6	136 345 000
3	153 437 000	7	139 824 000
4	182 793 000		
Profit total d'opération : 1 040 484 000 \$ CAN			

V COÛTS DE CAPITAL

	(x 1 000) \$ CAN	(x 1 000) \$ CAN
Coûts de capital direct		191 009
Mine	32 466	
Usine	143 136	
Infrastructures	15 398	
Coûts de capital indirect		48 568
Contingence		52 273
Inventaire		980
Coût avant le démarrage		292 830
Capital de soutien (6 ans)		19 126
Fermeture		30 000
Coûts de capital pour la durée de la mine		341 955

VI VALEUR ÉCONOMIQUE

VII SENSIBILITÉ AU PRIX

Taux de retour interne avant taxes : 41,5 % :

VALEUR PRÉSENTE NETTE	
Taux d'escompte %	(NPV) avant taxes (x 1 000) \$ CAN
5	475 550
8	377 640
10	323 530
15	218 070

PRIX	US \$ / lb	NPV (x 1 000) \$ CAN
	75,00	323 530 \$
0,67	50,00	31 700 \$
0,80	60,00	148 260 \$
1,00	75,00	323 530 \$
1,07	80,00	381 890 \$
1,14	85,50	446 220 \$

Selon la direction de la Société, même avec une inflation significative affectant les coûts d'opération dans l'industrie minière, le Projet Matoush démontre une meilleure robustesse économique comparativement à l'Étude d'opportunité initiale. Malgré une diminution éventuelle du prix et s'il y a une diminution des coûts d'opération, il est possible de voir la valeur économique du projet augmenter. Selon la mise à jour des tendances de fluctuation du prix de l'uranium préparé par SD Energy Associates Limited dans le cadre de cette évaluation préliminaire, pendant l'année 2008, le prix de l'indice de l'uranium avait baissé à 40 \$ la livre et est jusqu'au début 2010 demeuré dans les 40 \$ la livre avec quelques hausses dans les 50 \$ la livre. Les prix des indices à terme ont chuté de 90 \$ la livre à 70 \$ la livre en 2008 et se trouvaient à environ 60 \$ la livre au début de l'année 2010. La Société continue d'étudier différentes alternatives d'ingénierie pour augmenter la valeur économique du projet. La Société prévoit accroître les ressources minérales sur la Propriété Matoush, grâce aux résultats d'un programme de forage intensif.

Comme démontré au tableau VII ci-dessus, la rentabilité du Projet Matoush est sensible aux cours des produits de base. Les perspectives pour le prix de l'uranium demeurent positives et bien que plusieurs projets d'exploration et de

développement pour l'uranium sont en cours présentement dans le monde, on compte également plusieurs centrales nucléaires en construction ou des projets de construction de centrales nucléaires, particulièrement en Chine, en Inde et en Russie, alors que les prévisions indiquent une hausse de la demande énergétique et que la filière énergétique cherche à se libérer de sa dépendance à l'énergie produite au charbon.

Les événements survenus au Japon ont eu un impact sur le prix en cours de l'uranium. Les analystes ont commenté ces événements mais n'ont pas révisé leurs prédictions de façon importante concernant l'ensemble de l'industrie de l'uranium et de l'énergie nucléaire.

(2) PROPRIÉTÉ ECLAT

a) Localisation et accès

La Propriété Eclat est située dans la région des monts Otish au Nord du Québec, immédiatement au sud de la Propriété Matoush. La propriété est accessible par hélicoptère ainsi que par la route d'hiver qui relie la mine Eastmain à Témiscamie. Le lecteur est prié de consulter la **Figure 2** pour la localisation générale de la Propriété Eclat.

b) Titres miniers

La propriété est constituée de 90 titres miniers couvrant une superficie de 4 786,90 hectares. La Société a acquis de Vija Ventures Corporation (« Vija ») un intérêt de 100 % sur tous les minéraux autres que les diamants dans la Propriété Eclat. Le lecteur est prié de consulter la carte de localisation du Projet Matoush à la **Figure 1** de cette notice annuelle, pour la localisation des titres miniers de la Propriété Eclat.

En vertu d'une lettre d'entente datée du 12 juillet 2005, la Société détenait une option pour acquérir, sur une période de 4 ans, un intérêt de 100 % sur toutes les substances minérales à l'exception du diamant dans la Propriété Eclat en contrepartie de paiements totalisant 150 000 \$ sur quatre ans, incluant 7 000 \$ à la signature de l'entente puis 7 000 \$ au premier anniversaire, 20 000 \$ au deuxième et troisième, et finalement 96 000 \$ au quatrième anniversaire; de travaux d'exploration totalisant 500 000 \$ sur une période de quatre ans; et de l'émission de 600 000 actions ordinaires de la Société sur trois ans.

Le 15 juin 2009, la Société avait rencontré toutes ses obligations pour acquérir cet intérêt. La propriété est assujettie, advenant la mise en production, à une redevance de 2 % NSR en faveur de Vija pour toutes les substances autres que le diamant, et une partie de 2 % en faveur de Vija du produit brut total de la vente ou la disposition éventuelle des droits d'émission de carbone liés à la production d'uranium sur la propriété.

c) Potentiel uranifère

La propriété occupe une position stratégique dans un secteur relativement peu exploré mais avec un potentiel uranifère établi. Elle est bordée au nord par la Propriété Matoush, entièrement détenue par la Société, et au sud par des terrains jalonnés par Cameco Corporation (« Cameco »).

La propriété couvre l'extension sud de la structure Matoush, laquelle avait été suivie par Uranerz sur une distance de 3 900 mètres par des levés VLF au sol réalisés au début des années 1980. Les sondages implantés par Uranerz et la Société démontrent clairement le potentiel uranifère.

En 2009, les résultats des forages EC-09-05 et EC-09-06, distants de 200 mètres et dont le point de percée se trouve à la même élévation, indiquaient clairement le potentiel minéralisé de la faille Matoush démontré par forages sur une distance de plus de 15 km. Ceci venait confirmer que les mécanismes de mise en place de la minéralisation uranifère n'étaient pas limités au secteur de la zone AM-15.

Les similarités entre les deux zones minéralisées au niveau de l'altération, de la minéralisation en pechblende présente localement dans des contextes de cisaillement, de la proximité avec un intrusif mafique dans la faille Matoush ainsi que des similitudes marquantes entre la texture et la nature de ces intrusifs mafiques et ceux présents autour des zones minéralisées sont probantes.

Ainsi, la copie presque identique de ces systèmes hydrothermaux ainsi que les agents réducteurs supportent la présence du potentiel minéralisé sur toute la longueur de la faille Matoush et confirmait le potentiel de découverte de nouvelles lentilles minéralisées sur le Projet Matoush.

d) Travaux d'exploration

En 2006, le sondage EC-06-01, implanté à 5,8 km au sud du sondage AM-15 d'Uranerz et visant essentiellement à conserver certains titres miniers dans le secteur, a permis de confirmer l'extension sud de la faille Matoush.

Les résultats se sont avérés prometteurs. La structure a été intersectée à 111 mètres dans l'axe de forage, à une profondeur verticale de 76 mètres. Bien qu'elle ne comportait pas de minéralisation, l'altération en tourmaline typique de la structure était présente sur un intervalle de 10 mètres, et la zone de faille semblait fortement chloritisée. Ce sondage confirme donc la présence de la structure Matoush sur une distance de plus de sept kilomètres.

Le levé radiométrique et magnétométrique effectué par Aeroquest Limited à l'automne 2006 sur la Propriété Matoush couvrait également l'ensemble de la Propriété Eclat.

En 2007, dans la partie sud du Projet Matoush, sur la Propriété Eclat, 10 sondages ont été complétés (EC-07-01 à 07-10) pour un total de 2 260 mètres. Ces sondages d'exploration réalisés avec le support de l'hélicoptère ont permis de préciser la localisation de la faille Matoush sur la Propriété Eclat, la radiométrie des carottes de forage révélant de faibles cps.

D'autres travaux de forage ont été effectués dans ce secteur à l'hiver 2008, près de la limite avec la propriété de Cameco, à 11,5 km au sud de la zone AM-15. Le premier sondage (EC-08-01) a été abandonné à 759 mètres en raison d'entrées d'eau et de sable trop importantes. Aucune entrée d'eau ni de sable n'avait eu lieu dans les zones AM-15 et MT-22. Il est important de noter que la stratigraphie observée dans les sédiments était la même que celle dans le secteur de la zone AM-15, à 8,5 km plus au nord. Une brèche argileuse qui pourrait correspondre à la faille Matoush a été intersectée à une profondeur de 575 mètres dans l'axe de forage, suivie par une zone de minéralisation disséminée à une teneur de 0,15 % eU_3O_8 sur 2,1 mètres, à 587 mètres.

Le sondage suivant, EC-08-02, a été foré sur la même ligne à une profondeur de 321 mètres, avec un point de percée situé à 425 mètres au-dessus du point de percée de EC-08-01, et semble indiquer que localement, la faille Matoush a un pendage inverse, vers l'ouest. Toutefois, il faut mentionner qu'aucune anomalie n'a été observée dans ce sondage. Finalement, le sondage EC-08-03 a été foré à quelques centaines de mètres au nord de la limite de la propriété de Cameco, et ciblait les roches du socle. Le socle a été atteint sans obtenir de traces anormales dans les sédiments. Les roches du socle étaient de composition mafique, et représentent vraisemblablement le prolongement plissé de la ceinture de roches vertes de la rivière Camie.

Lors du premier trimestre 2009, en plus du sondage EC-09-04 qui a dû être abandonné en raison d'une déviation excessive, quatre sondages ont été complétés sur la Propriété Eclat. Le sondage EC-09-05 s'est avéré très révélateur, d'une part, en raison de l'intersection de deux zones minéralisées avec altération particulièrement importante en tourmaline et fuchsite et, d'autre part, en raison des résultats analytiques suivants pour chacune des zones distantes de 20 mètres l'une de l'autre : 0,16 % U_3O_8 sur 2,4 mètres et 0,11 % U_3O_8 sur 1,5 mètre. En ce qui a trait au sondage EC-09-06, l'intersection a été de 0,15 % U_3O_8 sur 1,5 mètre.

Au cours du troisième trimestre de l'année 2009, trois sondages ont été réalisés sur la Propriété Eclat-Nord. Toutefois, les résultats se sont avérés mitigés. Les forages complétés (ECN-09-01, 02, 03), forés selon une maille de 150 mètres et situés environ à 1,5 km au nord de la zone AM-15, ont intersecté la faille Matoush avec absence de minéralisation malgré de fortes altérations.

Au cours du quatrième trimestre, deux forages, EC-09-07 et EC-09-08, ont été complétés sur la Propriété Eclat Sud. Les deux forages, mesurant 600 mètres et 570 mètres respectivement et totalisant 1 170 mètres, ont intercepté la faille Matoush ainsi que des valeurs uranifères intéressantes. La Société a complété le forage EC-09-07, localisé à la ligne

64+50 S et le forage EC-09-08, localisé à la ligne 66 + 50 S qui a intercepté deux zones. Dans les deux forages, les points de percée sont situés approximativement à 460 mètres sous la surface.

La stratégie d'exploration sur la Propriété Eclat au cours des deux premiers trimestres de l'année 2010 consistait à forer systématiquement le long de la faille Matoush selon un espacement de 200 mètres en vue d'identifier des secteurs propices à l'emplacement de minéralisation uranifère.

Lors du premier trimestre de l'année 2010, 20 sondages ont été réalisés sur une distance de l'ordre de 3,6 kilomètres au sud de la section 67+00S, située à 3,5 kilomètres au sud de la lentille MT-34. La faille a été intersectée dans chacun des forages avec une altération variable en fuschite allant de moyenne à forte. Le secteur le plus intéressant se situe le long d'un intervalle de 800 mètres entre la section 67+00S et 75+00S. On y retrouve notamment le sondage EC-10-002 et le forage EC-10-016 qui ont retenu l'attention.

Un autre secteur d'intérêt, situé entre les sections 75+00S et 87+00S, est caractérisé par une intense altération en fuschite et tourmaline ainsi que par la présence d'autres dykes parallèles à la faille Matoush. Le halo d'altération atteint jusqu'à 250 mètres d'épaisseur réelle ce qui rehausse le potentiel pour l'identification de minéralisation.

Au cours du second trimestre de l'année 2010, les forages réalisés ont consisté à poursuivre la définition de la faille Matoush, selon une maille de 200 mètres et de faire un suivi sur les anomalies localisées entre les lignes 110+00S et 118+00S. Au total, 21 sondages ont été complétés.

Ces forages visaient notamment à faire un suivi sur ceux qui avaient intersecté de la minéralisation uranifère digne de mention, environ à 6 kilomètres au sud de la lentille MT-34, en 2009. Ce secteur est particulièrement intéressant compte tenu de la présence d'anomalies sur près d'un kilomètre le long de la faille Matoush et qu'il est localisé au-dessus d'une transition lithologique du socle, ce qui suggère un fort potentiel. Deux sondages ont confirmé la présence de minéralisation dans ce secteur.

Lors du troisième trimestre 2010, la Société a continué d'explorer le potentiel uranifère le long de la faille Matoush. Quatre sondages ont été réalisés. Deux sondages forés selon un espacement de l'ordre de 100 mètres visaient à faire le suivi sur des anomalies situées dans le même secteur qu'au deuxième trimestre. Le sondage EC-10-044 a donné les meilleurs résultats. Avec un point de percée à 690 mètres de profondeur verticale, ce sondage s'avère le plus profond complété jusqu'à maintenant dans ce secteur d'intérêt, soit à environ 150 mètres du socle. En 2010, 27 588 mètres répartis en 46 forages ont été complétés.

La Société n'a pas effectué de travaux d'exploration sur la propriété Eclat au cours du quatrième trimestre de l'année 2010.

Le tableau suivant indique les meilleurs résultats obtenus des forages effectués sur la Propriété Eclat :

Forages (profondeur en mètres) (m)	Résultats
EC-09-05	0,16 % U ₃ O ₈ sur 2,4 mètres et 0,11 % U ₃ O ₈ sur 1,5 mètre
EC-09-06	0,15 % U ₃ O ₈ sur 1,5 mètre
EC-09-07	0,05 % U ₃ O ₈ sur 7,5 mètres
EC-09-08-011 (-400m)	0,09 % U ₃ O ₈ sur 2,5 mètres
	0,04 % U ₃ O ₈ sur 15,5 mètres
EC-10-002	0,67 % U ₃ O ₈ sur 1,2 mètre
EC-10-016	0,21 % U ₃ O ₈ sur 0,7 mètre
EC-10-044	0,04 % U ₃ O ₈ sur 7,0 mètres incluant 0,08 % U ₃ O ₈ sur 2,5 mètres

À la suite des résultats prometteurs obtenus grâce au levé radon effectué au-dessus des lentilles AM-08, AM-15 et MT-22, la Société a décidé, au cours du troisième trimestre 2011, de réaliser un autre levé radon couvrant les propriétés Matoush Extension et Eclat. Celui-ci avait pour objectif de vérifier la présence, dans divers secteurs peu explorés, d'anomalies radon qui pourraient être associées à la faille Matoush et à certains linéaments géophysiques de type Matoush.

Les résultats préliminaires obtenus pour l'ensemble du levé sont encourageants. D'abord, les résultats du bloc 1, situé à environ 4,5 kilomètres au nord de la lentille MT-22, ont permis de détecter une anomalie radon allongée sur 500 mètres d'orientation nord-sud au-dessus de l'extension nord projetée de la faille Matoush. Ces résultats sont prometteurs, d'autant plus que ce secteur n'a pas encore été testé par forage.

Ensuite, les résultats du bloc 3, situé à 4,5 kilomètres au nord-est de la lentille AM-15, sont également très positifs. Une anomalie radon de 400 mètres de longueur, allongée selon une orientation nord-sud, a été détectée en bordure est d'un linéament géophysique nord-sud, de type Matoush, non testé par forage. Ce linéament identifié par la firme MPH Consulting Ltée, en 2010, pourrait être la source des blocs minéralisés (dont un de 61 000 cps) de l'indice Laurent-Martin qui sont localisés à moins de 500 mètres au sud-ouest. Rappelons que deux forages, se trouvant à 250 mètres au nord-est de l'indice, avaient été réalisés en 2007 dans le but de trouver la source, mais sans succès. La juxtaposition de ce linéament avec l'anomalie radon apparaît comme une cible de forage prioritaire pour 2012.

Le levé radon a été complété sur les propriétés Matoush Extension et Eclat au début du dernier trimestre de l'année 2011. L'équipe de RadonEx a prélevé un total de 402 mesures radon dans six secteurs différents. La Société a ainsi été en mesure de produire une carte présentant les résultats finaux en radon.

Les meilleurs résultats du levé effectué sur les propriétés Matoush Extension et Eclat permettent de cibler les zones à explorer lors des prochains forages. La compilation finale de ce levé confirme que diverses anomalies radon sont prometteuses pour les prochaines phases d'exploration. Deux anomalies retiennent particulièrement l'attention et devraient être testées par forage éventuellement, soit celle située dans l'extension nord de la faille Matoush (bloc 1) et celle située au nord-est de l'indice Laurent-Martin (bloc 3). Les autres anomalies seront vérifiées par forage dans une deuxième phase si les deux premières anomalies sont concluantes.

En 2011, aucun forage n'a été effectué sur la propriété Eclat.

(3) PROPRIÉTÉ MATOUSH EXTENSION

a) Localisation et accès

La Propriété Matoush Extension se trouve au nord, à l'ouest et à l'est de la Propriété Matoush dans la région des monts Otish au Nord du Québec. La propriété est accessible par hélicoptère ainsi que par la route d'hiver qui relie la mine Eastmain à Témiscamie. Le lecteur est prié de consulter la **Figure 2** à la page 24 pour la localisation régionale de la propriété.

b) Titres miniers

Entièrement détenue par la Société, la Propriété Matoush Extension est constituée de 198 titres miniers couvrant une superficie de 10 503,85 hectares. Ces titres miniers ont été acquis par la Société à l'automne 2005 ainsi qu'à l'hiver et l'été 2006, afin de protéger les terrains environnants près des propriétés Matoush et Eclat. Le lecteur est prié de consulter la carte du Projet Matoush à la **Figure 1** de cette notice annuelle pour la localisation des titres miniers de la Propriété Matoush Extension.

La limite nord de la propriété se trouve tout près de la marge nord du Bassin d'Otish. La propriété est divisée par une rangée de titres miniers détenus par Pacific Bay Minerals Ltd (« Pacific Bay »).

Avec l'ajout de la Propriété Matoush Extension, le Projet Matoush couvre, dans l'ensemble, une distance de 23 km selon un axe nord-sud, moins une section de 900 mètres détenue par Pacific Bay (voir la sous-section 9. **DIFFÉRENTS ASPECTS DES PROPRIÉTÉS B (4) Propriété Pacific Bay-Matoush** ci-après).

c) Travaux d'exploration et de prospection

Au cours de l'exercice 2008, aucun programme d'exploration significatif n'a été entrepris sur la Propriété Matoush Extension, à l'exception du levé radiométrique et magnétométrique qui a couvert la majeure partie de la propriété. Dans la partie nord du Projet Matoush, sur la Propriété Matoush Extension, les travaux d'exploration réalisés en 2007 comprenaient de la prospection et quelques forages. Les travaux de prospection ont mené à l'identification d'une zone radioactive affleurante avec des valeurs de 600 à 10 000 cps. Quatre sondages ont été forés dans le secteur, pour un total de 1 290 mètres. Les résultats se sont avérés mitigés, puisque la faille Matoush présente un décrochement latéral.

Trois sondages ont été implantés le long de la même section sur la Propriété Matoush Extension en 2008, pour un total de 1 473 mètres. Cette section se trouve à quelques centaines de mètres au nord de la rangée est-ouest des titres miniers de Pacific Bay, sur l'extension inférée de la faille Matoush. Toutefois, aucun des sondages n'a intersecté la faille.

Le premier sondage, MT-08-002, s'est rendu jusqu'au socle sans rencontrer la faille Matoush. La discordance se trouve à une profondeur de 685 mètres dans l'axe de forage. Les roches du socle se composent de matériel granitique alternant avec de grands feuillets d'unités mafiques. Quelques anomalies marginales en uranium ont été intersectées dans les roches du socle, allant jusqu'à 0,02 % U_3O_8 sur 4,0 mètres. Les sondages suivants, MT-08-006 et MN-08-01, ont été forés le long de la même section mais n'ont pas intersecté l'extension de la faille Matoush. Aucune anomalie radiométrique n'a été décelée.

Les travaux d'exploration sur la Propriété Matoush Extension, en 2009, ont été limités à de la prospection au cours de l'été et la Société n'a pas réalisé de travaux d'exploration sur cette propriété dans l'année 2010.

À la suite des résultats prometteurs obtenus grâce au levé radon effectué au-dessus des lentilles AM-08, AM-15 et MT-22, la Société a décidé, au cours du troisième trimestre 2011, de réaliser un autre levé radon couvrant les propriétés Matoush Extension et Eclat. Celui-ci avait pour objectif de vérifier la présence, dans divers secteurs peu explorés, d'anomalies radon qui pourraient être associées à la faille Matoush et à certains linéaments géophysiques de type Matoush. Les résultats de ce levé radon peuvent être consultés à la sous-section (2) **PROPRIÉTÉ ECLAT d) Travaux d'exploration** de cette notice annuelle.

En 2011, aucun forage n'a été effectué sur la Propriété Matoush Extension.

(4) PROPRIÉTÉ PACIFIC BAY-MATOUSH

a) Localisation et accès

La Propriété Pacific Bay-Matoush est située dans la région des monts Otish dans le Nord du Québec, à environ 40 km au sud-ouest de la Propriété Matoush. La propriété couvre une superficie de 145 kilomètres carrés (56 milles carrés) dans la région des monts Otish où la Société réalise un programme de forage sur le gîte uranifère à haute teneur Matoush. Le lecteur est prié de consulter la **Figure 1** à la page 12 pour la localisation de cette propriété sur la carte du Projet Matoush.

b) Titres miniers

Le 14 janvier 2008, la Société et Consolidated Pacific Bay Minerals Ltd (maintenant Pacific Bay Minerals Ltd) (« Pacific Bay ») ont signé une entente définitive avec une date d'entrée en vigueur du 29 octobre 2007, en vertu de laquelle la Société peut acquérir un intérêt indivis de 60 % dans les 277 titres miniers de Pacific Bay couvrant 14 576,33 hectares dans le district Matoush de la région des monts Otish au Québec.

L'entente prévoit que la Société devra : (i) payer à Pacific Bay un total de 500 000 \$; (ii) émettre 200 000 actions ordinaires de la Société sur 4 ans; et (iii) engager 3 M \$ en dépenses d'exploration sur 4 ans, incluant un minimum de 10 000 mètres de forage. Dans le cadre de la transaction, la Société a acquis un million d'unités de Pacific Bay au prix de 0,30 \$ l'unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire de Pacific Bay et d'un bon de souscription permettant d'acquérir une action ordinaire de Pacific Bay à 0,60 \$ l'action pour une période de 24 mois. Les actions et bons de souscription étaient assujettis à une période de détention minimale de 12 mois jusqu'au 14 janvier 2009.

À la quatrième année de l'option, avec prise d'effet le 29 octobre 2011, la Société avait rencontré toutes les obligations prévues à la convention d'option. La société a ainsi acquis un intérêt indivis de 60 % dans la propriété Pacific Bay-Matoush et la société a signé et a entrepris avec Pacific Bay une convention d'entreprise en coparticipation dans laquelle la Société demeurera gérant du comité de gestion des programmes d'exploration, d'évaluation et d'exploitation aussi longtemps qu'elle détiendra un intérêt de 50 % dans la propriété.

Dans le cadre de l'entreprise en coparticipation, chaque partie, dont l'intérêt sera dilué à moins de 10 %, aura son intérêt converti en une redevance de 2 % sur le Revenu net de fonderie (« NSR ») et *yellow cake* de la propriété Pacific Bay-Matoush. Une royauté de 2 % sur le NSR est aussi payable seulement et exclusivement par Pacific Bay à une tierce partie sur 142 des 277 claims de la propriété.

c) Travaux d'exploration

Depuis le 29 octobre 2007, la Société a pris en charge la gestion des travaux d'exploration sur la Propriété Pacific Bay-Matoush. La Société travaille étroitement avec le personnel de terrain de Pacific Bay afin de maximiser la valeur des programmes d'exploration.

Quatre sondages ont été forés à l'aide d'une foreuse Versadrill mobilisée par hélicoptère (Forage Major) du 31 octobre au 25 novembre 2007, pour un total de 1 061 mètres. Ces sondages étaient tous situés dans le bloc sud du secteur *Rabbit Ears*, à environ 10 km au nord-est du campement de la Propriété Matoush. Ces sondages ont été implantés dans un secteur de la propriété qui présente des anomalies géophysiques favorables, notamment des linéaments magnétiques et des anomalies radiométriques aéroportées ainsi que des conducteurs VLF/EM. Des blocs uranifères ont aussi été découverts dans le secteur lors des travaux de prospection à l'été 2007.

Les travaux de forage sur le bloc *Rabbit Ears South* ont intersecté les deux mêmes types de faciès sédimentaires que ceux observés dans le secteur Matoush. Ceux-ci correspondent au faciès de chenaux actifs (« ACF »), un grès conglomératique à granulométrie grossière de composition arkosique à subarkosique, et au faciès de barre sableuse (« CBF »), un grès à granulométrie fine à moyenne, finement laminé de composition subarkosique, de la Formation Indicator. Le sondage vertical, PB-07-01, a permis de confirmer le litage subhorizontal dans cette partie du bassin. Les meilleurs résultats ont été obtenus dans le sondage PB-07-05, qui a intersecté un intervalle de 10 cm dans des grès altérés, à une teneur moyenne de 0,03 % U₃O₈.

En août 2008, la Société a entrepris un programme de forage au diamant pour vérifier des cibles pour l'uranium sur la Propriété Pacific Bay-Matoush. Le programme de 1 500 mètres faisait suite à un programme intensif de prospection et de géologie au sol centré sur le secteur *Rabbit Ears South*, où les affleurements, les anomalies radiométriques en place et les traînées de blocs radioactifs suggéraient fortement la présence de minéralisation uranifère de type Matoush.

En 2008, sept sondages totalisant 1 510 mètres ont été forés sur la Propriété Pacific Bay-Matoush. Les travaux de forage ont été effectués du 8 août au 7 septembre 2008, à l'aide d'une foreuse mobilisée par hélicoptère (Versadrill). Les sondages ont été implantés dans le secteur *Rabbit Ears South*, à environ 5 km à l'est de la zone AM-15. Les cibles ont été définies en vue d'identifier une zone de minéralisation uranifère de type Matoush, basé sur les résultats des travaux de prospection réalisés en 2007 et 2008, des levés géophysiques et d'une étude de géomorphologie réalisée par Poly-Géo inc. en 2008.

Deux secteurs ont été investigués (voir le site web de la Société au www.stratecoinc.com pour plus de détails). Cinq sondages ont été complétés dans le secteur 1 dans le but de suivre une faille nord-sud similaire à la faille Matoush et potentiellement minéralisée. Les sondages ont permis de vérifier ce secteur sur une distance latérale de 630 mètres en direction est-ouest et jusqu'à une profondeur verticale d'environ 300 mètres. Le secteur 2, qui a fait l'objet de deux

sondages totalisant 596 mètres, est situé environ 700 mètres franc sud du secteur 1. L'objectif consistait à vérifier la présence d'un linéament géophysique interprété comme ayant un décrochement similaire à celui de la faille Matoush.

Aucune minéralisation uranifère significative n'a été intersectée lors de cette campagne de forage. Toutefois, les niveaux ACF et CBF ont été intersectés selon un même patron d'alternance que celui sur la Propriété Matoush. Au niveau structural, aucune faille majeure comparable à la faille Matoush n'a été intersectée en forage. Néanmoins, plusieurs zones très fracturées à sub-bréchiqes ont été observées dans cinq sondages et le potentiel de découvrir une structure uranifère demeure. Les zones fracturées observées dans les forages ne semblent pas suffisamment larges pour expliquer les linéaments géophysiques décelés dans les secteurs vérifiés par forage.

Lors du premier trimestre de 2009, cinq sondages ont été complétés dans le secteur « Rabbit Ears Sud », sur la Propriété Pacific Bay-Matoush, en vue d'identifier une structure majeure similaire à la faille Matoush. Le forage PB-09-02 s'est avéré d'un intérêt particulier. Une structure bréchiqes majeure, d'envergure plurimétrique riche en argile, a en effet été intersectée. Malgré l'absence de minéralisation et de dyke mafique caractéristique de la faille Matoush, la présence de cette structure fortement bréchiqes indique le potentiel de découverte d'une structure similaire à la faille Matoush. Ce secteur est situé à 10 km à l'est de la faille Matoush.

À la suite des travaux de forages effectués sur la Propriété Mistassini, à la fin du mois de juin 2009, la Société a profité de la disponibilité de la foreuse hélicoptée pour effectuer un sondage de 200 mètres sur une portion de terrain de la Propriété Pacific Bay-Matoush composée de quatre titres miniers situés dans le prolongement potentiel de la faille Matoush, à 3 km au sud de la propriété Eclat. Rappelons que la présence de la faille Matoush a été confirmée par forage en avril 2008 à moins de 200 mètres de la frontière sud de la Propriété Eclat et celle de Cameco Corporation.

Lors du troisième trimestre de 2009, sept sondages ont été réalisés sur la Propriété Pacific Bay-Matoush. Toutefois, les résultats n'ont pas été concluants. Quatre forages ont été effectués pour retracer la faille Matoush qui devient diffuse au nord de la Propriété Eclat Nord. Aucune structure notable n'y a été décelée. Les trois forages effectués dans le secteur de « Rabbit Ears », environ à 3 km à l'est de la zone **AM-15**, visaient à vérifier une anomalie géophysique linéaire. Cependant, aucune structure importante n'a été localisée. Les travaux ont pris fin au mois de septembre 2009 sur la propriété.

En 2010, des travaux de prospection, sur la Propriété Pacific Bay-Matoush, ont été effectués, au cours du second trimestre, sur la bande nord-sud à l'ouest du secteur Eclat Sud. Ces travaux ont mené à la découverte d'un bloc anomalique de 3,0 mètres subaffleurants, atteignant 1 800 comptes par seconde, situé environ à quatre kilomètres à l'ouest de la faille Matoush.

Ce nouveau secteur, demeuré inexploé auparavant, a soudainement suscité un intérêt particulier dû au fait que le traitement des données du levé géophysique, dont il a été question précédemment, a révélé la présence d'un linéament d'environ quatre kilomètres de direction nord-sud sur lequel deux cibles de forage avaient été clairement identifiées pour être forées au cours du quatrième trimestre de l'année 2010.

Les trois forages complétés au début de ce quatrième trimestre afin de tester cette structure ont été couronnés de succès. Une faille de type Matoush, nommée faille Alfred, avec des altérations identiques à la faille Matoush, a été recoupée sur une longueur de 365 mètres. L'anomalie géophysique indique que la faille Alfred se poursuit vers le nord et vers le sud. Il s'agit de l'une des découvertes les plus importantes sur le Projet Matoush à l'extérieur du couloir de la faille Matoush. Ces forages, qui ont rencontré de faibles teneurs en uranium, démontrent que d'autres structures (failles) de type Matoush existent sur l'ensemble du Projet Matoush. Ce secteur était prioritaire au cours du premier trimestre de l'année 2011 en vue d'y déceler de la minéralisation significative. En 2010, 2 010 mètres répartis en 3 forages ont été complétés.

Au cours du premier trimestre 2011, cinq sondages ont été complétés sur la propriété Pacific Bay-Matoush pour un total de 2 931 mètres.

Trois d'entre eux ont vérifié l'extension nord de la faille Alfred sur une distance latérale de 270 mètres. Un autre sondage a été foré à mi-chemin entre les deux forages distants de 365 mètres complétés à l'automne 2010. Le dernier sondage a vérifié l'extension verticale de la faille à une profondeur de -500 mètres.

Les cinq forages complétés ont confirmé la continuité de la faille Alfred vers le nord et en profondeur avec la présence de l'altération typique de la faille Matoush. La présence de minéralisation significative n'a, par ailleurs, pas été rencontrée.

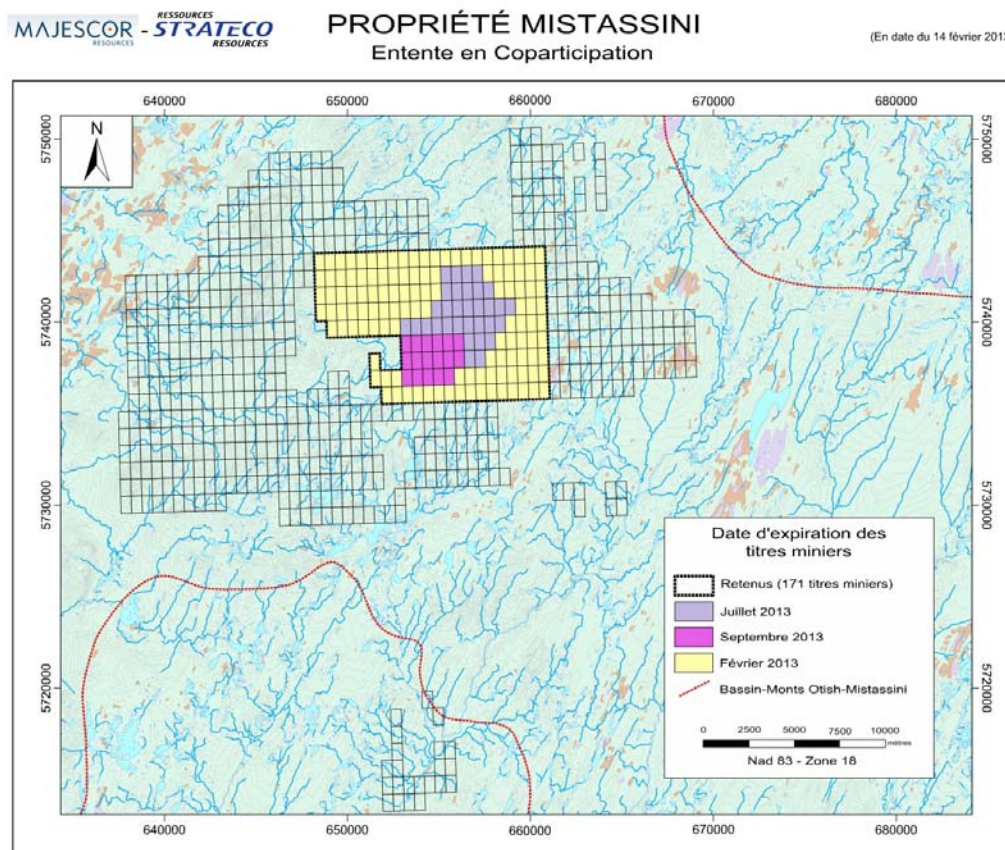
Au cours du deuxième trimestre 2011, cinq autres forages ont été complétés sur la faille Matoush, pour un total de 2 580 mètres. Ces forages ont permis de définir l'extension de la faille Alfred vers le sud prouvant ainsi sa continuité sur près de deux kilomètres. Les similarités avec la faille Matoush ainsi que les conditions pour la minéralisation de la faille Alfred demeurent intéressantes, malgré l'absence d'anomalies uranifères significatives. Les forages effectués jusqu'à maintenant ont permis de confirmer que certaines caractéristiques minéralisatrices des lentilles sur la faille Matoush se retrouvent ailleurs sur la propriété.

En 2011, 5 511 mètres répartis en 10 forages ont été complétés sur la propriété Pacific Bay-Matoush.

(5) PROPRIÉTÉ MISTASSINI

a) Localisation et accès

La propriété Mistassini est constituée de 171 titres miniers dans le feuillet SNRC 32P, couvrant une superficie de 9 114,47 hectares (91,15 km²). Elle est située dans la région des monts Otish, à environ 40 km au sud-ouest de la Propriété Matoush entièrement détenue par la Société. Le lecteur est prié de consulter la carte de localisation régionale à la **Figure 2** de cette notice annuelle pour la localisation régionale de la propriété, et la **Figure 3** ci-après pour la localisation des titres miniers.



b) Titres miniers

En vertu d'une lettre d'entente datée du 20 novembre 2007 et à la suite de la réception des analyses pour trois sondages forés par Ressources Majescor inc. (« Majescor ») en décembre 2007 sur l'indice d'uranium Lac Mantouchiche, la Société a décidé, le 14 février 2008, d'exercer son droit d'option pour acquérir un intérêt indivis de 60 % des droits sur l'uranium de Majescor dans la Propriété Mistassini.

Conformément à la convention d'option, la Société a acquis un intérêt de 60 % des droits sur l'uranium dans la propriété en effectuant des travaux d'exploration d'une valeur de 1,3 million \$ sur trois ans. Au terme de la campagne de forage terminée le 9 février 2011, la Société a gagné, le 14 février 2011, son intérêt de 60 %.

Voir la sous-section **5. PROJETS ET ACQUISITIONS D'INTÉRÊTS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (c) Propriété Mistassini** concernant l'exercice par la Société de l'option et son acquisition d'un intérêt de 60% dans les droits d'uranium de la Propriété Mistassini en date du 14 février 2011.

L'entreprise en participation a pris effet à la date de l'exercice de l'option soit en date du 14 février 2011 et la Société est réputée détenir une participation de 60 % sur les droits d'uranium avec le droit d'agir à titre de président du comité de gestion aussi longtemps que la Société détiendra un intérêt de plus de 50% dans l'entreprise en participation.

Northern Superior Resources Inc., qui détient 100 % des droits sur le diamant et 50,5 % des droits sur les autres substances minérales à l'exception du diamant et de l'uranium, a renoncé à ses droits de réaliser des travaux d'exploration et d'exploitation pour le diamant sur la propriété pour toute la durée de l'entente, incluant la période d'entreprise en participation. De plus, Northern Superior Resources Inc. conserve une redevance de 2,0 % sur le *yellow cake* produit de la Propriété Mistassini.

c) Travaux d'exploration

Le sondage de découverte foré en 2002 par Majescor (MIST-02-08) sur la Propriété Mistassini avait intersecté un intervalle à 0,20 % U_3O_8 sur 4,50 mètres.

En décembre 2007, trois sondages ont été implantés par Majescor pour vérifier l'extension dans l'axe du pendage de l'indice uranifère Lac Mantouchiche. Le meilleur intervalle a été intersecté dans le sondage MIST-07-03 près de la surface.

La Société a entrepris, vers la fin février 2008, un programme d'exploration détaillé comprenant des forages pour confirmer les extensions latérales et dans l'axe du pendage de l'indice uranifère Lac Mantouchiche, ainsi que des travaux détaillés de cartographie et de prospection sur le terrain.

Le potentiel de la propriété dans son ensemble a été évalué à l'aide des données géophysiques. À cet effet, les données de susceptibilité magnétique combinées aux données systématiques de radiométrie en carottes indiquent clairement une corrélation inverse entre la teneur en uranium et le magnétisme. Ces observations suggèrent fortement que les anomalies magnétiques négatives pourraient devenir des cibles d'exploration régionale sur la propriété. L'utilisation d'autres types de levés géophysiques, comme la gravimétrie détaillée et les levés VLF-EM pour investiguer la découverte en uranium sera également prise en considération.

Avant d'entreprendre les travaux de forage prévus en 2009, la Société a débuté en décembre 2008 et a complété le 23 janvier 2009 un levé géophysique hélicoptère de 1 869 kilomètres linéaires sur la Propriété Mistassini.

Le levé magnétique et électromagnétique à haute résolution a été interprété par Jeremy S. Brett de MPH Consulting Ltd, et a identifié un linéament structural d'ordre kilométrique orienté ESE-WNW, correspondant à l'indice uranifère du Lac Mantouchiche.

En juin 2009, la Société et Majescor ont entrepris un programme de forage sur la Propriété Mistassini. Cette campagne de forage s'est déroulée entre le 10 juin et le 28 juin 2009. Sept forages ont été complétés pour un total de 786 mètres. L'objectif de ce programme consistait à amorcer la vérification des extensions latérales et en profondeur

de l'indice d'uranium du Lac Mantouchiche (« indice Mantouchiche ») à la suite de l'interprétation par Jeremy S. Brett de la firme MPH Consulting Ltée., du levé magnétique à haute résolution et électromagnétique complétée en janvier 2009.

Les forages ont été répartis sur trois sites dans le secteur immédiat de l'indice Mantouchiche sur une distance latérale totalisant 125 mètres. Deux forages par section ont été complétés pour vérifier les extensions latérales, soit 50 mètres à l'ouest et 75 mètres à l'est de l'indice Mantouchiche. Deux sondages (MIST 09-03 et 04) ont été forés sur la même section que le sondage de découverte MIST-07-03.

Les travaux de forage réalisés jusqu'à présent sur la Propriété Mistassini, ainsi que les cibles géophysiques récemment mises au jour, confirment le potentiel uranifère des roches du socle près de la surface. La Propriété Mistassini se trouve dans l'axe de l'extension projetée vers le sud-ouest du bassin sédimentaire d'Otish vers le bassin Papaskwasati, à proximité d'un grand axe de pli au niveau du socle. Le lambeau sédimentaire Mantouchiche est entièrement confiné à l'intérieur du périmètre de la propriété, près du principal indice d'uranium.

En juillet 2009, la Société et Majescor ont obtenu les résultats préliminaires du programme de forage complété sur la Propriété uranifère Mistassini.

Des résultats très encourageants ont été obtenus notamment avec la découverte d'une nouvelle zone recoupée dans le secteur immédiat de l'indice Mantouchiche. Le sondage MIST-09-03 a été foré à un angle de -45° . Cette nouvelle zone uranifère est située dans l'éponte supérieure de l'indice Mantouchiche à une profondeur verticale de 32 mètres. Le sondage de découverte de l'indice Mantouchiche, MIST-07-03, avait été foré à un angle de -70° sur la même section que le sondage MIST-09-03.

Un second sondage, MIST-09-04, foré sur la même section à un angle de -70° , a confirmé l'extension verticale de la nouvelle zone uranifère à une profondeur verticale de 40 mètres. L'extension de l'indice Mantouchiche a aussi été intersectée par le sondage MIST-09-03 à une profondeur verticale de 64 mètres.

Les forages MIST-09-01, 02, 05 et 06, forés en vue de vérifier les extensions latérales de l'indice Mantouchiche, ont intersecté des valeurs anormales en U_3O_8 . L'extension latérale de la nouvelle zone n'a pu être confirmée par le dernier sondage de la campagne, soit le MIST-09-07, foré sur la même section que les sondages MIST-09-05 et 06.

À la lumière des résultats positifs de cette campagne de forage de l'année 2009 et à la suite de l'interprétation structurale et géologique, des travaux complémentaires pourraient être entrepris. Dans un premier temps, un levé géophysique au sol sera effectué en vue de vérifier l'hypothèse de la présence de lentilles minéralisées à haute teneur selon un axe préférentiel nord-sud.

Une foreuse héliportée y a été mobilisée à la mi-janvier 2011. Une campagne de forage d'environ 1 000 mètres avait été planifiée; cependant, compte tenu des mauvaises conditions climatiques limitant les déplacements par hélicoptère ainsi qu'en raison du budget à respecter, la campagne s'est limitée à moins de 500 mètres et a été complétée le 9 février 2011.

Les deux premiers sondages ont été implantés afin de vérifier deux anomalies de résistivité interprétées à la suite du levé géophysique aéroporté réalisé par Fugro Airborne Surveys Corp. en décembre 2008 et janvier 2009. Aucune structure n'a été intersectée, indiquant un potentiel limité. Une des anomalies a été expliquée par quelques faibles zones de fracturation non minéralisées, alors que la seconde semble avoir été causée par le matériel de moraine, aucune variation lithologique ou structurale ayant été observée.

Deux autres forages ont été complétés à environ 100 mètres au nord de l'indice Mantouchiche. Bien que les sondages aient intercepté des zones de déformation avec altération, il y a uniquement des valeurs anormales contenant des traces d'uranium.

Pour ce qui est du sondage effectué à environ 100 mètres, un rehaussement significatif du bruit de fond a été noté, mais aucune minéralisation significative n'a été intersectée.

Au total, cinq forages ont été complétés en 2011. Deux d'entre eux visaient à tester des anomalies géophysiques situées respectivement aux extrémités ouest et est de la propriété. Les trois autres sondages visaient à vérifier les extensions possibles, nord et sud, d'un corridor minéralisé incorporant l'indice du lac Mantouchiche découvert en 2007 par Majescor et confirmé par la Société à l'été 2009.

Le tableau suivant indique les meilleurs résultats obtenus sur la propriété Mistassini :

Forages (profondeur en mètres) (m)	Résultats
MIST-02-08	0,20 % U ₃ O ₈ sur 4,5 mètres
MIST-07-03 (45 m)	0,215 % U ₃ O ₈ sur 18,5 mètres
MIST-09-03 (32 m)	0,21 % U ₃ O ₈ sur 11,6 mètres incluant 2,20 % U ₃ O ₈ sur 0,8 mètre
MIST-09-03 (64 m)	0,21 % U ₃ O ₈ sur 11,6 mètres incluant 0,81 % U ₃ O ₈ sur 2,5 mètres
MIST-09-04 (40 m)	0,06 % U ₃ O ₈ sur 13,5 mètres incluant 0,12 % U ₃ O ₈ sur 5,3 mètres

À la lumière des résultats obtenus à la suite des forages complétés jusqu'à maintenant sur la propriété, nonobstant les intersections significatives obtenues en 2007 et 2009 à proximité de l'indice Mantouchiche, l'interprétation suggère que la minéralisation pourrait prendre la forme de lentilles verticales, dont l'emplacement reste à établir. Afin de déterminer l'attitude et l'orientation des structures pour tenter de clarifier les contrôles de la minéralisation, un levé radon a été entrepris au cours du deuxième trimestre.

En partenariat avec Majescor, la Société a débuté un levé radon sur la propriété Mistassini, le 27 juin 2011. Ce levé visait à déterminer l'attitude et l'orientation des structures pour tenter de clarifier les contrôles de la minéralisation dans le secteur de découverte du Lac Mantouchiche.

Le levé a été complété le 10 juillet 2011 par la compagnie mandatée RadonEx. L'interprétation des résultats des analyses a permis de déterminer l'empreinte minéralisée en surface du secteur foré de la propriété. Ces résultats positifs devraient permettre de préciser des cibles pour une prochaine campagne de forage en coparticipation avec Majescor, la Société ayant acquis, le 14 février 2011, son intérêt de 60 % dans les droits d'uranium dans la Propriété Mistassini.

En 2011, 467 mètres répartis en 5 forages ont été complétés sur la Propriété Mistassini.

(6) PROPRIÉTÉ APPLE

a) Localisation et accès

La Propriété Apple est située à 80 kilomètres au sud-est de Radisson, dans la région de la Baie James, Québec, Canada. La propriété est accessible via une route d'hiver de 40 km qui part du km 510 sur la route pavée de la Baie James. L'été, la propriété est accessible par bateau à partir de la route Trans-Taïga. Des hydravions et des hélicoptères sont aisément disponibles dans la ville de Radisson. Le lecteur est prié de consulter la **Figure 2** de cette notice annuelle pour la localisation générale de la propriété.

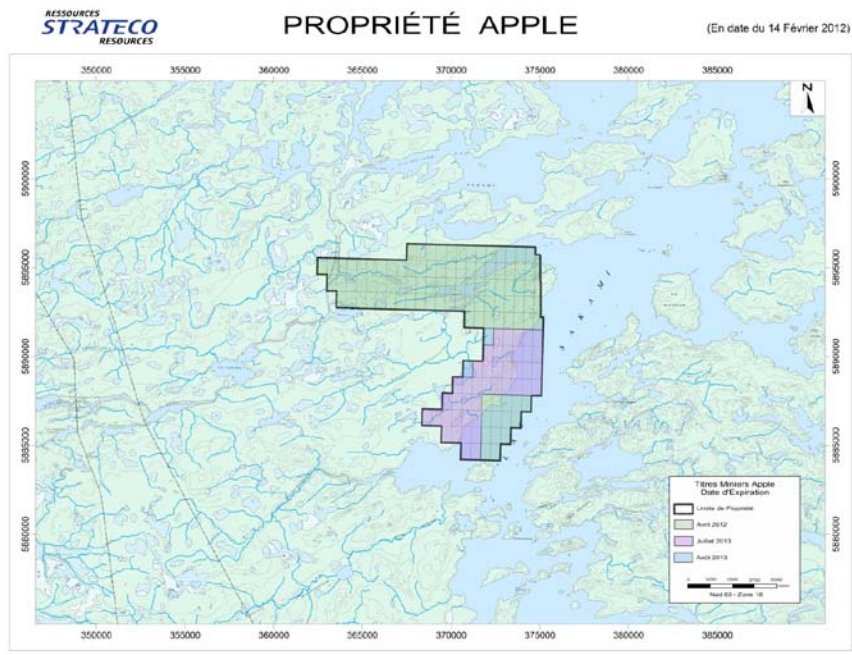
b) Titres miniers

La Propriété Apple est constituée de 194 titres miniers couvrant une superficie de 9 928,13 hectares et enregistrés au nom de la Société.

Le 28 août 2007, la Société a acquis une participation de 100 % dans la propriété uranifère Apple, auparavant entièrement détenue par Mines Virginia inc. (« Virginia »), en contrepartie de 3 250 000 actions ordinaires de la Société.

L'entente prévoit également une redevance de 2 % NSR payable à Virginia advenant la mise en production, dont la moitié pourra être rachetée par la Société pour 1 million \$. La transaction a été conclue le 6 septembre 2007.

La **Figure 4** ci-dessous montre la localisation des titres miniers de la propriété Apple :



c) Potentiel uranifère

La propriété couvre une partie de la Formation Apple mise en évidence au début des années 1970 par la découverte de plusieurs lentilles de conglomérats à cailloux de quartz et à matrice uranifère et pyriteuse couvrant de vastes étendues.

Le gîte d'uranium Apple a été découvert en 1971 lors d'un levé aéroporté. Il s'en est suivi une campagne d'exploration exhaustive menée conjointement par The International Nickel Company of Canada Limited (« INCO ») et la Société de développement de la Baie-James (« SDBJ ») de 1972 à 1975, INCO étant l'opérateur. Au total, 65 forages ont été complétés pour un total de 14 000 mètres. Les conglomérats uranifères ont été suivis sur une distance de huit kilomètres selon un axe est-ouest.

d) Travaux d'exploration

De 1972 à 1975, Canadian Nickel Company (« Canico ») a foré 66 sondages totalisant 14 445 mètres sur la Propriété Apple dans le but d'évaluer le potentiel en uranium. À la fin de 1974, Canico avait complété une estimation historique de teneurs et tonnages de toutes catégories (catégories pré-datant *Règlement 43-101*) totalisant 9 365 000 tonnes à une teneur de 0,054 % U_3O_8 . L'estimation de ressources ne couvrait qu'une distance latérale d'environ 1 000 mètres et jusqu'à une profondeur d'environ 300 mètres, et l'horizon minéralisé demeurait ouvert en profondeur.

Mise en garde : Une personne qualifiée n'a pas effectué le travail requis pour classer les estimations historiques dans les ressources minérales ou les réserves minérales à jour. La Société ne considère pas ces estimations historiques de ressources ou de réserves comme des ressources minérales ou des réserves minérales à jour au sens des articles 1.2 et 1.3 du *Règlement 43-101*, dans sa version modifiée. L'investisseur ou le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces estimations historiques.

En 2006, Virginia a réalisé un levé hélicopté magnétique et radiométrique combiné couvrant la majeure partie de la propriété actuelle. Les plus fortes anomalies radiométriques correspondaient directement aux secteurs vérifiés par forage par Canico entre 1972 et 1975.

Le 23 août 2007, deux représentants de la Société ont visité la propriété dans le cadre du processus d'étude diligente, accompagnés de deux représentants de Virginia et guidés par M. Jean-François Ouellette de Services techniques Geonordic inc. et M. Michel Gauthier, Ph.D., professeur à l'UQAM et à l'Université de Liège en Belgique. M.

Gauthier est très familier avec le contexte géologique sur la Propriété Apple et possède une vaste expérience de l'uranium dans la région de la Baie-James, en raison de son implication dans la région depuis les années 1970.

Au cours de la visite de terrain, deux affleurements situés 2,9 km l'un de l'autre et tous deux montrant des roches de la Formation Apple ont été visités. La puissance et les dimensions du système ont également été mises en évidence.

Le deuxième affleurement, qui correspond à l'anomalie radiométrique ayant mené à la découverte d'origine sur Apple, est exposé sur une distance latérale d'environ 75 mètres. Des mesures allant de quelques milliers à 10 000 comptes par seconde ont été prises lors de la visite. La Société avait comme objectif d'augmenter substantiellement l'estimation de ressources existante d'environ 9 millions de livres U₃O₈, compte tenu que l'unité favorable (Formation Apple) a été suivie sur près de 14 km, alors que l'estimation des ressources de Canico se limite à 1 km d'extension latérale.

À l'automne 2007, la Société a réalisé un levé radiométrique hélicoptéré couvrant l'ensemble de la propriété. Ce levé a permis d'identifier de nouvelles anomalies radiométriques en plus de confirmer la présence de celles identifiées lors de levés antérieurs.

Au début de janvier 2008, la Société a entrepris la construction d'un camp pouvant loger 14 personnes. Une campagne de forage de 4 000 mètres a débuté dès la fin des travaux à la mi-février. Diverses cibles devaient être vérifiées.

Le budget pour 2008 sur la propriété Apple était de 2,3 M \$. Cinq sondages jumelés couvrant une distance latérale de 1,1 km ont été implantés dans le secteur de l'estimation des ressources d'INCO, tandis que les autres sondages vérifiaient de nouvelles anomalies radiométriques identifiées lors du levé hélicoptéré réalisé par la Société à l'automne 2007.

De février à avril 2008, 13 sondages totalisant 3 357 mètres ont été forés sur la propriété, incluant les quatre sondages visant à reproduire les intersections de Canico et cinq sondages intercalaires le long de l'horizon favorable Apple. Les sondages réalisés par la Société ont permis de confirmer la continuité latérale et verticale de la minéralisation en uranium au sein de la Formation Apple.

En mars 2008, cinq sondages totalisant 1 668 mètres avaient été complétés. Les quatre premiers sondages (AP-08-01 à 04 : 1 413 mètres) ont été forés à proximité des anciens sondages d'INCO datant des années 1970 (sondages jumelés) afin de confirmer la géologie et vérifier les zones minéralisées intersectées dans les anciens sondages, forés sur une distance linéaire d'un kilomètre. Les tubages des sondages jumelés ont été localisés sur la propriété.

Dans les 4 sondages jumelés totalisant 1,413 mètres (AP-08-01 à 04), les principales unités géologiques rencontrées sont les mêmes et occupent pratiquement les mêmes positions qu'indiquées sur les sections de forage d'INCO (GM 57894). On dénote également une bonne corrélation entre les lits de conglomérat identifiés par INCO et ceux observés dans les sondages de 2008. Les lits de conglomérats étaient situés là où on s'y attendait avec des teneurs similaires. Les teneurs et les épaisseurs obtenues par INCO et celles obtenues dans les sondages jumelés de 2008 ont été corrélées lorsque les résultats d'analyse ont été reçus.

Les résultats de ces quatre premiers sondages ont fourni les données nécessaires pour préparer un rapport technique conforme au *Règlement 43-101* daté du 2 juin 2008 et intitulé : *Technical Report on the Apple Project, James Bay Area, Northwestern Québec, Canada prepared for Strateco Resources Inc. NI 43-101 Report*. Le rapport a été rédigé par R. Barry Cook, M.Sc., ing., et Paul Chamois, M.Sc., géo., de RPA.

RPA était d'avis que le projet Apple de la Société méritait des travaux d'exploration pour l'uranium beaucoup plus poussés et a recommandé un programme de travaux substantiel. RPA recommandait que les travaux en Phase I débutent dès que possible au début de l'été 2008 et se poursuivent jusqu'à l'hiver 2009. Le programme de travaux en Phase I comprenait : i) de la coupe de ligne et des levés géophysiques au sol (magnétométrie, radiométrie, polarisation provoquée (PP)) et de la cartographie géologique le long de l'horizon principal Apple; ii) de la prospection et de l'échantillonnage le long de l'horizon principal Apple et pour investiguer les anomalies radiométriques aéroportées ailleurs sur la propriété; et iii) du forage au diamant concentré le long de l'horizon principal Apple, pour un budget proposé de 4 176 000 \$.

Selon RPA, un programme en Phase II devait être envisagé pour le début de l'été 2009 et aurait consisté d'un programme de définition préliminaire dans les secteurs les plus prometteurs. L'avancement en Phase II devait dépendre des résultats obtenus en Phase I, avec un budget proposé de 6 011 000 \$.

Cinq sondages totalisant 1 263 mètres (AP-08-05, 10, 11, 12 et 13) ont été forés afin de vérifier les extensions latérales des zones minéralisées circonscrites lors du calcul des ressources de Canico entre les sections 4 400 Ouest et 1 100 Ouest. À l'exception du AP-08-13 foré sur la section 4 400 Ouest, les autres forages ont été effectués à l'est de la section 1 100 Ouest sur une distance latérale de 790 mètres selon un espacement d'environ 150 mètres, hormis le sondage le plus à l'est, AP-08-10, distant de 370 mètres du AP-08-11. (Les sections 4 400 Ouest et 1 100 Ouest peuvent être consultées sur le site web de la Société (www.stratecoinc.com)).

Parmi ces quatre sondages, seul le AP-08-10 n'a pas intersecté de minéralisation uranifère. Le sondage AP-08-05 centré sur une importante anomalie radiométrique s'est avéré concluant avec l'intersection de trois zones minéralisées de longueur de 3,7 mètres à 7,1 mètres avec une teneur moyenne de 0,03 % U_3O_8 .

Les sondages AP-08-11 et 12 ont chacun intersecté deux zones minéralisées d'une longueur moyenne de 3,5 mètres. La meilleure intersection étant dans le forage AP-08-12. Le sondage AP-08-13 foré sur la section 4 400 Ouest a, quant à lui, traversé la minéralisation sur des épaisseurs de 2,5 mètres et 3,6 mètres.

Les quatre autres sondages pour un total de 710 mètres (AP-08-06 to 09), implantés pour vérifier certaines anomalies radiométriques identifiés lors du levé aéroporté de 2007 dans la partie sud de la propriété, n'ont pas intersecté de minéralisation significative.

Le tableau suivant indique les meilleurs résultats obtenus sur la propriété Apple :

Forages	Résultats
AP-08-05	0,03 % U_3O_8 sur 3,7 à 7,1 mètres
AP-08-11	Entre 0,02 et 0,06 % U_3O_8 sur 3,5 mètres (longueur moyenne)
AP-08-12	Entre 0,02 et 0,06 % U_3O_8 sur 3,5 mètres (longueur moyenne) incluant 0,06 % U_3O_8 sur 4 mètres
AP-08-13	0,04 % U_3O_8 sur épaisseur entre 2,5 et 3,6 mètres

Les travaux de terrain réalisés sur la Propriété Apple comprenaient principalement un suivi par prospection, échantillonnage en rainures et reconnaissance géologique, basé sur les résultats du levé radiométrique aéroporté réalisé à l'automne 2007. Les travaux de terrain ont eu lieu du 5 juin au 9 août 2008.

La reconnaissance géologique a permis de mettre à jour cinq affleurements principaux comportant chacun différentes bandes anormales correspondant pour la plupart aux conglomérats uranifères à cailloux de quartz et à matrice pyriteuse. Par la suite, une prospection plus serrée dans chacun des secteurs affleurants a permis de faire le tracé précis des zones uranifères afin de déterminer leur morphologie, laquelle est principalement contrôlée par une déformation ductile/fragile. Des mesures systématiques au spectromètre GR-135 ont été effectuées afin de caractériser les différentes bandes anormales et déterminer leurs contenus en uranium.

Les conglomérats uranifères d'Apple ont ainsi été suivis sur près de 8 km le long du contact nord avec la Formation volcano-sédimentaire de Yasinski. Plusieurs lectures variant, pour chacun des affleurements, de quelques milliers jusqu'à 10 000 cps ont été enregistrées. Quatre des cinq affleurements présentaient des valeurs s'échelonnant entre 5 000 et 13 000 cps. Certaines bandes anormales ont également donné des valeurs allant jusqu'à 20 000 cps. La teneur en uranium de la bande principale d'Apple varie ainsi entre 0,082 et 0,330 % eU_3O_8 pour les zones les plus riches. Le rapport moyen uranium/thorium est de l'ordre de 0,75.

En plus d'avoir mieux circonscrit la Formation Apple, les travaux d'exploration de cette campagne de 2008 ont permis de mettre en évidence des zones de plis des horizons conglomératiques qui vraisemblablement n'avaient pas été reconnus lors des travaux antérieurs. La présence de ces plis pourrait entraîner la répétition des bandes uranifères au sud et parallèlement à la bande principale.

Étant donné l'étendue des conglomérats uranifères à matrice pyriteuse ainsi que leur degré de déformation, un levé de polarisation provoquée de 42 kilomètres linéaires a été réalisé à la mi-août 2008 à la suite de la campagne de

prospection géologique afin de retracer les conglomérats uranifères en profondeur et d'identifier de nouvelles cibles de forage au sud de la formation Apple suivie sur 8 km.

Des données préliminaires ont été obtenues à la fin-septembre 2008 pour les sondages exclus du rapport conforme au *Règlement 43-101*.

La Société n'a pas réalisé de travaux d'exploration sur la propriété Apple au cours des années 2009, 2010 et 2011.

(7) PROPRIÉTÉ QUÉNONISCA

La Propriété Quénonisca est constituée de 33 titres miniers couvrant une superficie de 1 799 hectares. Elle est située 180 kilomètres au nord-ouest de Chibougamau, Québec, Canada.

Le 26 février 1996, Mines Altavista inc. (« Altavista ») a obtenu de SOQUEM l'option exclusive et irrévocable d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans la Propriété Quénonisca en contrepartie de la réalisation de travaux d'exploration sous la gérance de SOQUEM, pour une somme totale de 75 000 \$ et l'engagement par Altavista de financer par la suite un minimum de 127 500 \$ en travaux d'exploration avant le 28 février 1997. En 1997, des travaux de décapage et de forage ont été réalisés sur la propriété. En 1998, trois indices de sulfures en stockwerks ont été découverts sur la grille des Montagnes Nord par SOQUEM.

Sondage	Localisation (m)		Longueur (m)	Résultats
	De :	À :		
1187-97-01	116,6	118,1	1,5	0,12 % Zn
	136,1	137,6	1,5	0,16 % Zn
1187-97-02	110,5	111,1	0,6	0,15 % Zn, 0,16 g/t Ag
	113,5	114,4	0,9	0,28 % Zn, 2,4 g/t Ag
	120,4	124,9	4,5	0,20 % Zn, 1,2 g/t Ag
1187-97-03	37,5	38,7	1,2	0,25 % Zn, 1,9 g/t Ag
	65,1	72,3	7,2	0,18 % Zn, 2,6 g/t Ag
	incluant			
	68,1	69,6	1,5	0,26 % Zu, 3,5 g/t Ag, 0,12 % Cu
1187-97-04	96,3	98,8	2,5	0,34 % Zn, 6,0 g/t Ag, 0,17 % Pb
	102,4	103,5	1,1	0,32 % Zn, 5,9 g/t Ag, 0,57 % Pb
	112,0	113,5	1,5	0,21 % Zn, 3,0 g/t Ag, 0,13 % Pb
	120,8	123,8	3,0	0,19 % Zn, 2,3 g/t Ag, 0,12 % Pb
1187-97-05	79,4	83,2	3,8	1,08 % Za, 7,5 g/t Ag, 0,44 % Pb
incluant	81,0	81,9	0,9	2,00 % Zn, 7,0 g/t Ag, 0,53 % Pb
1187-97-06	Aucune valeur significative			
1187-97-07	60,9	61,5	0,6	6,58 g/t Au
1187-97-08	22,1	22,8	0,7	0,48 g/tAu

En 1999, SOQUEM a réalisé un levé magnétométrique et Max-Min de 19,6 kilomètres linéaires sur la grille des Montagnes Nord. Plusieurs conducteurs ont été décelés par ce levé.

Le 13 juillet 2000, la Société a acquis de Altavista l'intérêt indivis de 50 % dans la Propriété Quénonisca. La Société et SOQUEM détiennent chacun un intérêt de 50 % dans la propriété. Advenant la mise en production, chaque partenaire aura droit à sa part de la production, mais si l'intérêt de l'une ou l'autre des parties est de 10 % ou moins, cette partie devra transférer son intérêt à l'autre partie et aura désormais droit à une redevance de 1 % NSR.

À l'automne 2000, SOQUEM a réalisé une campagne de forage de huit sondages totalisant 1 050 mètres dans le but de vérifier les meilleurs conducteurs détectés en 1999. De nombreux intervalles de chert minéralisé ont été intersectés.

Plusieurs lentilles de sulfures massifs riches en pyrrhotite ont été reconnues. Les dépenses pour l'année 2000 ont totalisé 201 173 \$, la Société ayant contribué à 50 % desdites dépenses.

Aucuns travaux majeurs n'ont été effectués sur la propriété Quénonisca depuis 2001. Les titres miniers ont été renouvelés en 2008 mais aucun programme d'exploration n'a eu lieu sur cette propriété.

10. DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

a) Dividendes

La Société n'a pas versé de dividendes depuis sa constitution et ne prévoit pas, au 21 mars 2012, verser de dividendes dans un avenir prévisible. La politique actuelle de la Société consiste à garder ses revenus, selon le cas, pour financer les travaux d'exploration sur ses propriétés. Le versement futur de dividendes dépendra, entre autres facteurs, des revenus, des fonds requis et de la situation financière de la Société.

b) Politique de dividendes

Depuis sa constitution, la Société n'a jamais déclaré de dividende au comptant sur ses actions ordinaires en circulation. Tout versement futur de dividendes dépendra des besoins financiers de la Société pour ses programmes d'exploration et dépendra de son niveau de croissance future ainsi que tout autre facteur que le conseil d'administration jugera opportun de considérer dans les circonstances. Il est peu probable que des dividendes soient payés dans un avenir prévisible.

11. STRUCTURE DU CAPITAL

a) Information sur les actions en circulation

La Société peut émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

La Société maintient un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des hauts dirigeants, des administrateurs, des consultants et des employés de fournisseurs de services. Les membres du conseil d'administration peuvent, de temps à autres, attribuer des options d'achat d'actions ordinaires selon des quantités et des prix d'exercice qu'ils ont déterminés et pour une durée maximale de cinq ans. Le prix de levée des options octroyées ne peut être inférieur au cours du marché qui correspond au coût moyen pondéré en fonction du volume et de la valeur des actions transigées à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours qui précèdent la date de l'octroi de l'option. Au 31 décembre 2011, le nombre d'actions ordinaires réservées pour l'octroi d'options d'achat d'actions était de 10 654 586. Le nombre maximal d'options pouvant être octroyées à un participant ne peut dépasser 5 % du nombre d'actions émises et en circulation du capital-actions.

Au 21 mars 2012, la Société comptait 167 203 730 actions émises et en circulation, 5 084 500 options d'achat d'actions en circulation, pouvant être exercées à des prix d'exercice variant de 0,50 \$ à 3,37 \$ l'option et portant des dates d'échéance variant du 11 avril 2012 au 27 juin 2016. Au cours de l'exercice financier 2011, la Société a octroyé 1 129 500 options d'achats d'actions au prix de levée de 0,50 \$ par action (1 302 000 options d'achats d'actions au prix de levée de 1,00 \$ par action en 2010) à des dirigeants, des administrateurs, des consultants et des employés de fournisseurs de la Société. Les options peuvent être levées au cours d'une période de 5 ans suivant la date de l'octroi.

Au 21 mars 2012, la Société comptait 18 099 024 bons de souscription en circulation. Le tableau suivant décrit les détails concernant les prix d'exercices et les dates d'expiration des bons de souscription en circulation :

Date d'émission	Nombre de bons de souscription émis	Date d'expiration	Prix d'exercice par action	Période d'exercice
2010-01-27	8 289 474	2013-01-27	1,05 \$	24-36 mois
2010-11-26	500 000	2012-11-26	1,05 \$	0-24 mois
2010-12-23	5 719 550	2012-12-23	1,05 \$	0-24 mois
2011-12-23	500 000	2013-12-23	0,75 \$	0-24 mois
2012-02-29	3 090 000	2014-03-01	0,65 \$	0-24 mois
Total	18 099 024			

La Société a aussi réservé sur le TSX pour la conversion éventuelle de 14 905 billets convertibles, un total de 15 689 474 actions ordinaires.

b) Information sur les actions ordinaires en circulation ou réservées

Au 21 mars 2012	
	Nombre
Actions ordinaires en circulation	167 203 730
Actions réservées pour l'exercice éventuel des Options d'achat d'actions en circulation	5 084 500
Actions réservées pour l'exercice éventuel des Bons de souscription en circulation	18 099 024
Actions réservées pour la conversion éventuelles des Billets convertibles en circulation	15 689 474
Actions ordinaires en circulation ou réservées - diluées	206 076 728

12. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.

a) Cours et volume des opérations. Les actions de la Société ont été transigées au Canada sous le nom de Ressources Strateco inc. (« RSC ») à la Bourse de Montréal inc. du 7 novembre 2000 au 30 septembre 2001, à la Bourse de croissance du Canada (CDNX) du 1^{er} octobre 2001 au 15 mai 2002 et à la Bourse de croissance TSX du 15 mai 2002 au 5 juin 2007. La Société a gradué à la Bourse de Toronto le 6 juin 2007.

Le tableau suivant indique les ventes antérieures d'actions ordinaires qui ont eu lieu au Canada, au cours du dernier exercice à la Bourse de Toronto TSX et jusqu'à la plus récente date **du 15 mars 2012** :

2011	Haut	Bas	Volume
Janvier	1,220 \$	0,840 \$	9 075 613
Février	1,340 \$	0,900 \$	9 323 835
Mars	1,090 \$	0,500 \$	14 859 898
Avril	0,790 \$	0,580 \$	5 896 379
Mai	0,640 \$	0,510 \$	4 150 463
Juin	0,590 \$	0,450 \$	2 974 733
Juillet	0,500 \$	0,420 \$	3 852 033
Août	0,500 \$	0,360 \$	5 759 413
Septembre	0,500 \$	0,370 \$	3 994 275
Octobre	0,445 \$	0,365 \$	3 961 210
Novembre	0,480 \$	0,405 \$	2 764 516
Décembre	0,475 \$	0,390 \$	3 257 126
2012			
Janvier	0,570 \$	0,430 \$	8 504 740
Février	0,630 \$	0,480 \$	5 671 674
1 ^{er} mars au 15 mars 2012	0,560 \$	0,470 \$	1 759 433
Total			85 805 341

Le 15 mars 2012, le cours acheteur à la clôture pour les actions ordinaires inscrites à la Bourse de Toronto s'établissait à 0,55 \$ l'action. La Société n'est pas inscrite pour transactions auprès d'une bourse aux États-Unis, et il n'y a aucun marché actif aux États-Unis pour les actions ordinaires de la Société, à l'exception des cotes au comptoir par feuillet rose. De telles cotes au comptoir reflètent les prix entre les courtiers, sans marge de détail, rabais ou commission, et ne représentent pas nécessairement des transactions réelles et n'ont pas été prises en considération dans le tableau ci-dessus.

b) Fluctuations du cours de l'action et volatilité du cours de l'action

Les marchés boursiers canadiens ont traversé une période de grande volatilité en termes de cours et de volumes transigés au cours des dernières années, et plusieurs sociétés de ressources ont vu le cours de leurs actions subir d'importantes fluctuations qui n'étaient pas nécessairement reliées aux résultats d'exploitation ni à la valeur intrinsèque des avoirs de ces sociétés. Les actions de la Société se sont transigées à un prix variant entre 0,365 \$ et 1,340 \$ en 2011. Les actions de la Société se sont transigées à un prix variant entre 0,430 \$ et 0,630 \$ du 1^{er} janvier 2012 au 15 mars 2012. La Société ne peut garantir que le cours des actions de la Société ne continuera pas à subir d'importantes fluctuations en termes de cours et de volumes transigés à l'avenir.

c) Placements antérieurs

Les placements réalisés au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011 et jusqu'au 21 mars 2012 sont décrits en détails dans la sous-section **6. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ f) Sources de financement** de cette notice annuelle.

13. TITRES ENTIÈRES ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION

La Société n'a aucun titre entiercé ou titre assujetti à une restriction contractuelle à la libre cession. La Société a cependant émis des titres sujets à des restrictions sur la revente des titres pour une période de 4 mois suivant la date de clôture des placements privés décrits à la sous-section **6. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ f) Sources de financement** de cette notice annuelle telles que prévues à la réglementation sur les valeurs mobilières.

14. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

a) Nom, poste et titres détenus

Le tableau qui suit présente les noms et province de résidence de chacun des administrateurs et dirigeants de la Société, leur occupation principale dans les cinq dernières années et la date à laquelle ils ont commencé à exercer leurs fonctions auprès de la Société. Tous les administrateurs et les dirigeants sont en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	
NOM ET POSTE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ	POSTES OCCUPÉS DANS LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
GUY HEBERT, Québec, Canada Président du conseil d'administration, Président et Chef de la direction et administrateur depuis 2000	Président, Strateco Resources inc., (2000 à ce jour); Président, BBH Géo-Management inc., (1992 à ce jour).
JEAN-PIERRE LACHANCE, Québec, Canada Vice-président exécutif & exploration et administrateur depuis 2000	Vice-président exécutif et exploration, Ressources Strateco inc., (2000 à ce jour); Vice-président, BBH Géo-Management inc., (2004 à ce jour).
ROBERT DESJARDINS, Québec, Canada Administrateur depuis 2001 et membre du comité d'audit depuis 2001	Président de Robert G. Desjardins & Associés inc., (1989 à ce jour).
JEAN-GUY MASSE, Québec, Canada Administrateur depuis 2000	Président de Gestion des Fonds Métaux Précieux Northern inc., (2003 à ce jour); Président de Masvil Capital inc. (1992 à ce jour);
HENRI LANCTÔT, Québec, Canada Administrateur depuis 2007	Associé de Gowling Lafleur Henderson s.r.l., (2000 à 2010); Retraité (2010 à ce jour).
MARCEL BERGERON, Québec, Canada Administrateur depuis 2007	Directeur général de Devimco inc. (2006-2009); Vice-président finances, Corporation Ressources Nevado (2009 à ce jour); Vice-président finances, Corporation Capital Quinto Real (2010 à ce jour); Vice-président finances, Corporation Capital Kilkenny (2010 à ce jour); Vice-président finances, Société en commandite Métaux Précieux Northern 2011 (2011 à ce jour).
PAUL-HENRI COUTURE, Québec, Canada Administrateur depuis janvier 2011	Gestionnaire d'investissements Caisse de dépôt et de placement (1983 à 2009); Président du Fonds de gestion de Le Groupe Sentient (2009 à ce jour).
YVON ROBERT, Québec, Canada Vice-président Finances et Chef des finances depuis juillet 2011	Vice-président Finances, Ressources Strateco inc. (2011 à ce jour); Directeur, finances et administration de Vision 2 International Inc. (2002 à 2008); Chef de la direction financière de Laboratoire Opti-Coating Inc. (2008 à 2009).
PIERRE H. TERREAUULT, Québec, Canada Vice-président opérations et ingénierie depuis avril 2008	Directeur général, Mines Wesdome (2004 à 2007); Directeur minier et chef de projet Mines Opinaca (Goldcorp) (2007 à 2008); Vice-président opérations et ingénierie, Ressources Strateco inc. (2008 à ce jour).

Le tableau suivant indique le nombre de titres détenus directement ou indirectement par les administrateurs et membres de la haute direction de la Société.

Nom de l'administrateur et dirigeant	Actions ordinaires (« actions ») ⁽¹⁾	Options d'achat d'actions ordinaires (« options ») ⁽¹⁾
GUY HEBERT, ^{(2) (3)}	532 000 actions (D) 5 531 614 actions (I)	650 000 options
JEAN-PIERRE LACHANCE ⁽⁴⁾	278 600 actions	550 000 options
ROBERT DESJARDINS ⁽⁴⁾	100 000 actions	375 000 options
JEAN-GUY MASSE ⁽⁴⁾	93 000 actions	375 000 options
HENRI LANCTÔT ⁽⁴⁾	50 375 actions	375 000 options
MARCEL BERGERON ⁽⁴⁾	27 000 actions	375 000 options
PAUL-HENRI COUTURE ⁽⁴⁾	0 actions	0 options
YVON ROBERT	0 actions	100 000 options
PIERRE H. TERREAULT	8 000 actions	525 000 options.
TOTAL	6 620 589 actions	3 325 000 options

(1) Actions ordinaires (« actions ») options d'achat d'actions ordinaires (« options ») détenues directement (« D ») ou indirectement (« I ») par les administrateurs et dirigeants au 15 mars 2012. Le nombre d'actions ordinaires détenues en propriété véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquelles un contrôle est exercé, tel qu'indiqué en date du 15 mars 2012, est fondé sur les renseignements divulgués à la Société par les administrateurs et des dirigeants individuellement. À moins d'avis contraire, ces actions sont détenues directement.

(2) M. Hébert détient directement un total de 532 000 actions ordinaires et 650 000 options d'achat d'actions et indirectement 5 531 614 actions par le biais d'une société mentionnée à la **sous-section 17. MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES a) Transactions entre parties liées**, dont M. Hébert est le président et seul administrateur ainsi, ces actions sont sous l'emprise de M. Hébert.

(3) Les administrateurs et membres de la haute direction de la Société détiennent ensemble, directement ou indirectement, 6 620 589 actions ordinaires de la Société, ce qui représente 3,95 % des 167 203 730 actions ordinaires de la Société émises et en circulation au 15 mars 2012.

(4) Messieurs Marcel Bergeron, Jean-Guy Masse et Robert Desjardins sont membres du comité d'audit; Messieurs Henri Lanctôt, Marcel Bergeron et Paul-Henri Couture sont membres du comité de rémunération et du comité de gouvernance et de nomination des administrateurs.

b) Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions.

i) Messieurs Guy Hébert et Jean-Pierre Lachance étaient administrateurs et dirigeants de Mines Lyon Lake ltée (« Lyon Lake »). L'Autorité des Marchés Financiers et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique ont émis deux ordres d'interdiction d'opérations sur les valeurs de Lyon Lake, la première de juillet à novembre 2000 et la seconde à compter de mai 2001. Le 8 mai 2001, Lyon Lake a cessé ses opérations. Tous les administrateurs ont démissionné et monsieur Guy Hébert a été nommé mandataire de celle-ci. Les titres de Lyon Lake ont été retirés de la cote de la Bourse de croissance TSX, le 26 février 2003.

ii) Aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société est, à la date de la notice annuelle, ou a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction de la Société ou d'une autre société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclut un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;

iii) Aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société a, au cours des dix années précédant la date de la notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;

c) Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société peuvent occuper des fonctions dans d'autres sociétés minières ouvertes ou détenir des actifs importants dans d'autres sociétés minières ouvertes et, à cet égard, se trouver en situation de conflit d'intérêt au moment de négocier ou de conclure le mode ou la portée d'ententes lorsque ces autres sociétés minières sont impliquées dans la même coentreprise. Les administrateurs qui sont en conflit d'intérêt se retirent de la salle de réunion où se tiennent les assemblées du conseil d'administration ou des comités et ne participent pas en aucune manière au débat qui mène à la décision.

15. PROMOTEURS

M. Guy Hébert, président et administrateur de la Société, peut être considéré comme le promoteur de la Société en vertu de son implication dans la gestion des affaires de la Société depuis sa constitution.

M. Hébert ne perçoit aucun salaire ou autre rémunération pour ses services à titre d'administrateur et de chef de la direction directement de la Société, mais reçoit un salaire de BBH Géo-Management inc. (« BBH ») pour les services rendus à la Société à titre de président en vertu d'un contrat de services entre BBH et la Société et peut recevoir des options d'achat d'actions de la Société à titre incitatif.

16. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

a) Poursuites

Il n'y a aucune action en justice engagée contre la Société.

b) Application de la loi.

- i) Il n'y a eu aucune amende ou sanction infligée à la Société par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation pendant l'exercice;
- ii) Il n'y a eu aucune amende ou sanction infligée à la Société par un tribunal ou par un tribunal ou par un organisme de réglementation.

17. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES

a) Transactions entre parties liées

Au cours des trois derniers exercices, la Société a effectué les opérations suivantes auprès d'une autre société, BBH Géo-Management inc. (« BBH ») dont le président et administrateur de la Société, M. Guy Hébert, agit aussi à titre d'unique administrateur et président. La Société et BBH, une société liée, ont renouvelé une entente de services sur une base mensuelle et effective le 1^{er} août 2011 en vertu de laquelle BBH fournit à la Société les services de gestion incluant les travaux d'exploration. Voir sections intitulées Transactions entre parties liées dans les Rapport de gestion annuels et les États financiers pour les années 2009, 2010 et 2011 déposés sur SEDAR à www.sedar.com et le tableau présenté ci-après pour plus de détails concernant les transactions intervenues entre BBH et la Société au cours des trois dernières années.

Les frais et les coûts qui sont facturés à la Société par BBH couvrent notamment les services suivants :

- Utilisation des locaux et des équipements de BBH pour un montant mensuel de 5 200 \$ qui sera révisé au 31 juillet de chaque année;
- Frais de gestion de 5 % sur tous les frais liés aux programmes d'exploration et d'achats d'immobilisations reliés à la propriété Matoush;
- Frais de gestion de 10 % sur tous les frais liés aux programmes d'exploration et de mise en valeur sur les autres propriétés : Matoush Extension, Eclat, Pacific Bay-Matoush, Mistassini, Apple et sur les autres propriétés futures, et des frais de gestion de 5 % sur tous les achats reliés aux projets d'exploration et aux ententes d'option et de coparticipation sur les propriétés Matoush Extension, Eclat, Pacific Bay-Matoush, Mistassini, Apple et sur les autres propriétés futures;
- Gestion, administration, comptabilité et services juridiques;
- Services de consultation, y compris dans le domaine géologique;
- Relations avec les investisseurs et les autorités de réglementation;
- Recherche de financement.

Les honoraires devant être versés à BBH sont autorisés par le conseil d'administration de la Société en l'absence de M. Guy Hébert, et sont équivalents aux honoraires qui seraient autrement payés par la Société à une tierce partie dans l'industrie.

La Société a effectué les transactions suivantes auprès de BBH au cours des trois dernières années :

<i>Dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisées à l'état de la situation financière dans les frais reportés</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	\$	\$	\$
Frais d'experts conseils et sous-traitants	3 318 000	3 695 000	2 937 000
Frais de gestion	620 000	848 378	632 000
À l'état des résultats			
Consultants et frais professionnels	1 157 000	917 000	679 000
Dépenses de bureau	66 000	62 000	62 000
Frais de gestion comptabilisés aux immobilisations corporelles	62 000	328 341	12 000
Frais d'émission d'actions comptabilisés en diminution du capital-social	-	38 000	2 000

De plus, une société contrôlée par le chef des finances et trésorière en poste du 9 juin 2009 au 12 mai 2010 a facturé des honoraires de comptabilité de 81 204 \$ pour l'exercice terminé au 31 décembre 2010.

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

18. AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

La Société de fiducie Computershare du Canada, Services aux investisseurs Compputershare Inc. Transferts de titres dont le bureau de Montréal est situé au 1500 rue Université, Bureau 700, Montréal, Québec H3A 3S8 est l'agent de transferts des titres de la Société dont les représentants autorisés assignés au compte de la Société sont : Monsieur Jeff MacKean, M.I.F Directeur, Relations avec la clientèle pour les actions ordinaires et madame Fabienne Pinatel pour les bons de souscription de la Société en vertu d'une convention de bons souscription datée du 23 décembre 2010.

19. CONTRATS IMPORTANTS

Le contrat de services entre BBH Géo-Management inc. et Ressources Strateco inc. daté du 1^{er} août 2011 et qui est en vigueur est déposée à l'**Annexe B** de la présente notice annuelle.

20. INTÉRÊTS DES EXPERTS

Aucun des experts ayant rédigé ou certifié un rapport, une évaluation, une déclaration ou un avis décrit, inclus ou mentionné dans un document déposé en vertu du *Règlement 51-102* sur les obligations d'information continue pendant le dernier exercice terminé le 31 décembre 2011 de la Société ou relatif à cet exercice ne détient de titres de la Société ou a été octroyé des titres de la Société.

21. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et autres rapports sur les sites internet de la Société (www.stratecoinc.com) et de SEDAR (<mailto:www.sedar.com>).

De plus, des renseignements supplémentaires, sont disponibles notamment concernant la rémunération des administrateurs et des dirigeants, le nom des principaux porteurs de titres de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la circulaire d'information de la direction de la Société datée du 3 mai 2011 et déposée sur SEDAR.

Des renseignements financiers supplémentaires sont aussi fournis dans les états financiers et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice de la Société.

22. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

a) Règles du comité d'audit

Ces règles qui constituent la Charte du comité d'audit adoptée le 12 avril 2005 ont été annexées à la Circulaire d'information de la direction datée du 3 mai 2011 et déposée sur SEDAR à www.sedar.com :

b) Constitution, composition et quorum

Le conseil a constitué par résolution un comité d'audit formé d'un minimum de trois membres qui doivent posséder des compétences financières en conformité avec les lois, règlements et politiques applicables en matière de valeurs mobilières, notamment le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Les trois membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants. Chaque membre du comité d'audit est, entre autres, capable de lire et comprendre des états financiers. Les trois membres sont résidents du Canada. Le quorum du comité est composé de la majorité de ses membres. Le comité d'audit a le pouvoir de nommer un président et un vice-président.

c) Pouvoirs et autorité

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité a le droit d'examiner les livres, registres et comptes de la Société, discuter de ces questions ainsi que de toute autre question concernant la situation financière de la Société, avec les dirigeants et les auditeurs externes de la Société.

Les auditeurs externes font rapport directement au comité d'audit et le comité a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes. Ceux-ci sont présents à toutes les réunions du comité lorsque des rapports ou des états financiers préparés par eux ou des communications au public se fondant sur ces rapports ou ces états doivent être examinés ou approuvés par le comité. Ils peuvent également être invités aux autres réunions. Le président du comité doit convoquer une réunion lorsque les auditeurs externes en font la demande. Le comité d'audit doit rencontrer les auditeurs externes hors de la présence de la direction au moins une fois par année lors de la présentation des états financiers annuels et en tout temps sur demande.

Le comité peut en tout temps convoquer l'un ou l'autre des employés d'un fournisseur de services rendant des services à la Société pour l'interroger sur les données financières de la Société et peut et doit enquêter sur toute plainte ou préoccupation soulevée au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit.

Le comité d'audit a l'entière discrétion de retenir les services de conseillers juridiques ou d'autres conseillers indépendants afin de l'assister dans l'exercice de ses devoirs et fonctions et a le pouvoir et l'autorité d'approuver et d'assurer le paiement de leurs honoraires et frais.

d) Délégation

Le comité d'audit ne peut déléguer à la direction quelque élément que ce soit de son mandat. Toutefois le comité peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres indépendants le pouvoir d'approuver au préalable les services non liés à l'audit pourvu que l'approbation préalable soit présentée au comité d'audit à sa première réunion régulière après l'approbation et que les conditions du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et les politiques et procédures d'approbation préalables soient adoptées par le comité d'audit.

e) Rapports

Le comité d'audit fait rapport sur ses travaux, activités et décisions aux administrateurs de la Société lors de la réunion des administrateurs suivant sa réunion en mentionnant tous les points discutés, les décisions prises, les moyens pris pour étudier et vérifier les rapports, états et documents soumis, le niveau de satisfaction des membres du comité à leur égard, les questions en suspens, les différends et les décisions prises.

f) Rémunération

Les administrateurs déterminent la rémunération octroyée aux membres du comité d'audit pour leurs services.

g) Mandat et responsabilités du comité d'audit

1. Le comité d'audit recommande au conseil d'administration :
 - i) les auditeurs externes à nommer en vue d'établir ou de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société; et
 - ii) la rémunération des auditeurs externes.
2. Le comité d'audit est directement responsable de la surveillance des travaux des auditeurs externes engagés pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes au sujet de l'information financière.
3. Le comité d'audit approuve au préalable tous les services non liés à l'audit que les auditeurs externes de la Société doivent rendre à la Société.
4. Le comité d'audit examine les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires de la Société avant que la Société ne les publie.
5. Le comité d'audit doit avoir la certitude que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication au public, par la Société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information prévue au paragraphe 4, et doit apprécier périodiquement l'adéquation de ces procédures.
6. Le comité d'audit doit établir des procédures :
 - i) concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit; et
 - ii) concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de fournisseurs de services pour la Société de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
7. Le comité d'audit doit examiner et approuver les politiques d'engagement de la Société à l'égard des associés, des salariés et anciens associés et salariés des auditeurs externes actuels et anciens de la Société.

h) Composition du comité d'audit

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, le comité d'audit était composé au cours de l'exercice financier de messieurs Jean-Guy Masse, Robert Desjardins et Marcel Bergeron, des membres indépendants et qui ont les compétences financières requises pour remplir leurs obligations au sein du comité.

i) Formation et expérience pertinentes

Le sommaire suivant donne les études et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit pertinentes à l'accomplissement de sa responsabilité comme membre du comité d'audit, de comprendre les principes comptables utilisés par la Société, pour établir ses états financiers, la capacité d'évaluer de manière générale l'application des principes comptables reliés à la comptabilisation des estimations, des produits à recevoir, des charges à payer et des réserves, de la compréhension des contrôles internes et des procédures de communication de l'information financière dans une entreprise telle que la Société œuvrant dans le domaine de l'exploration minière.

M. Jean-Guy Masse est président de Gestion des Fonds Métaux Précieux Northern inc. depuis 2003 et président de Masvil Capital inc. depuis 1992. Il a été président du Conseil de Ressources METCO inc. de 1999 à 2003, président de Ressources Orléans inc. de 1992 à 1998 et auparavant vice-président de Dundee Capital inc. et président et chef de la direction de Gestion de Fonds CMP, de 1984 à 1992. M. Masse est aussi administrateur de sociétés minières dont les titres se transigent à la Bourse de Croissance TSX. M. Masse détient un B.Sc. de l'École Polytechnique de Montréal et un M.Sc. de l'Université Stanford, Californie, U.S.A. Il est membre de l'Association CFA Montréal depuis septembre 1975.

M. Robert Desjardins détient un Baccalauréat en commerce de l'École des Hautes Études Commerciales (« HEC ») et est membre de la Corporation des Administrateurs agréés du Québec. Depuis 1989, M. Desjardins est président de Robert G. Desjardins et Associé inc., une société spécialisée dans le domaine du financement corporatif et de produits financiers.

M. Marcel Bergeron a obtenu en mai 1981 un Baccalauréat en Sciences Comptables de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) et est membre de l'Ordre des Comptables en Management Accrédités du Québec depuis juin 1981 et de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec depuis décembre 1983. Il a été associé de PETRIE RAYMOND, s.e.n.c.r.l., Comptables agréés et auditeurs externes de la société de juillet 1990 à juin 2006 et ensuite s'est joint à Devimco inc., une société de gestion immobilière en juillet 2006 à titre de directeur général jusqu'en 2009. M. Bergeron est vice-président finances et Chef des finances de Corporation Ressources Nevado depuis 2009 et vice-président des finances de Corporation Capital Kilkenny et de Corporation Capital Quinto Real depuis 2010. Il est aussi vice-président des finances de la Société en commandite Métaux Précieux Northern 2011 depuis 2011. M. Bergeron est aussi administrateur de Matamec Explorations inc. depuis 2009, de Jourdan Ressources inc. depuis 2010 et de Tomagold Corporation depuis 2011.

j) Utilisation de certaines dispenses

Depuis le début du dernier exercice terminé le 31 décembre 2011, la Société ne s'est pas prévalu d'aucune dispense ou disposition selon les articles 2.4, 3.2, 3.4, 3.5, 3.6, ou 3.8 ainsi que du paragraphe 2 de l'article 3.3, ou d'une dispense accordée par l'autorité en valeurs mobilières en vertu de la partie 8 du *Règlement 52-110*.

k) Politiques et procédures d'approbation préalable

La Société engage des experts-comptables pour fournir des services d'audit, suite à l'autorisation du comité d'audit de la Société.

Pour tout service fourni en dehors des services d'audit, de révision et de certification, l'approbation préalable du comité d'audit n'est pas requise si le montant total des honoraires pour de tels services représente moins de cinq pour cent du montant total versé par la Société à ses experts-comptables au cours de l'exercice financier dans lequel les services sont fournis. Ces services doivent être promptement portés à l'attention du comité d'audit de la Société et autorisés avant que l'audit ne soit complété par le comité d'audit ou par un ou plusieurs membres du comité d'audit qui sont membres du conseil d'administration et à qui le comité d'audit a délégué son pouvoir d'autorisation.

23. HONORAIRES POUR LES SERVICES DE L'AUDITEUR EXTERNE

a) Honoraires d'audit

La Société a changé d'auditeur externe à la date de l'assemblée annuelle spéciale des actionnaires soit le 27 mai 2010 pour auditer les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et PricewaterhouseCoopers, LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., (« PwC ») a été renommé à l'assemblée annuelle générale des actionnaires suivante tenue le 8 juin 2011 pour auditer les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2011. Le conseil d'administration a reçu le mandat de fixer la rémunération de l'auditeur externe.

Au cours des deux derniers exercices financiers, PwC a fourni des services professionnels à la Société pour un montant total évalué à 240 500 \$ pour l'audit des états financiers annuels pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2010 et 2011. De plus la Société évalue les services professionnels de PwC au montant total de 136 000 \$ pour les rapports trimestriels des exercices financiers terminés les 31 décembre 2010 et 2011.

Les honoraires pour les services fournis par PwC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, concernant les dépôts trimestriels de mars, juin et septembre 2010 incluant la revue des formulaires 10-Q s'élevaient à 61 500 \$ et au montant de 147 000 \$ (incluant lettres pour U.S. Securities and Exchange Commission (« SEC ») pour les rapports annuels de 2010.

Le 15 mars 2011, la Société a déposé le formulaire 15F auprès de la SEC afin de terminer l'enregistrement de ses actions ordinaires selon l'article 12 (g) de la *U.S. Securities and Exchange Act* de 1934. L'obligation de déposer les rapports intermédiaires selon les formulaires trimestriels 10-Q pour la période de mars et juin 2011 ainsi que le rapport annuel 10-K pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ainsi que la préparation du *U.S. GAAP* et des contrôles internes pour satisfaire les exigences de l'article 404 du *Sarbanes Oxley Act* a été immédiatement suspendue en date du 15 mars 2011 à la date du dépôt du formulaire 15F et la fin de l'enregistrement est devenu effective 90 jours plus tard soit le 15 juin 2011.

La Société a payé 74 500 \$ d'honoraires honoraires à PwC pour les dépôts trimestriels de mars, juin et septembre 2011. La Société évalue à 70 000 \$ le montant des honoraires à verser à PwC pour le dépôt du rapport annuel pour l'année 2011. De plus la Société évalue à 35 000 \$ les procédures d'audit reliées aux premiers états financiers annuels selon les IFRS au 31 décembre 2011 tel que démontré au tableau suivant :

31 mars 2010, 30 juin 2010 et 30 septembre 2010 incluant revue des formulaires 10-Q	61 500 \$
Rapport annuel 2010	135 500\$
Lettres pour la SEC 2010	11 500 \$
31 mars 2011, 30 juin 2011 et 30 septembre 2011 incluant les procédures d'examen reliées aux premiers états financiers en IFRS au 31 mars 2011	74 500 \$
Rapport annuel 2011	70 000 \$
Procédures d'audit reliées aux premiers états financiers annuels en IFRS 2011	35 000\$
TOTAL :	388 000 \$

b) Honoraires pour services liés à l'audit

La Société a engagé auprès de PwC des honoraires pour services professionnels en lien avec la transition IFRS au montant de 3 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et au montant de 98 250 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

c) Honoraires pour services fiscaux

Le total des honoraires chargés pour des services professionnels fournis par l'auditeur externe en matière de conformité aux règles fiscales, de conseils fiscaux et de planification fiscale au cours des deux derniers exercices financiers sont les suivants :

Exercice terminé le 31 décembre 2010 : 25 850 \$.

Exercice terminé le 31 décembre 2011 : *12 950 \$.

*Estimation des honoraires

La Société, sur la recommandation et pré-autorisation du comité d'audit, a retenu les services de PwC, pour préparer et réviser les rapports d'impôts de la Société pour les exercices 2010 et 2011.

d) Autres honoraires

La Société a engagé auprès de PwC, des honoraires pour de l'assistance concernant des consultations relatives aux contrôles internes et pour les frais du Conseil Canadien sur la Reddition de Compte au montant total de 8 550 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. La Société n'a pas engagé d'honoraires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 dans le cadre de cette sous-section **d) Autres honoraires**.

ANNEXE « A » ASSURANCE-QUALITÉ ET DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

PROCÉDURES ANALYTIQUES DÉTAILLÉES EN EXPLORATION POUR L'URANIUM :

ASSURANCE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Le programme d'échantillonnage du Projet Matoush, comprenant tous les aspects de l'assurance et du contrôle de la qualité, est sous la supervision de monsieur Jonathan Lafontaine P. Géol., chef géologue de la Société, qui agit en tant que personne qualifiée en vertu du *Règlement 43-101*. Monsieur Lafontaine a supervisé l'établissement des renseignements constituant le fondement de l'information technique et a approuvé l'information. De plus, puisque la Société est proactive dans l'amélioration continue de ses mécanismes et protocoles de contrôle de qualité, il est possible que des mesures supplémentaires à celles identifiées dans ce texte soient en fonction.

DÉTERMINATIONS URANIFÈRES EN LABORATOIRE

TECHNIQUES D'ÉCHANTILLONNAGE

Tous les échantillons de forage prélevés sont divisés au moyen d'une fendeuse hydraulique par du personnel formé dans une salle dédiée à cette fin. La carotte de sondage est divisée de manière hydraulique sur place et des échantillons sont prélevés à des intervalles variant de 50 centimètres à un mètre selon leurs caractéristiques géologiques. Dans certaines conditions géologiques particulières, des échantillons de 30 centimètres sont parfois considérés admissibles mais non recommandés.

Les échantillons sont emballés et étiquetés individuellement et expédiés selon des protocoles de transport, notamment ceux de Transport Canada. La Société ajoute séparément des échantillons étalons de matériel certifié de CANMET : les échantillons blancs et les échantillons standards et refend un échantillon pour produire un quartier de duplicata à une fréquence d'environ dix éléments de contrôle de qualité pour chaque groupe de 100 échantillons approximativement. Les échantillons standards, blancs et les duplicatas sont insérés de façon aléatoire dans l'ordre de la séquence d'échantillons devant être expédiée.

Avant l'expédition, les sacs d'échantillons scellés sont entreposés dans une installation sécuritaire. Les échantillons sont expédiés par avion jusqu'à Chibougamau, puis de là par service de messagerie au laboratoire de géoanalyse du *Saskatchewan Research Council* (« SRC ») à Saskatoon. Le laboratoire est accrédité par le Conseil canadien des normes en tant que laboratoire d'essais d'analyse minérale selon la norme ISO/CEI 17023.

MÉTHODES D'ANALYSE EN LABORATOIRE

À leur arrivée au SRC, les échantillons sont triés en lots en fonction de leur niveau de radioactivité, puis ils sont préparés et analysés dans cet ordre. Ils sont ensuite séchés, puis broyés au concasseur pour obtenir 60 % de particules d'une granulométrie inférieure à 2 millimètres et séparés en quartiers au moyen d'un diviseur à riffles pour obtenir des sous-échantillons de 100 à 200 grammes. Ces sous-échantillons sont pulvérisés pour obtenir 90 % de particules d'une granulométrie de 106 microns au moyen d'un broyeur à anneaux et à disques. Les broyeurs sont nettoyés à la laine d'acier et à l'air comprimé entre les traitements des différents échantillons.

À la suite de la préparation des échantillons, le SRC effectue plusieurs mesures pour évaluer la teneur en uranium. L'analyse 4-3R est faite par spectrométrie d'émission au plasma à la suite d'une digestion partielle et totale des échantillons. La Spectrométrie d'émission au plasma ICP/OES est une méthode d'analyse globale qui permet de doser pratiquement toute la classification périodique. C'est une méthode destructive essentiellement, mais avec très peu de matière (quelques milligrammes) elle permet d'analyser un très grand nombre d'éléments, aussi bien comme éléments majeurs qu'à l'état de traces (de la dizaine de % à quelques ppm).

Pour les échantillons dont la teneur uranifère est inférieure à 100 ppm, une digestion partielle fluorimétrique supplémentaire rehausse la précision de la valeur analytique. Les échantillons d'une concentration uranifère supérieure à 1 000 ppm font également l'objet d'une digestion à l'eau régale avant la détermination du pourcentage massique d' U_3O_8 au moyen de l'analyse par ICP/OES encore une fois.

RÉCEPTION DES DONNÉES

Les résultats analytiques sont reçus par courriel sécurisé et importés dans notre base de données de façon automatisée sans intervention humaine. Les réplifications et les normes du laboratoire sont ensuite vérifiées. Les duplicatas internes, les échantillons blancs et les échantillons standards qui sont insérés à l'interne sont également vérifiés. Une suite d'outils informatiques nous permet d'identifier toute erreur analytique possible. La dérive analytique, issue des résultats prévus, déclenche une ré-analyse du groupe.

DÉTERMINATIONS URANIFÈRES IN-SITU PAR DIAGRAPHIE

En plus de l'analyse chimique en laboratoire, la Société emploie un instrument de sondage pour mesurer le rayonnement le long du trou pour la détermination de la teneur uranifère (sonde gamma). Avant le sondage, les trous sont nettoyés afin d'éliminer les traces de minéralisation qui pourraient contaminer le train de tiges de forage et les émanations de radon. Les résultats du sondage sont exprimés en comptes par seconde.

Les comptes par seconde, dont l'abréviation est habituellement « cps », est une mesure de la radioactivité. Plus il y a d'éléments radioactifs émettant des rayons gamma dans une source, plus grande est sa valeur en cps. La variation n'est pas linéaire dans la mesure où, s'il est déterminé dans un cas que 5 000 cps est approximativement équivalent à 1 % d'U, on ne peut toutefois affirmer que 25 000 cps est équivalent à 5 % d'U. Mais cela indique qu'il y a plus de matériaux radioactifs dans une source émettant 25 000 cps que dans une source émettant 5 000 cps.

Par conséquent, les cps constituent une indication sommaire ou une estimation de la teneur potentielle. Bien que ce ne soit pas toujours le cas pour diverses sources radioactives, la carotte de sondage se prête bien à cette comparaison parce que sa taille et sa forme restent parfaitement constantes.

Les cps sont convertis en **eU₃O₈ (équivalent U₃O₈)** à partir d'algorithmes généralement acceptés et spécifiquement calibrés pour le gîte Matoush. Cette méthode permet à la Société de modifier, au besoin, la poursuite des travaux de forages. Bien qu'il soit plus difficile d'estimer les teneurs potentielles à partir de valeurs en cps provenant d'affleurements et de blocs rocheux, ces données qualitatives confirment la présence ou l'absence d'éléments radioactifs dans une source. Conséquemment, une sonde peut être descendue dans un forage et, en balayant continuellement la radioactivité du forage, cette sonde peut nous indiquer la teneur uranifère du forage.

La lettre « e » de « eU₃O₈ » représente la valeur estimée ou équivalente U₃O₈ déterminée au moyen d'une sonde spectrale ou gamma calibrée. La lettre « e » indique que la valeur n'est pas obtenue par une analyse géochimique des carottes de forage, mais plutôt par la conversion en valeurs U₃O₈ des mesures *in situ* de rayons gamma dans le forage en tenant compte du fait que la totalité des rayons gamma peut être directement attribuée à la quantité d'uranium présente dans la roche. La Société est en mesure de démontrer avec assurance que toutes les intersections minéralisées comportent ordinairement une quantité négligeable de radioactivité liée au thorium et au potassium qui soit susceptible de fausser cette analyse. De plus, à la suite de l'analyse isotopique, la Société peut affirmer avec certitude que, comme dans la plupart des autres gîtes uranifères âgés de plus de 0,35 million d'années, l'uranium est en équilibre séculaire (c.-à-d. que les produits filles sont générés et désintégrés au même rythme, en corrélation avec la quantité d'uranium).

Cette méthode de distinction entre les valeurs des tests analytiques et les mesures géophysiques est fréquente dans l'industrie.

Bien que la Société puisse indiquer que les valeurs U₃O₈ relevées sont estimées à partir des lectures de la sonde gamma, il est préférable d'utiliser, s'il y a lieu, les eU₃O₈ pour plus de clarté, comme l'indiquent les lignes directrices de l'ICM citées ici (en anglais seulement) : « Equivalent Assay: Determination of uranium content by radiometric methods ». The validity of Equivalent Assays must be demonstrated with chemical assay determinations. Where employed, equivalent uranium determinations should be reported and appropriately illustrated in the database (e.g. eU₃O₈). Extrait de: <http://www.cim.org/committees/estimation2003.pdf> à la page 48 (55 pages).

MÉTHODOLOGIE POUR UTILISATION DE LA SONDE-GAMMA

Chaque forage complété est sondé du fond jusqu'au collet excepté pour une longueur de tube carottier simple ou double et une longueur de tige extraite du fond pour prévenir un coincement du train de tige. Un géotechnicien formé par la Société effectue le sondage le long du trou après l'avoir nettoyé pendant une heure pour éliminer les traces mineures de minéralisation qui pourraient exister ou l'émanation de traces de radon qui pourrait affecter les résultats.

Deux types de sondes peuvent être utilisées, la première étant une *Mount Sopris 2MGA natural gamma instrument* (2MGA) équipée d'un détecteur d'iodure de sodium et la deuxième étant une *Mount Sopris 2GHF triple gamma instrument* (2GHF) équipée d'un détecteur d'iodure de sodium et de deux détecteurs Geïger-Muller (plus précis pour les hautes teneurs).

La Société surveille également des facteurs tels que l'étirement et le glissement des câbles pendant la diaggraphie, car ceux-ci peuvent entraîner une variation aussi élevée que 1 % (ce qui veut dire qu'un centimètre de câble glisse ou s'étire lors de l'ascension du trou par mètre de câble enroulé). Le glissement et l'étirement des câbles pendant les lectures ascendantes des trous sont probablement dus au mouvement de torsion-détorsion des câbles ou à un glissement au niveau des poulies qui mesurent la longueur des câbles. Toutefois, cette valeur est généralement négligeable, surtout pour les forages de moins de 100 mètres.

MÉTHODE DE CALCULS POUR CONVERTIR LES DONNÉES DIAGRAPHIQUES EN VALEURS URANIFÈRES ÉQUIVALENTES

Les calculs macros sont subtilement différents pour chaque détecteur mais le principe de base demeure le même. Une fois qu'une correction simple est appliquée pour compenser la distribution spatiale des détecteurs dans l'instrument, l'épaisseur de l'acier dans le train de tige ainsi que la présence d'eau dans le train de tige, les données sont régularisées par une moyenne variable couvrant 70 centimètres, centrée sur la profondeur de la mesure de l'instrument. Cette méthode élimine les données aberrantes et les petits pics étroits, qui sont considérés comme non représentatifs pour l'estimation de la teneur uranifère.

Les macros Excel utilisent un polynôme de degré élevé (3^e degré pour les détecteurs d'iodure de sodium et 2^e degré pour les détecteurs Geïger-Muller) pour assigner une teneur à la valeur cps correspondante pour chaque échantillon. Ce polynôme est déterminé grâce à des expériences contrôlées utilisant, pour la calibration, un trou de forage dont les résultats d'analyse sont connus. Ainsi, une teneur et une épaisseur connues sont assignées à une valeur cps pour chacun des détecteurs pour une multitude de teneurs typiquement rencontrées sur la propriété. La courbe du polynôme calibrée est, par la suite, acceptable jusqu'à ce qu'il y est une teneur maximum rencontrée sur la courbe de calibration. Lorsque le cps maximum est dépassé dans un trou de forage, le polynôme calibré n'est plus valide et doit être recalculé une fois que les données analytiques acceptables sont rétablies.

VÉRIFICATION DES DONNÉES DIAGRAPHIQUES

Un forage de calibration (MT-07-29), pour lequel la Société a effectué des analyses chimiques complètes, est sondé au moins une fois par mois pour veiller à ce que la sonde soit calibrée adéquatement et qu'elle fonctionne correctement.

De plus, avant et après chaque sondage, le géotechnicien s'assure du bon fonctionnement de la sonde avec une puce de calibration.

Dans le but de s'assurer du fonctionnement adéquat de la sonde gamma ainsi que de la représentativité, la Société a fait venir de Denver au Colorado, un spécialiste de la calibration des sondes spectrales (gamma). Par conséquent, les méthodes de sondage et algorithmes appliquées pour convertir une valeur cps en eU₃O₈ ont été révisées et vérifiées par le consultant indépendant, Dr. Robert D. Wilson, un spécialiste du secteur d'analyses et d'instrumentation nucléaires. Dr. Wilson a conclu que les méthodes procédurales sont valides et les protocoles sont adéquats pour l'environnement éloigné dans lequel les instruments sont utilisés (Wilson, 2008).

RECONCILIATION DES DONNÉES DE FORAGE AVEC LES RÉSULTATS D'ANALYSE

Les analyses sont considérées par la Société comme étant des valeurs fiables. Toutefois, les lectures diagraphiques sont utilisées au lieu des résultats d'analyse si ces résultats sont non disponibles dus à des carottes manquantes ou à des délais et retards des procédures analytiques. De plus, les mesures sont comparées avec les analyses chimiques dès leur réception.

Les données diagraphiques sont comparées avec des teneurs géochimiques une fois que les résultats d'échantillonnage sont retournés par le SRC. Une variation naturelle de l'ordre de 5 à 10 % des données peut se produire, même si, généralement, les variations sont de moins de 5 %. Il est aussi notable que la réconciliation des forages à hautes teneurs est généralement plus précise que pour les forages à basse teneur.

AUTRES PROTOCOLES MIS EN PLACE POUR ASSURER LE CONTRÔLE DE QUALITÉ

D'autres mesures sont également implémentées pour assurer le contrôle de qualité dans plusieurs aspects techniques du projet dont les valeurs de densité et de mesures radiométriques sur les carottes. Ces programmes ont en commun :

- Le suivi des valeurs d'une calibration;
- L'étalonnage régulier en usine;
- L'effort de minimiser le nombre de variables qui affectent les mesures;
- Une formation appropriée; et
- L'innovation et l'amélioration continue.

**ENTENTE DE SERVICES INTERVENUE
EN LA VILLE DE BOUCHERVILLE LE 1^{ER} AOÛT 2011**

ENTRE:

RESSOURCES STRATECO INC., une compagnie ayant sa principale place d'affaires au 1225, rue Gay-Lussac, Boucherville, Québec, J4B 7K1

(Ci-après nommée "**STRATECO**")

PARTIE DE PREMIÈRE PART

BBH GÉO-MANAGEMENT INC., une compagnie ayant sa principale place d'affaires au 1225, rue Gay-Lussac, Boucherville, Québec, J4B 7K1

(Ci-après "**GÉO - MANAGEMENT**")

PARTIE DE SECONDE PART

ATTENDU QUE STRATECO doit effectuer des travaux d'exploration minière, de mise en valeur et de développement de ses propriétés minières ;

ATTENDU QUE STRATECO désire renouveler en attente de l'obtention de la licence d'exploration souterraine sur une base mensuelle l'entente de services avec GÉO-MANAGEMENT pour la gestion de ses affaires et sur une base annuelle, l'utilisation de locaux et l'équipement de bureau;

ATTENDU QUE GÉO-MANAGEMENT consent à offrir des services financiers, administratifs, professionnels et techniques à STRATECO selon les conditions et termes ci-après établis.

IL EST, EN CONSÉQUENCE, CONVENU MUTUELLEMENT ENTRE LES PARTIES AUX PRÉSENTES DE CE QUI SUIT, SAVOIR :

1. SERVICES

GÉO-MANAGEMENT offre les services suivants :

- utilisation des locaux, des équipements de bureau et de bureautique de GÉO-MANAGEMENT ;
- exécution des travaux reliés aux programmes d'exploration et de développement minier sur les titres miniers de STRATECO tels que, sans toutefois restreindre la généralité de ce qui précède, la géologie, la géophysique, l'ingénierie, la métallurgie et autres domaines reliés aux opérations de l'entreprise ;
- exécution des travaux administratifs nécessaires à STRATECO tels que, sans toutefois restreindre la généralité de ce qui précède, les services comptables, la paie, le secrétariat, les relations avec les actionnaires et autres services ;

(a) en ce qui concerne la paie des employés engagés par GÉO-MANAGEMENT pour rendre les services et exécuter les travaux pour STRATECO, GÉO-MANAGEMENT sera le seul employeur désigné pour prélever les déductions à la source sur les salaires des employés de

GÉO-MANAGEMENT mis au service de STRATECO selon les lois et règlements fédéraux et provinciaux à l'exclusion explicite de la responsabilité de STRATECO à cet effet.

- recherche de projets et du financement nécessaire à la réalisation des objectifs de STRATECO par l'entremise de consultants au besoin; et
- maintien des titres miniers de STRATECO. Il est toutefois entendu que GÉO-MANAGEMENT ne pourra être tenue responsable de pertes, poursuites ou dommages relatifs à cette gestion des titres miniers.

2.FRAIS, HONORAIRES ET DÉBOURSÉS

STRATECO devra rémunérer GÉO-MANAGEMENT pour tous les services rendus selon ce contrat et ce, de la façon suivante :

2.1 Frais fixes

Utilisation des locaux et des équipements de bureau à compter du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012 inclusivement avec une charge fixe de 5 200 \$ par mois qui pourra être révisée une fois l'an, le cas échéant.

2.2 Honoraires

À compter du 1^{er} août 2011, le taux d'imputation des honoraires et le mode de facturation des honoraires seront les suivants :

- Facturation à STRATECO du taux horaire payé à un employé de GÉO-MANAGEMENT multiplié par 1.85 pour chaque salarié de BBH GÉO-MANAGEMENT et pour chaque jour travaillé.
- Les honoraires seront facturés bimensuellement à compter du 1^{er} août 2011 sur une base mensuelle.

2.3 Allocations pour l'utilisation d'automobiles et de véhicules

Les utilisations d'automobiles ou de véhicules seront facturées de la manière suivante :

- Pour l'utilisation d'une automobile de GÉO-MANAGEMENT dans le cadre de services rendus à STRATECO, GÉO-MANAGEMENT facturera à STRATECO le coût de 0,42 \$ par kilomètre parcouru ;
- La location d'un camion appartenant à GÉO-MANAGEMENT sera facturée à STRATECO au coût de 75 \$ par jour ou 1 800 \$ par mois incluant les assurances ; Les frais de réparations et autres dépenses s'il y a lieu reliés à l'utilisation des véhicules sont en sus ;
- STRATECO paiera à GÉO-MANAGEMENT une allocation de 265 \$ par mois pour l'utilisation par le président de STRATECO d'une automobile appartenant à GÉO-MANAGEMENT.

2.4 Déboursés

Les frais de location d'un photocopieur seront de 50 \$ par mois plus 0,10 \$ pour chaque copie en noir et blanc et 0,25 \$ pour chaque copie en couleurs.

Les autres déboursés encourus par GÉO-MANAGEMENT dans le cadre des activités de STRATECO seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

2.5 Frais de gestion

Des frais de gestion de 5 % seront facturés à STRATECO par GÉO-MANAGEMENT sur tous les frais liés à des programmes d'exploration, ou de développement et d'achats reliés à la propriété Matoush.

Des frais de gestion de 10 % seront facturés à STRATECO par GÉO-MANAGEMENT pour tous les frais liés à des programmes d'exploration ou de développement sur les autres propriétés : Matoush Extension, Eclat, Pacific-Bay-Matoush, Mistassini, Apple et éventuellement sur les autres propriétés.

Des frais de gestion de 5% seront facturés à STRATECO par GÉO-MANAGEMENT sur les achats liés aux projets d'exploration ou les conventions d'options sur les propriétés Matoush Extension, Eclat, Pacific-Bay-Matoush, Mistassini, Apple et éventuellement sur les autres propriétés.

En cas d'une décision de mise en production, les frais de gestion seront renégociés.

Aucun frais de gestion ne sera appliqué aux honoraires du personnel administratif, professionnel, technique pour services rendus par les employés de GÉO-MANAGEMENT.

2.6 Taxes

Les taxes fédérales (TPS) et provinciales (TVQ) sont en sus.

2.7 Révision des frais fixes et des honoraires

Les frais fixes et les honoraires seront révisés après l'obtention de la licence d'exploration souterraine, si l'entente se poursuit.

3 CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement des frais, honoraires et déboursés devra être effectué sur réception de la facture.

4. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

STRATECO s'engage à tenir GÉO-MANAGEMENT indemne de toute responsabilité civile, et contractuelle envers des tiers et pénale dans le cas d'infractions reliées aux lois du Canada et du Québec et à assurer la défense et prendre faits et cause incluant les frais et honoraires judiciaires et extra judiciaires de GÉO-MANAGEMENT contre toute réclamation ou poursuite gouvernementale, administrative, pénale ou civile découlant des services rendus par GEO-MANAGEMENT, ses administrateurs, officiers, représentants, ayant-droits, employés et consultants dans le cadre de la présente entente. A cet effet, STRATECO s'engage à souscrire et à maintenir une police d'assurance responsabilité en vigueur pendant la durée de l'entente.

5 CLAUSE DE NON SOLLICITATION

Pour une période de un (1) an de la date effective de terminaison de cette Entente de services, STRATECO ne pourra directement ou indirectement solliciter pour employer ou engager aucun des employés ou consultants de GÉO-MANAGEMENT avec lesquels STRATECO ou ses représentants a eu des contacts ou qui a été connu dans le cadre de l'Entente de services à moins que STRATECO ait négocié une entente de transfert d'employés ou de consultants avec GÉO-MANAGEMENT avant le 30 septembre 2011.

6 VALIDITÉ ET AVIS DE TERMINAISON

Cette entente sera en vigueur à compter du 1^{er} août 2011 et est renouvelable automatiquement de mois en mois jusqu'à ce que l'une ou l'autre partie donne un avis écrit préalable de 30 jours à l'autre partie de son intention de terminer cette entente de services en ce qui concerne l'entente de services avec GÉO-MANAGEMENT et la gestion des affaires de STRATECO et renouvelable automatiquement d'année en année jusqu'à ce que l'une ou l'autre partie donne un avis écrit préalable de six mois en ce qui concerne particulièrement l'utilisation de locaux et l'équipement de bureau.

EN FOI DE QUOI, NOUS AVONS SIGNÉ CE 1^{er} AOÛT 2011 À BOUCHERVILLE

RESSOURCES STRATECO INC.

(signé) Henri Lanctôt

Henri Lanctôt, Administrateur

BBH GÉO-MANAGEMENT INC.

(signé) Guy Hébert

Guy Hébert, Président